

L'avortement

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Profitant de la marge de manoeuvre que leur laisse la loi fédérale sur l'avortement, les provinces, les hôpitaux, les médecins y ont opposé une résistance passive ou active qui a très souvent rendu cette loi inopérante, en particulier pour les femmes les plus défavorisées de la population, les moins instruites, les plus pauvres, les plus éloignées des grands centres.

La loi n'est pas appliquée équitable-

ment", de conclure le Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement, un groupe mis sur pied par le gouvernement fédéral en 1975, qui rendait public hier un rapport de plus de 500 pages, regorgeant de données toutes plus éclairantes les unes que les autres sur le sort plus que varié qu'on a réservé, d'un bout à l'autre du Canada, à la décision du Parlement canadien de libéraliser, en 1969, le recours à l'avortement thérapeutique.

Un échantillon de ces quelques faits:

La loi est appliquée inéquitablement par les provinces, les hôpitaux, les médecins

seuls deux hôpitaux sur cinq sont actuellement admissibles à pratiquer l'avortement par suite des conditions ajoutées par les provinces aux dispositions fédérales, l'avortement est pratiqué en moyenne plus de 10 semaines après le début de la grossesse surtout à cause de retards dus aux médecins, et 9,600 Canadiennes ont encore eu recours aux services médicaux américains pour se faire avorter en 1975, 1969, le recours à l'avortement thérapeutique.

Le tableau géographique est clair: il est

beaucoup plus simple d'obtenir un avortement dans l'ouest du pays, et en Ontario, et très difficile encore au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le comité, présidé par M. Robin F. Badgley, un sociologue de l'Université de Toronto, du docteur Mario G. Powell et de Mme Denise Fortin-Caron, juriste, n'avait pas à soumettre de recommandations ni à proposer de modifications à la loi qu'il refuse d'ailleurs de dire "inéquitable en soi".

Les injustices qu'ils ont constatées et

largement étalées dans leur rapport sont imputables selon eux aux "Canadiens, leur services de santé, et la profession médicale". Le public "a choisi d'ignorer" le problème, et les attitudes des corps constitués ont fait le reste.

En six mois de travail effectif, avant la rédaction du rapport, le groupe Badgley a accumulé un matériel immense: enquête auprès de 77,4% des hôpitaux admissibles à pratiquer des avortements, enquête auprès du personnel de 70 hôpitaux, de 922 obstétriciens-gynécologues, de 2,211 mé-

decins de famille, de près de 5,000 patientes, enquête Gallup dans l'ensemble de la population. Le comité a visité de plus de 140 hôpitaux, s'est intéressé aux services d'avortement à l'étranger, et a recueilli des renseignements auprès de diverses associations bénévoles et services communautaires de références.

Pour 100 naissances vivantes au Canada, en 1974, on relevait 13,9 avortements thérapeutiques dans les hôpitaux. Ce taux était cependant beaucoup plus élevé en Colombie britannique (28,3), en Ontario (20), en Alberta (14,7) alors qu'il tombait, par exemple à 5,2 au Québec, ou à 1,0 à Terre-Neuve.

L'un des plus importants facteurs de différenciation tient aux exigences divergentes des provinces. La loi fédérale permet à tous les hôpitaux agréés par le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux de pratiquer des avortements, sous réserve d'autres conditions d'approbation émanant des autorités provinciales. Prés

Voir page 6: L'avortement

Pour ravitailler le centre du pays

Un super-port deviendra indispensable

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre québécois de l'Énergie, M. Guy Joron, a relancé hier l'éternelle question du port pour super-pétroliers en estimant que sa construction prochaine était inévitable compte tenu de l'épuisement à moyen terme des gisements albertains et conséquemment de la nécessité de ravitailler le centre du Canada, et notamment l'Ontario, en pétrole importé.

Le ministre a fait cette déclaration dans le cadre de la deuxième journée de commission parlementaire sur la politique énergétique au moment où les députés interrogeaient les dirigeants de la compagnie Aigle d'Or sur les dangers écologiques que représente la présence perpétuelle sur le Saint-Laurent, à proximité de

Québec, de pétroliers alimentant sa raffinerie de St-Romuald.

Même si M. Joron ne minimise en rien ces dangers, il estime que ce mode d'approvisionnement deviendra désuet d'ici quelques années et que cette raffinerie sera alimentée à ce moment-là à partir d'un oléoduc dont le point d'origine sera situé dans l'Est du Québec ou dans les provinces maritimes.

Le ministre croit en effet que la construction d'un port pour super-pétroliers — dossier dont l'ex-ministre libéral Guy Saint-Pierre a fait grand état au cours des dernières années — est inévitable puisqu'il prévoit qu'à partir des années 1980, le pétrole albertain extrait des gisements conventionnels ne suffira plus à alimenter les centres industriels de l'Ontario et que l'oléoduc Sarnia-Montréal servira alors dans l'autre sens.

Actuellement cet oléoduc, d'une capacité totale de 700,000 barils par jour, achemine chaque jour, 250,000 barils de pétrole canadien vers les raffineries montréalaises. Ces dernières, qui ont une capacité de raffinage de 600,000 barils par jour, obtiennent le reste de leur approvisionnement à partir de l'oléoduc Portland-Montréal.

Or, cet oléoduc n'a qu'une capacité de 600,000 barils par jour et ne pourra évidemment que satisfaire la demande montréalaise le jour où les sources canadiennes ne suffiront plus non seulement à alimenter les raffineries de Montréal mais également celles de l'Ontario.

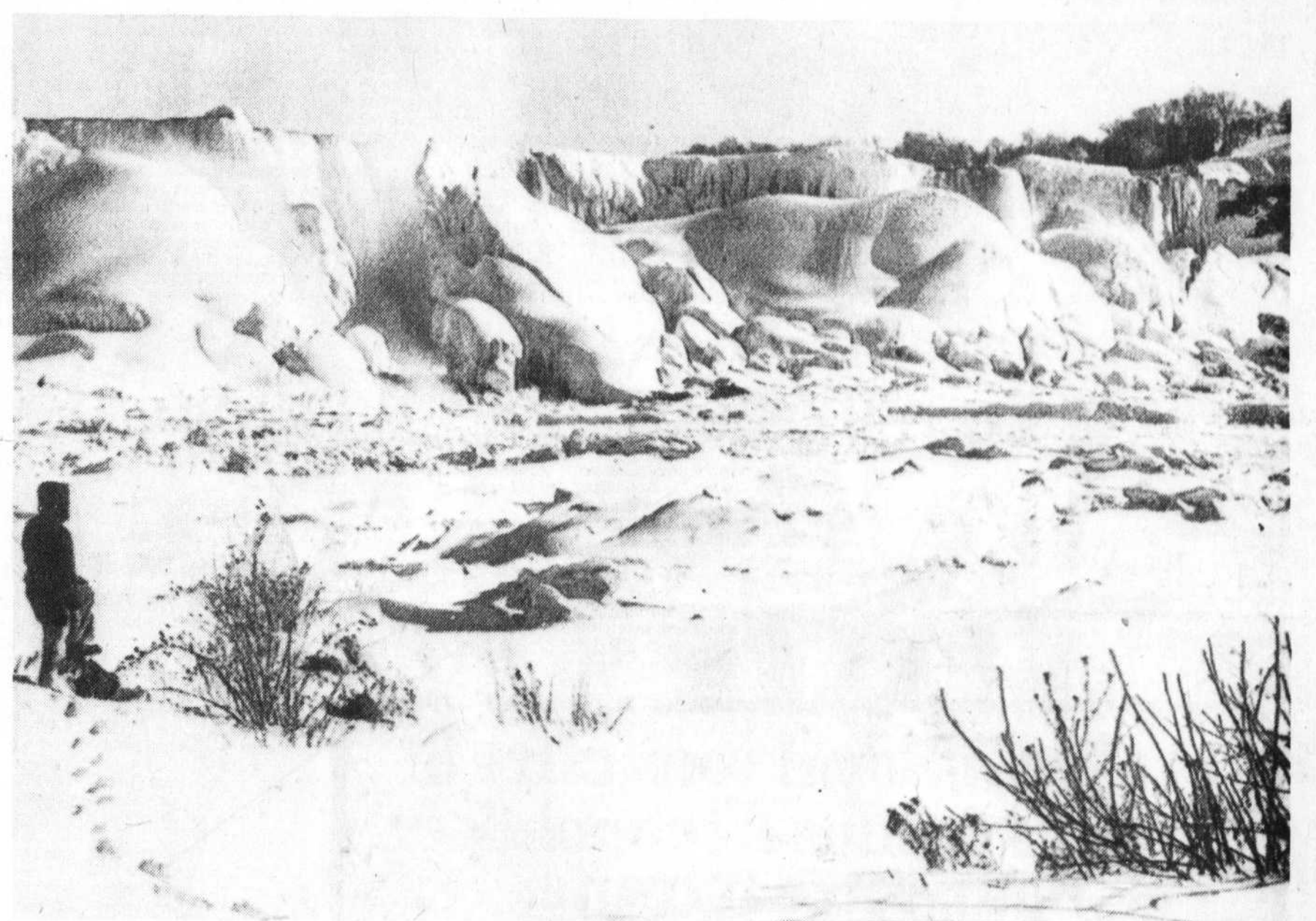
De là la construction nécessaire dans l'est du pays d'un oléoduc supplémentaire qui viendra s'aboucher à celui en partance pour Sarnia, le centre de la pétrochimie ontarienne.

Il n'est cependant pas de tout assuré, de l'aveu même de M. Joron, que le port pour super-pétroliers, qui sera le point d'entrée du pétrole devant être acheminé par cet oléoduc, sera situé au Québec compte tenu d'une part des risques écologiques qu'une telle installation représente et surtout, d'autre part, du désir du gouvernement fédéral de construire ce port au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse.

Du côté québécois, le ministère des Richesses Naturelles vient de recevoir une étude commandée il y a quelques années à la firme d'ingénieurs Lalonde et Valois et déterminant la localisation optimale de ce port. Selon certaines informations, cette étude, qui a été réalisée au coût de \$600,000, détermine que ce port devrait être situé sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Rimouski et Cap-Chat.

Cependant il ne faut pas croire pour autant que le gouvernement soit disposé dans l'immédiat à autoriser la construction de ce port non seulement à cause des énormes investissements qu'il requiert ou encore des inquiétudes écologiques qu'il suscite mais surtout parce que M. Joron estime, à l'instar de ses prédécesseurs, qu'une telle installation doit se situer à l'intérieur d'une politique globale de développement portuaire et d'une autre politique de développement de l'industrie québécoise de la pétrochimie. Or plusieurs intervenants ont affirmé au cours de ces deux journées de commission parlementaire que l'industrie pétrochimique avait atteint un point de saturation et

Voir page 6: Le super-port



L'hiver pénible qui accable actuellement les résidents de la péninsule du Niagara aura eu un aspect positif: celui des chutes gelées à 35% du côté américain, et que contemple cet amateur solitaire. L'amas de glace au pied des chutes atteint plus de 100 pieds de hauteur en certains endroits. (Téléphoto CP)

L'accident Lévesque

Le ministre attendra la décision du coroner

Quatre jours après l'accident de voiture dans lequel M. René Lévesque a été impliqué, l'affaire se présente comme suit:

● Le ministre de la Justice n'entend pas intervenir dans le déroulement des recherches que poursuit le coroner. "Il ne doit pas y avoir d'intervention concernant d'une part le travail des policiers qui ont à terminer cette enquête et, d'autre part, concernant le processus d'analyse qui est le travail spécifique du coroner et du coroner en chef concernant l'analyse des faits qui leur permettra de juger s'il y a lieu à une enquête ou non", a déclaré hier M. Marc-André Bédard à l'issue du conseil des ministres. Le ministre a ajouté: "Toute déclaration autre que celle-là à ce stade des événements pourrait être interprétée comme une intervention du ministre de la Justice. C'est pourquoi je crois indiqué de ne faire aucune autre déclaration."

● C'est aujourd'hui, demain au plus tard, que le coroner doit décider s'il y a lieu à une enquête sur toutes les circonstances entourant la mort de M. Edgar Trotter. Me Maurice Laniel prendra cette décision à la lumière de toutes les données et renseignements recueillis depuis dimanche, par le médecin-légitime, par la police et par les propres services du coroner. S'il conclut à la nécessité d'une enquête, celle-ci sera nécessairement publique. Normalement, elle serait présidée par le coroner, mais le ministre de la Justice peut désigner un autre président.

● Interrogé par la presse après la séance du conseil des ministres, M. René Lévesque s'est borné à déclarer qu'il avait perdu le goût de la conduite automobile à la suite de l'accident qui lui est advenu dimanche. Désormais, le premier ministre fera appel à ses chauffeurs, au taxi ou, durant les weekends, laissera quelqu'un d'autre prendre le volant. Le premier ministre ne semblait pas disposé à commenter davantage l'affaire de l'accident. Mais le ministre de la Justice a rappelé que la règle en usage au sujet des automobiles et des chauffeurs avait été portée à l'attention du conseil des ministres. M. Bédard a toutefois ajouté qu'il existe des circonstances où un ministre peut, sans déroger à

Voir page 6: Le coroner

Léonard est chargé de coordonner les investissements de Québec à Montréal

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Dans une première manifestation de sa volonté de mettre fin au développement sauvage, le nouveau gouvernement québécois entend à son tour une vaste étude sur le développement de la région de Montréal qui en principe débouchera dès l'automne prochain sur la définition d'une option d'aménagement pour cette région ainsi que des principaux éléments d'une stratégie

de mise en oeuvre de cette option.

Tels sont du moins les principaux éléments qui se dégagent du mandat qui a été confié hier au ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard, par le Conseil des ministres.

Défini très sèchement dans un communiqué de presse et présenté très brièvement par le premier ministre Lévesque lors de sa rencontre hebdomadaire avec la presse parlementaire hier après-midi, il appert cependant que le mandat que s'est

vu confier M. Léonard pourrait en pratique déboucher sur une première esquisse du "plan" prévu au programme du Parti québécois et conduire au cours des prochaines années à une série de réformes au niveau des structures gouvernementales, qu'elles soient municipales, régionales ou provinciales. A cet égard, le gouvernement devrait également se pencher au cours des prochains mois sur le développement des autres régions du Québec.

Si le gouvernement se penche dans un premier temps sur la région de Montréal, c'est à la fois en raison de l'importance de cette région et de son influence sur le reste du Québec et aussi parce que diverses études ont déjà été entreprises dans cette région, sans compter les importants investissements gouvernementaux qui sont en voie de réalisation ou à l'étude.

A ce propos, la première partie du mandat de M. Léonard lui impose de suivre

Voir page 6: Jacques Léonard

Madrid et Moscou renouent après 38 ans

MADRID (Reuter) — L'Espagne et l'Union soviétique ont rétabli hier des relations diplomatiques normales. Elles étaient suspendues depuis la victoire des franquistes lors de la guerre civile espagnole il y a 38 ans.

Madrid a également rétabli ses relations hier avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie, après l'avoir fait ces trois dernières semaines avec la Roumanie, la Pologne, la Yougoslavie et la Bulgarie. Le gouvernement espagnol n'entretenait auparavant des rapports diplomatiques qu'avec l'Allemagne de l'Est. Il a donc maintenant normalisé ses relations avec l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est. La normalisation avec Moscou devrait faciliter l'ouverture de négociations sur les réserves d'or que le gouvernement républicain espagnol avait expédiées par bateau vers l'URSS au plus fort de la guerre civile pour les soustraire aux forces franquistes victorieuses et que Madrid souhaite aujourd'hui récupérer. Cette question, sans parler de l'anticommunisme intransigent du général Franco, était l'un des plus sérieux obstacles à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

L'accord conclu entre Madrid et Moscou, annoncé simultanément dans les

deux capitales, ne mentionne pas l'or espagnol. Il semble que le gouvernement espagnol a fait une concession majeure en acceptant de normaliser ses relations avec l'URSS sans que ce litige ait été auparavant réglé. Il faisait jusqu'alors de la récupération de cet or une condition préalable à la reprise de ses liens diplomatiques.

au sommaire

■ Jeanne Sauvé est prête à concéder au Québec quelques outils culturels — page 2

■ La fermeture des boulangeries entraîne quelque 750 mises à pied. — page 3

■ Le sort de Terre des Hommes: un éditorial de J.-C. Leclerc — page 19

■ De nombreux points obscurs: une analyse de Clau-de Ryan — page 4

■ Les pratiques irrégulières de Polysar impliquent un total de \$4.2 millions — page 13

■ La Banque d'épargne ne veut fusionner avec aucune autre institution — page 19

Le gouvernement républicain avait expédié 510 tonnes d'or, soit plus de la moitié des réserves de la Banque d'Espagne, vers la Russie en 1936. Ces lingots—2,1 milliards de dollars aux cours actuels—avaient été transportés jusqu'au port d'Odess, sur la mer Noire, dans les cales de quatre cargos soviétiques.

Les autorités espagnoles déclarent qu'elles n'ont pas renoncé à récupérer cet or et elles estiment que la question pourra être plus facilement réglée maintenant que les relations avec le Kremlin sont rétablies.

Les Soviétiques ont toujours affirmé que l'or espagnol a servi à payer les armements envoyés aux républicains durant la guerre civile. De source soviétique à Madrid, on dit également qu'une partie de cet or a été utilisée en compensation des ravages faits par la "division bleue" des volontaires anticommunistes espagnols qui ont combattu avec les troupes nazies en Russie pendant la Seconde Guerre mondiale.

La république espagnole avait établi des relations diplomatiques avec l'Union soviétique en 1933. Elles ont été suspendues six ans plus tard à l'avènement de Franco.

Après la défaite des républicains, des milliers de communistes espagnols avaient émigré en URSS. Leur nombre atteignait près de 20,000 au début des années 40. Ils ne seraient aujourd'hui que 1,500 environ, dont Mme Dolores Ibaruri, "la passionaria" des républicains, président du Parti communiste espagnol.

Elle attend actuellement l'autorisation du gouvernement de Madrid pour rentrer dans son pays natal.

Depuis 1973, des missions commerciales soviétique et espagnole fonctionnent à Madrid et à Moscou. Les contacts culturels et commerciaux entre les deux pays, Voir page 6: Madrid-Moscou

Consultez nos annonces classées page 12

Voyez votre guide de VOYAGES et TOURISME en pages 21, 22 et 23

Extrême-Orient

Jeanne Sauvé

● La présence fédérale reste essentielle mais le Québec pourrait reprendre certains outils

OTTAWA — Négociateur, ce n'est pas nécessairement se dévouer. Même si elle a été l'une des premières à se réjouir publiquement des récentes ouvertures constitutionnelles du premier ministre canadien, le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, ne s'y prépare pas avec la mentalité de Job: le maintien d'un réseau "national" de télécommunications, intégré et efficace, doit demeurer de juridiction fédérale incontestable, croit-elle. Mais les provinces, et au premier chef le Québec, peuvent sans doute espérer une gestion plus directe de certains "outils culturels".

Textes de
LISE BISSONNETTE

"clause permissive pour les délégations de pouvoirs" prévue à la deuxième phase de la législation sur les télécommunications, que les Communautés doivent étudier au cours de la présente session. Le projet de loi, un véritable omnibus touchant à presque toutes les activités de son ministère, sera au cœur d'une conférence fédérale-provinciale en mars prochain.

Pour Jeanne Sauvé, il n'est donc pas question de mettre en cause la prépondérance de la juridiction fédérale en matière de communications. "Le réseau national de communications doit être efficace et universel, dit-elle. Plus les technologies progressent, plus elles s'intègrent. Le satellite canadien, par exemple, pourra bientôt tout faire."

Invoquant déjà le "fédéralisme fonctionnel" dont M. Trudeau parle pour l'avenir, elle ne voit pas qui d'autre que le gouvernement fédéral pourrait assumer la responsabilité de relier tous les Canadiens entre eux. Ottawa, rappelle-t-elle par exemple, vient de décaler neuf millions aux fins de développer dans le Grand Nord un réseau téléphonique aussi efficace que celui du Sud.

"Pour les relier par tous les types de communications, téléphone, radio, télévision, té-

légraphe, les équipements doivent être compatibles, et c'est au fédéral de déterminer comment va se réaliser cette compatibilité", continue Mme Sauvé.

Outre ces arguments d'ordre technique, ceux qu'elle préfère visiblement sont plutôt reliés à l'identité canadienne, au barrage que le fédéral veut maintenir contre le déferlement des émissions américaines. "En matière de radiodiffusion, nous n'intervenons pas dans le message, mais nous donnons priorité au signal canadien. Et avec Radio-Canada, nous cherchons à donner un service égal aux deux communautés linguistiques."

Pour les mêmes raisons, elle défend l'autorité fédérale sur la cablodistribution. "Si les provinces me disent qu'elles veulent le câble pour contrôler l'arrivée des émissions américaines, je leur demande ce qu'elles vont faire de plus que moi. Nous pourrions plutôt faire un arrangement: nous acheminons le signal et elles en administrent la distribution."

Elle s'indigne de ce que les provinces, notamment le Québec, aient déjà réclamé qu'on leur remette la gestion des fréquences radio, que son ministère attribue directement aux requérants.

"Ca n'a aucun sens, dit-elle. On me promettrait de me remettre les fréquences dont j'aurais besoin pour Radio-Canada ou pour le satellite. Le Québec suggérerait un comité des onze gouvernements pour

gérer le spectre des fréquences. Parce que les fréquences débordent beaucoup, leur gestion deviendrait impraticable avec autant de frontières. Si on m'imposait de le faire, j'irais dire au peuple qu'il se fait manger son argent dans des comités intergouvernementaux inutiles, créés seulement pour sauver la face des politiciens."

Et si le Québec, se percevant désormais comme une nation en soi, se servait des mêmes arguments, dont celui de la préservation de son identité, pour réclamer l'autorité totale sur les communications? Le ministre provincial des Communications, M. Louis O'Neil, et ses collègues "se sont engagés à agir dans le cadre constitutionnel actuel", rappelle-t-elle. Mais elle affirme ne pas se faire d'illusion: "je sais que je ne pourrai probablement pas les satisfaire. Mais au-delà de M. O'Neil, la population, elle, pourrait peut-être se trouver satisfaite par nos offres."

Elle ne craint pas que ce contentieux soit du chinois pour la population en général. Les gens du Bas-du-Fleuve, qui ont connu la fameuse "guerre du câble" par laquelle la Régie des services publics du Québec contestait une décision concurrente du CRTC, savent de quoi il retourne selon elle. Ils sont au courant du fait que le fédéral a autorisé l'implantation du réseau micro-ondes "Microbec", en étant conscient qu'il améliorerait ainsi nettement le signal transmis par le cablodiffuseur

Roger d'Auteuil, le protégé du gouvernement québécois, auquel le CRTC refusait un permis.

"Ma priorité, c'est le service à la population, et j'espère que M. O'Neil y croit aussi. Évidemment, les discussions et les querelles constitutionnelles, je suis bien obligée de les entreprendre car j'ai une juridiction à protéger. Je fais donc ce qu'il faut devant les tribunaux."

Cette juridiction, elle la défendra sans doute aussi quand apparaîtra la télévision à péage, cette innovation qui permettra à ceux qui voudront bien en payer le prix de recevoir sur commande les émissions qu'ils désirent, selon le principe de la cafétéria.

Déjà plusieurs groupes populaires contestent ce qui leur semble être une menace à l'accessibilité culturelle. Mais c'est justement pour empêcher que des groupes puissants, comme la Ligue nationale de hockey ou d'autres, s'emparent de ce véhicule où les profits s'annoncent gras, que les USA n'y fassent un véritable dumping d'émissions "pleines de sottises", qu'elle croit indispensable que le gouvernement intervienne déjà.

"Il faut faire respecter de grands principes: éviter de faire concurrence à la télévision conventionnelle, se présenter en groupe devant les États-Unis pour avoir un meilleur prix et un meilleur contenu, favoriser la production canadienne et pour cela créer une agence nationale, quelle qu'en soit la formule, pour

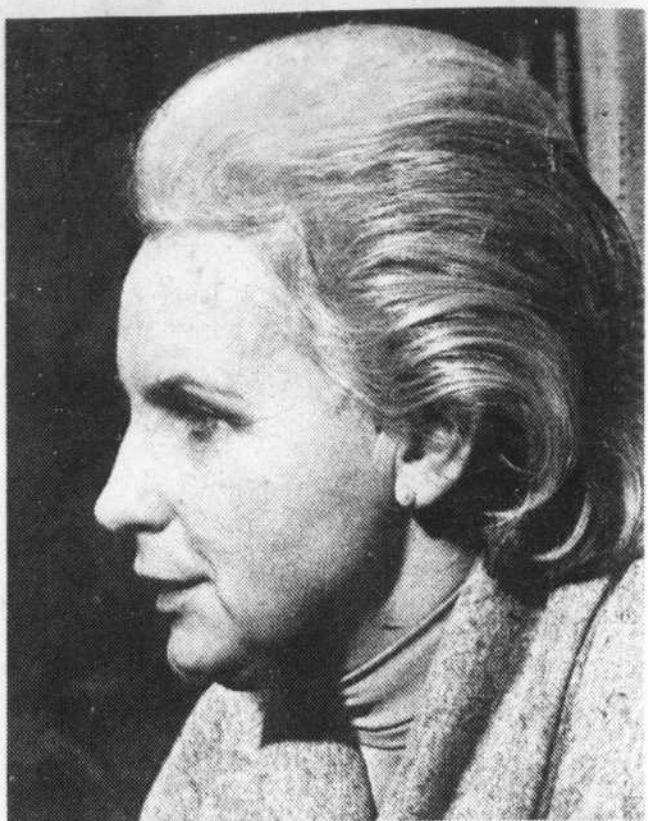
acheter et pour distribuer".

Selon elle, la télévision à péage peut manger des émissions comme un véritable "monstre, et c'est pourquoi il faut en contrôler les profits pour les faire servir à enrichir la production canadienne. "C'est cette bataille là, plus que celle de la juridiction, que je veux gagner", de dire Mme Sauvé.

Mais elle s'attend tout de même à une "batarde" qu'elle se dit "prête à accepter". Pour convaincre les provinces, elle compte surtout sur les "conversations bilatérales" qui, affirme-t-elle, donnent de bons résultats. "Je n'ai rien offert de plus que ce que Gérard Pelletier (son prédécesseur au ministère) avait offert. Mais je crois que l'esprit a changé".

Ainsi, elle se dit certaine que le "front commun" des provinces très critiques des actions fédérales en matière de télécommunications, qui avait fait échouer la conférence fédérale-provinciale de 1975, n'existe plus. "C'était du marchandage épouvantable, un front commun tout à fait artificiel. La province A voulait B et disait à la province X: "si tu m'appuies sur B, je vais t'appuyer sur C". Quand la Colombie britannique se dit d'accord sur les aspirations culturelles du Québec, franchise, on peut être sceptique..."

Selon elle, on n'a guère plus de garanties sur la réalité du consensus auquel disaient être parvenus les premiers ministres des provinces, en oc-



Jeanne Sauvé (Photo Alain Renaud)

tobre dernier à Toronto, lorsqu'ils rangeaient un accroissement des pouvoirs provinciaux sur les communications parmi leurs préalables au rapatriement de la constitution canadienne. "Nous ne savons toujours pas de quoi il s'agissait, et chose sûre, encore une fois, toutes les provinces ne réclamaient pas la même chose".

Elle en veut pour preuve l'accord que le fédéral a signé en novembre avec le Manitoba, qui aura juridiction sur les aspects matériels de son système de cablodistribution, tout en reconnaissant au fédéral son pouvoir d'émission de permis, de réglementation, de surveillance. Au Manitoba, ce système permettra une intégration technologique favorable au consommateur, mais l'Ontario n'en veut pas parce qu'il veut laisser jouer la concurrence entre les cablodiffuseurs, et le Québec pour d'autres raisons encore,

d'expliquer Mme Sauvé.

Pour ce qui est du Québec, Jeanne Sauvé veut s'impliquer dans "la bataille" bien au-delà de la seule question des communications. "Je n'ai pas de stratégie toute préparée en ce moment mais j'y réfléchis constamment et j'ai amorcé beaucoup de contacts à Montréal. C'est une question qui transcende les partis, une question à régler entre Québécois, et il faut trouver des personnes et des institutions, en dehors des partis, qui exercent un leadership."

Dans le contentieux Ottawa-Québec, que ce soit l'ensemble des dossiers ou celui des communications, elle affirme, comme elle l'a toujours fait, que les "valeurs du Québec" ne sont pas différentes de celles qu'elle défend tous les jours à Ottawa. Qu'il s'agisse de manger pour vivre, de parler français, ou même de parler anglais, dit-elle, "le cadre a changé, les valeurs sont les mêmes. Nous ne nous entendons pas sur les moyens."

Elle déplore que les ministres fédéraux soient souvent "sur la défensive" quand ils viennent au Québec. "Il n'y a pas un homme politique provincial, depuis Duplessis, qui n'est pas obligé de préférer toutes ses déclarations d'une profession de foi nationaliste, qui ne doit pas assurer qu'il ne se laissera pas grignoter par le fédéral. Les ministres fédéraux tombent dans le même panneau quand ils arrivent au Québec et s'efforcent de démontrer qu'ils sont tout autant attachés, à Ottawa, à la défense des valeurs québécoises."

"Mais moi, poursuit-elle, je refuse d'être sur la défensive. J'ai vécu au Québec, je m'y suis engagée dans toutes sortes de secteurs et je n'ai pas honte du bilan qu'on pourrait faire de mon activité. Je ne crains de me comparer à personne pour mon intérêt envers les aspirations du Québec." Si l'indépendance du Québec se réalisait, l'avenir lui paraîtrait fort sombre. "Non seulement la conjoncture économique serait-elle désastreuse, dit Jeanne Sauvé, mais ce qui importe plus encore, le Québec tendrait à devenir une sorte de ghetto, et ce serait encore pire que de crever de faim."

Les communications

Le ministère fédéral consolide ses assises

OTTAWA — Sept ans après sa création, le ministère fédéral des Communications passera à l'âge de raison en présentant enfin aux Communautés un projet de loi destiné à consolider l'ensemble de ses activités, et sans doute à asseoir une fois pour toutes son existence même, ferment en soi de nombreuses querelles fédérales-provinciales.

La première lecture devrait avoir lieu d'ici trois ou quatre semaines, en tout cas avant la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications, prévue pour la fin de mars. Même si le projet mûrit dans les cartons du ministère depuis quatre ans sans avoir été sensiblement modifié, ce n'est pas parce que toutes les

hypotheses sont levées qu'on décide maintenant de lui faire voir le jour. Le climat est meilleur du côté des réactions des provinces, estime aujourd'hui le ministre, Mme Jeanne Sauvé, qui s'attend plutôt à ce que les grincements de dents les plus audibles viennent du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) dont on rognera un

peu le statut "d'état dans l'état".

Pour l'essentiel, le projet est issu en ligne droite des propositions déjà contenues dans un "livre vert" (1973) et un "livre gris" (1975) conçus et rédigés par l'ex-titulaire du ministère, M. Gérard Pelletier. Il tend à définir les relations des provinces avec le gouvernement central en matière de communications, à mettre à jour un ensemble de statuts et de lois désuètes ou impropres à réglementer l'usage de technologies en constante évolution (satellite, câbles sous-marins, transporteurs divers), et à donner au gouvernement un "pouvoir de directive" à l'égard du CRTC.

Ce pouvoir de directive, où des membres du CRTC voient une menace à leur traditionnelle autonomie, ne s'exercerait pas directement sur les décisions mêmes du Conseil. Il encadrerait plutôt ses activités en lui précisant "la portée et l'interprétation des objectifs de la loi". Le développement des politiques de télécommunications doit demeurer "sans aucun doute possible sous la responsabilité des représentants élus du peuple", disait le livre gris.

L'équilibre linguistique aurait sans doute été mieux protégé lors de l'émission des permis de radiodiffusion si le gouvernement avait pu ainsi définir des voies à suivre au CRTC, donne en exemple Mme Sauvé. En affirmant cette direction proprement politique, elle croit d'ailleurs pouvoir plaire aux provinces qui se plaignaient non seulement du fait que le CRTC ne les écoute guère, mais aussi du fait qu'elles devaient traiter avec un organisme de réglementation plutôt qu'avec un gouvernement, à propos de questions de développement.

Le projet de loi propose aux provinces des formes de participation aux décisions fédérales en matière de télécommunications, notamment à la nomination des dix membres à temps partiel du CRTC.

Alors que les premiers projets tendaient à les inviter à certains forums de discussion, comités et associations, on y ajoute maintenant formellement une "clause permissive" dite de "délégation de pouvoirs" par laquelle le fédéral peut reconnaître à une province le droit de gérer certains aspects des télécommunications, sans toutefois laisser aller sa propre juridiction. C'est le maximum que l'on puisse faire à l'intérieur des cadres actuels, estime Mme Sauvé, et le ministère ne pourrait songer à de véritables transferts de pouvoirs sans en référer à une conférence constitutionnelle.

La proposition de délégation de pouvoirs a déjà été faite aux provinces au cours des conférences fédérales-provinciales sur les Communications, qui n'ont toutefois jamais été sans heurts.

On n'ose trop pour le moment, au ministère, prédire les réactions des provinces,

Le Trust Royal vous offre 6 moyens faciles d'économiser pour votre retraite.

Certificats de placement garanti

1

- taux d'intérêt garanti
- frais modiques: 1% du produit (jusqu'à un maximum de \$100) au retrait, au décès, au transfert ou à l'achat d'une rente.

Compte d'épargne garanti

2

- aussi simple qu'un compte d'épargne
- aucuns frais à payer

Fonds 'B'

3

- Portefeuille de valeurs à revenu fixe, composé principalement d'obligations publiques et d'obligations d'entreprises de haute qualité.
- objectif: revenu maximal
- frais d'administration minimes

Fonds 'C'

4

- portefeuille d'actions canadiennes
- objectif: croissance du capital
- frais d'administration minimes

Fonds 'M'

5

- portefeuille de premières hypothèques
- objectif: revenu maximal
- frais d'administration minimes

Régime à gestion individuelle

6

- vous gérez vous-même vos investissements
- en tant que fiduciaire, nous assumons la garde de vos valeurs, la tenue des livres et la remise des renseignements nécessaires au Ministère du revenu national

Choisissez un seul régime ou combinez-en plusieurs. Pour commander les brochures qui relèvent de nos 6 Régimes d'épargne-retraite, téléphonez à un bureau du Trust Royal. Mieux encore, passez nous voir.

630 ouest, boul. Dorchester 876-2525
7813, boul. des Galeries d'Anjou 353-5882
5265, chemin de la Reine Marie 487-5733
6955, rue St-Hubert 270-1137
1155 ouest, rue Sherbrooke 288-8282
4145 ouest, rue Sherbrooke 876-2506
4845 ouest, rue Sherbrooke 487-2600
Mail Champlain, Brossard 672-6315

Régimes d'épargne-retraite

Trust Royal

Centre Régional, Châteauguay, Châteauguay 691-2500
280, avenue Dorval, Dorval 636-4740
Centre d'Achats Duvernay, Duvernay 661-8110
424, avenue Dollard, LaSalle 364-2351
3035, boul. du Carrefour Laval, Laval 687-1840
Place Rempentigny, Repentigny 581-7252
1301, chemin Canora, Ville Mont-Royal 731-6889

TRICOFIL ORGANISE UNE

VENTE

PRÉ-INVENTAIRE

les 9, 10, 11 et 12 février au

PALAIS DU COMMERCE

angle Berri et De Maisonneuve

- Vêtements de velours, de lainage etc.
- Tissus à la verge
- Couvertures, foulards etc.

Tout doit être vendu

AU PRIX DE LA MANUFACTURE

jeudi et vendredi ouvert jusqu'à 21hres

Deux boulangeries ferment: 750 mises à pied

par Louis-Gilles Francoeur

Les mises à pied ont débuté dans les boulangeries en raison des grèves qui touchent les quatre principales meuneries du Québec, produisant plus de 80% de la farine consommée chaque jour.

Trois boulangeries ont décidé hier de fermer leurs portes jusqu'à ce qu'elles puissent être à nouveau approvisionnées en farine. Il s'agit des boulangeries Samson et Vaillancourt de Québec dont les travailleurs seront licenciés progressivement dès demain.

À Montréal, la boulangerie Durivage a

informé la plupart de ses 400 ouvriers de ne pas se présenter au travail ce matin à cause de l'épuisement de ses stocks.

Ces deux fermetures temporaires, qui seront vraisemblablement suivies de quelques autres aujourd'hui même, portent à 750 le total des mises à pied.

De son côté, le président de l'Association québécoise des boulangeries, M. Oliva Gadbois, a évalué à quelque 8,000 le nombre de travailleurs qui pourraient être mis à pied prochainement en cas de prolongement du conflit dans les meuneries.

Les syndiqués des boulangeries Samson

et Vaillancourt ont exprimé hier par la voix de leurs représentants syndicaux leur appui aux 500 grévistes des quatre meuneries montréalaises. Ces derniers veulent obtenir une révision d'une décision de la Commission anti-inflation, qui a réduit de 40 cents l'heure leurs récentes augmentations de salaire.

Les grévistes ont aussi demandé au ministre des Finances M. Jacques Parizeau d'exiger du gouvernement d'Ottawa, la levée rapide des contrôles afin que les travailleurs québécois assujettis aux normes fédérales soient sur le même pied que les travailleurs des secteurs publics qui profi-

tent déjà au Québec de la disparition de la Régie provinciale.

La pénurie artificielle de pain dans les épicerie, déclenchée par des articles de journaux alarmistes au cours du week-end dernier, pourrait se transformer en menace réelle au cours des prochains jours si le mouvement de mises à pied prend de

l'ampleur dans les boulangeries.

Déjà des incidents sont survenus entre des grévistes et des employés de certaines boulangeries, qui s'approvisionnent en Ontario. Des employés de boulangeries ont en effet déclaré hier qu'ils avaient été menacés de représailles par des grévistes de la CSN, s'ils continuaient d'alimenter

le marché en pain, rapporte un rapport de police de la CUM. Personne n'a toutefois été blessé.

Certains dirigeants de boulangeries ont confirmé hier au DEVOIR qu'ils songeaient à réorganiser leurs approvisionnement du côté ontarien. Mais ils ont ajouté

Voir page 6: Meuneries



"Oh, que voilà beaucoup de pain", semble dire ce bon monsieur à l'adresse d'une dame qui, avec le plus grand sérieux au monde, s'amène les bras pleins au comptoir. Lui, il s'est contenté de deux pains... et d'un saucisson. Chaque matin, c'est la ruée vers les étales de pain dans tous les supermarchés de la métropole, à cause d'une grève dans les quatre principales meuneries.

(Photo Alain Renaud)

Pour limiter l'arsenal des policiers

La Commission des droits de la personne réclame une législation

La Commission des droits de la personne demande que des dispositions législatives limitent l'arsenal policier et son utilisation pour l'ensemble des corps policiers du Québec.

À la lumière de l'enquête menée sur les circonstances de l'affrontement survenu le 12 octobre entre la police de Drummondville et les grévistes de la Celanese,

la Commission en vient à la conclusion qu'une tâche de réflexion, d'approfondissement et d'évaluation des lois et normes administratives s'impose pour s'assurer que les policiers ne soient pas amenés à des usages qui puissent porter atteinte à l'image de justice et d'impartialité qu'ils doivent projeter dans l'opinion publique.

On doit en outre viser, déclare la Commission, à préserver l'institution que représente la police dans toute société, pour concilier l'ordre public, le bien commun et les nombreux droits qui peuvent être en cause.

Tout en reconnaissant que les policiers continueront à devoir exercer, individuellement et comme groupe, un minimum de jugement dans les circonstances difficiles, la Commission des droits de la personne souligne par ailleurs que ce jugement devra être favorisé au maximum par la législation et les normes administratives qui régissent les comportements professionnels des policiers.

La Commission indique enfin qu'une tâche semblable doit viser nombre d'aspects des conflits de travail pour réduire au minimum les éléments susceptibles d'engendrer une détérioration du climat social dans les différentes villes et régions du Québec.

Dans le cas précis du conflit de travail à la Celanese de Drummondville, la Commission trouve condamnable l'usage que les policiers de l'endroit ont fait du gaz mace:

- les policiers l'ont utilisé trop rapidement sans rechercher des solutions de rechange en ce qu'ils n'auraient pas tenté de discuter sérieusement avec les représentants du syndicat avant de recourir à cet extrême moyen;
 - les policiers n'ont pas respecté les directives du manufacturier du gaz mace, interdisant l'éjection à moins de deux pieds du visage;
 - les policiers n'ont pas accordé les
- Voir page 6: Droits

Anti-scab, Couture recherche l'équilibre

QUÉBEC — La survie des entreprises et le maintien des droits fondamentaux des travailleurs syndiqués, tel est le délicat équilibre que cherche à établir le ministre du Travail, M. Jacques Couture, dans la législation "anti-scab" qui en principe fera l'objet d'un projet de loi dès la prochaine session de l'Assemblée nationale.

Confronté hier matin à un groupe d'une centaine de grévistes qui, quotidiennement, voient d'autres travailleurs passer leurs lignes de piquetage, M. Couture a ainsi expliqué que s'il n'acceptera jamais, "tant qu'il sera ministre du Travail qu'on vole les jobs des travailleurs", il existe cependant certaines contraintes dans la préparation d'un tel projet de loi.

Celui-ci, assure M. Couture, est en préparation, bien qu'il n'ait pas encore franchi l'étape de la présentation devant le Conseil des ministres. Pour sa part, il considère que dans le système actuel, la grève est un moyen de pression réduit à néant par les briseurs de grève. "Pour un gouvernement qui se respecte, c'est de son devoir de légiférer pour que la grève ait sa vraie signification", ajoute M. Couture.

Devant ces grévistes qui venaient d'occuper les bureaux du ministère du Travail pour réclamer l'adoption d'une telle législation, M. Couture insiste sur "le préjugé favorable aux travailleurs" qu'entretient son gouvernement. C'est ainsi qu'il assure que le gouvernement n'est pas "le gros méchant en haut" qu'on imagine généralement.

À cet égard, dans un effort de démythification,

Inondations dans la région de Montréal

Un rapport fédéral-provincial suggère des mesures pour diminuer les dommages

par Gilles Provost

Même s'il est techniquement possible d'éliminer complètement tout danger d'inondation printanière dans la région de Montréal, les travaux nécessaires auraient une telle ampleur que leur coût serait prohibitif. Par contre, il est possible d'adopter en bloc toute une série de mesures qui réduiraient à peu de chose les dommages causés chaque année par la crue des eaux, affirme un rapport conjoint d'Environnement-Canada et du ministère des Richesses naturelles du Québec.

Rendu public hier, ce rapport recommande notamment la construction d'un barrage à l'endroit où le lac des Deux-Montagnes se déverse dans la rivière des Mille-Îles, pour éviter que le débit de cette petite rivière puisse dépasser 25,000 pieds cubes par seconde.

Le document conjoint préconise aussi une augmentation du réservoir hydro-électrique des Quinzes, à la tête de l'Outaouais, afin de retenir une plus grande partie des crues printanières et, inverse-

ment, de restituer cette eau en période de sécheresse.

On demande aussi à l'Hydro-Québec d'évaluer la possibilité de construire des réservoirs supplémentaires sur la rivière Dumoine et Coulonge. Ces réservoirs supplémentaires, paraît-il, auraient un impact important sur les crues. Il faudrait qu'ils aient aussi un effet intéressant sur la production d'électricité pour que leur construction soit rentable.

Le comité souligne l'avantage qu'il y aurait à intégrer la gestion de tous les ouvrages capables d'influencer le débit de la rivière Outaouais en se servant des études de prévision et d'optimisation qu'il a lui-même élaborées. Si cette gestion devait amener une baisse de la productivité électrique, cette dernière serait en partie compensée par la plus grande productivité du barrage des Quinzes, indique-t-on.

Le Comité propose aussi qu'on demande à la Commission mixte Canado-américaine sur les Grands Lacs et au Bureau international de contrôle sur le fleuve Saint-Laurent de tenir davantage compte des problèmes d'inondation dans la région de Montréal.

Les études démontrent qu'il serait possible, sans manquer aux accords déjà conclus et sans pénaliser les autres rive-

rains du Saint-Laurent, de gérer l'écoulement de l'eau de façon à réduire graduellement les inondations dans la région métropolitaine.

Plus particulièrement, on demande d'abaisser le niveau de l'eau du lac Ontario pendant l'hiver afin d'être capable, au printemps, de retenir pendant quelques jours l'eau du Saint-Laurent pour laisser passer sans problèmes la crue de l'Outaouais beaucoup plus courte que celle du Saint-Laurent.

Ces mesures de contrôle améliorées sur le Saint-Laurent et sur l'Outaouais permettraient de réduire le débit de la rivière des Mille-Îles sans hausser indûment le niveau du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies et du lac Saint-Louis, paraît-il.

Dans ces trois derniers secteurs, le comité conclut qu'il serait plus avantageux de construire des digues le long du rivage aux endroits menacés plutôt que de vouloir rehausser les terrains ou déménager les populations riveraines. On suggère à ce sujet de poursuivre les études locales en collaboration avec les municipalités impliquées.

Quant aux secteurs qui ne sont pas encore construits et qui sont susceptibles d'être inondés, le comité incite les municipalités à y interdire le développement et à transformer ces terrains en parcs, en stationnement, etc. Une carte des terrains inondables est en préparation mais elle n'est pas terminée.

Le comité suggère enfin que les divers gouvernements étudient la possibilité de mettre en place un programme d'aide aux citoyens individuels désireux de se prémunir contre les inondations en déménageant, en élevant leur terrain, etc.

Evidemment, on recommande de continuer la surveillance attentive des cours d'eau au printemps pour détecter et détruire les embâcles avant que la situation ne devienne trop grave.

Sur le plan administratif, on recommande au Québec et au Canada de mettre sur pied un organisme conjoint qui pourrait mettre en oeuvre ces recommandations dans les plus brefs délais.

Session d'information et visite industrielle
Organisées par la Chambre de Commerce de Montréal

Le service d'incendie de Montréal peut vous aider!
de 8h30 à 17h00 - Salon Vieux Montréal (3e étage)
le mercredi 16 février 1977

Conférencier:
M. René Plaisance, directeur, Service d'incendie de Montréal
causerie: Organisation de la sécurité contre l'incendie à Montréal.

Sujets:
Quelles sont les causes d'incendies? Peut-on les prévenir?
La prévention des incendies - retombées économiques résultant des incendies.

Visite industrielle:
Quartier général - Centrale d'alarme - Centre de formation
Présentation audio-visuelle - déjeuner - cocktail - visites

\$35. membres - \$40. non-membres
Inscription préalable - 866-2861

aujourd'hui

À 10 h à l'hôpital Royal Victoria, salon de la résidence des infirmières, rencontres et discussions sur "l'avenir des auxiliaires et des services bénévoles dans les établissements de santé".

À 17 h au Cercle des journalistes de Montréal, hôtel Sheraton Mont-Royal, M. Pierre de Bellefeuille, député et adjoint parlementaire, parlera de "l'avenir des médias anglais au Québec" devant le "Women's Press Club".

À 20 h à la succursale Notre-Dame de la Bibliothèque de Montréal, M. Hector Grenon, chroniqueur et raconteur, est l'invité de la Société des Écrivains canadiens.

La Croix-Rouge tient des cliniques à Montréal, à la cafétéria de Shell Canada, 10,501 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 21 h; à Laval, au Carrefour Laval, 3003, boulevard Le Carrefour, de 15 h à 21 h.

P. Bourgault au Musée des Beaux-Arts

M. Pierre Bourgault, journaliste et fondateur du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) qui fusionna avec le Parti québécois en 1968, a été nommé par arrêté en conseil membre du conseil d'administration de la Corporation du Musée des Beaux-Arts de Montréal, en remplacement de M. Guy Rocher qui a dû démissionner de ce poste à la suite de son accession aux fonctions de sous-ministre au ministère d'État au développement culturel.

L'HONORABLE RODRIGUE TREMBLAY
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

parlera du

"RÔLE DE LA LIBRE ENTREPRISE AU QUÉBEC"

ainsi que des sujets suivants:

- La création d'un climat favorable à l'investissement.
- La favorisation de l'implantation d'industries hautement technologiques au Québec.
- La philosophie du Parti Québécois concernant la nationalisation.
- L'attitude du P.Q. face aux francophones dans l'administration des affaires.
- Un aperçu des priorités du P.Q. dans le domaine des affaires.

LORS DE LA "SOIRÉE DES DIRECTEURS D'ENTREPRISES" DES DIRECTEURS COMMERCIAUX DE MONTRÉAL INC.

Date: 15 février 1977
Lieu: Hôtel Ritz Carlton - Salle Ovale.
Cocktails: 17h30 souper: 18h30
Billets: \$25.00

Pour obtenir vos billets, s.v.p. appeler Stuart Richardson à: 845-5491.

PLUS RIEN de MINI à la MINI!

Mini

4 grands prix

\$50,000

chacun

SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET, EN ORDRE

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE \$1,000

3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE \$25

TOUJOURS 50¢

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX 4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

éditorial

Le sort de Terre des hommes

Avec le sens dramatique poussé qu'on lui connaît, l'administration Drapeau-Niding vient de publier la grande question qu'elle pose au gouvernement du Québec: "Le gouvernement du Québec fermera-t-il définitivement Terre des hommes?" En lisant toutefois attentivement les propositions concrètes que le comité exécutif de la Ville a faites au ministre des Affaires municipales, on découvre rapidement que l'ultimatum est plus souple qu'il n'y paraît au premier regard, et que Montréal recherche peut-être moins à récupérer les pouvoirs discrétionnaires en vertu desquels elle administrait l'exposition qu'à trouver un moyen de sauver Terre des hommes. M. Jean Drapeau ne parle plus de démissionner, comme il l'avait fait lors de la première "fermeture" de Terre des hommes, mais au contraire, il offre à Québec, si le gouvernement provincial veut bien prendre la relève, "sa collaboration la plus totale".

Juridiquement et financièrement, donc, malgré la pression mise par l'administration municipale, M. Guy Tardif et son collègue du Tourisme, M. Yves Duhaime, ne sont pas en position de faiblesse pour négocier avec Montréal l'avenir de Terre des hommes. A la veille du 10^e anniversaire du prolongement de l'Expo, il est au contraire heureux qu'à Québec un gouvernement puisse enfin faire le point. L'examen de la question devra se faire non pas seulement dans la précipitation à courte vue dont fait soudain montre l'hôtel de ville, mais surtout en vue de l'avenir. L'heure est venue d'établir enfin pour ces îles la politique de gestion et d'utilisation responsable à laquelle s'est constamment dérobée l'administration Drapeau-Niding.

Même si les chiffres publiés hier par l'administration municipale sont sujets à caution, il ne fait guère de doute que Terre des hommes contribue à fournir des emplois d'été aux étudiants, à alimenter le cirque de la Ronde, à attirer les touristes américains, à distraire et à instruire les "citoyens de la très grande région de Montréal", et en conséquence à provoquer la rentrée dans les coffres de l'État de quelques deniers non négligeables. Avant même de refuser ou de redonner à la Ville le pouvoir, qu'elle juge indispensable, de se soustraire aux soumissions publiques dont la loi 82 lui fait une obligation sévère, Québec doit porter un premier jugement sur la valeur, la rentabilité et la gestion de Terre des hommes.

S'il est certain, en effet, que cette exposition fête son dixième anniversaire avec un déficit global de l'ordre de \$75 millions, il n'est pas fatal, par contre, que sa fermeture entraîne la perte totale de tous les avantages directs et indirects qu'il est possible de retirer de l'île Sainte-Hélène, de la Ronde et du parc Notre-Dame, île désormais assortie d'un bassin olympique pour lequel la Ville a dépensé une bagatelle de quelque \$22 millions. De même, il n'est écrit nulle part qu'une exposition moins ambitieuse ou plus imaginative ne rap-

porterait pas autant sinon davantage, tout en pesant moins lourd sur un trésor public déjà dangereusement obéré. À vrai dire, aussi bien l'examen financier de Terre des hommes que la vocation à donner aux îles valent que Québec prenne le temps de réfléchir et ne cède pas à la demande de Montréal qui voudrait une réponse "au cours des prochains jours".

L'administration municipale voudrait que "sans autre délai" les restrictions imposées à la Ville par la loi 82 en matière de soumissions publiques soient supprimées quant à Terre des hommes. Il est bien possible, en effet, qu'après avoir pris l'habitude de se faire dispenser par le conseil de la procédure publique d'appels d'offres, l'hôtel de ville ne soit plus en mesure de se plier à la nouvelle loi dans la préparation de la prochaine saison, ou encore que dans ce cas-là (comme sans doute dans d'autres), le législateur québécois ait fait montre en décembre dernier d'une précipitation imprudente. Le gouvernement provincial ne saurait toutefois convoquer spécialement l'Assemblée nationale, dont les travaux doivent normalement reprendre au début de mars, soit dans un mois environ, pour répondre à "l'urgence" proclamée par le comité exécutif de la métropole.

Après avoir donné en effet aux créanciers de la Ville de Montréal l'assurance que des contrôles seraient enfin imposés aux dépenses et aux libertés que s'était permises l'administration municipale; après avoir réussi la semaine dernière à faire accepter du "pouvoir policier" de la métropole que le gouvernement du Québec n'entendait plus négocier sous la pression des ultimatum montréalais, la crédibilité des autorités provinciales et du nouveau gouvernement du Parti québécois ferait, en cédant, l'objet de secousses et de conséquences pires que celles qui peuvent résulter du genre de dilemme que M. Jean Drapeau vient de leur poser. Il faudra probablement corriger la loi 82, mais les appels d'offres sont bien la dernière discrétion que Québec peut se permettre d'abandonner à Montréal.

Il ne fait guère de doute, d'autre part, qu'on ne peut retarder bien longtemps la réponse que Montréal réclame de Québec. Le gouvernement ne peut se payer le luxe d'une enquête pour vérifier si oui ou non il est vraiment impossible à la Ville d'organiser la prochaine saison de Terre des hommes en se pliant à la procédure des appels d'offres. De même, pour peu que les ministres des Affaires municipales et du Tourisme estiment que Terre des hommes doit se poursuivre, ils ne peuvent décemment prendre le risque de fermer pendant un an une exposition "internationale" du genre.

Or, quelle que soit la forme que prendra en définitive l'exposition "culturelle" de Terre des hommes, Québec n'a pas à s'en remettre, heureusement, à la seule Ville de Montréal pour la préparation et la gestion des prochaines saisons. Le comité exécutif le reconnaît du reste, en offrant sa collaboration au gouverne-

ment pour le cas où il voudrait prendre la relève et procéder lui-même "directement ou par la mise sur pied d'un organisme approprié" à la prochaine présentation et à celles qui vraisemblablement suivraient. Voilà bien la voie qu'il y a lieu d'explorer et que Québec aurait dû déjà emprunter il y a plusieurs années, alors que les déficits s'accumulaient au train de quelque \$10 millions par année.

Tout comme le stade olympique, Terre des hommes n'a rien d'un service municipal. Le maire n'a pas tort quand il affirme que les grandes villes doivent comporter de grands centres artistiques, culturels ou sportifs. Il comptait cependant fort mal et ne montrait pas un sens fiscal développé quand il imposait aux contribuables de la seule ville de Montréal les dépenses capitales et les coûts d'entretien de pareils ouvrages. Les Montréalais, comme les étrangers, paient leur billet d'entrée, mais en vertu de quelle justice devraient-ils assumer seuls les frais d'immobilisation et de financement de services qui ont une vocation régionale, internationale, voire interplanétaire!

Une corporation distincte aurait dû être chargée depuis longtemps de l'administration de Terre des hommes. Les bénéficiaires d'ordre fiscal que les gouvernements sont censés en retirer n'auraient en rien diminué, non plus que les diverses retombées économiques et culturelles auxquelles étaient sensibles les gouvernements qui ont subventionné depuis dix ans l'exposition de Montréal. Mais au moins les factures en auraient été séparées plus distinctement, et surtout elles auraient dû être payées par l'ensemble de ceux qui profitent de Terre des hommes, non par les seuls et éternels contribuables de Montréal, toujours pris pour payer tout seuls ou payer deux fois ces réalisations "qui ne coûtent rien".

Quant il s'agit de s'embarquer dans des projets de prestige, tout le monde est Montréalais; quand vient le temps de payer, seuls les Montréalais de Montréal paient, ou du moins payaient jusqu'à ce que les débordements de l'administration Drapeau en viennent à retomber sur la banlieue et sur le reste de la province. Terre des hommes a finalement fait la conquête de plusieurs de ses adversaires et il faudrait de sérieux raisons pour en déclarer la fermeture. Mais ça n'aurait jamais dû être un service "municipal". Le moment est venu pour Québec de juger si, Terre des hommes continuant, la Communauté urbaine, le ministère du Tourisme, une société d'État distincte ou une autre administration doit prendre la relève.

Comme pour les installations olympiques, il serait alors et enfin permis de demander aux visiteurs et aux contribuables quelle vocation ils envisagent pour Terre des hommes.

Jean-Claude LECLERC

La loi 78 et ses effets

Les petits propriétaires sont seuls frappés

par DENIS BARABE, DANIELLE LAMPRON et DIANE POIRIER

Monsieur Guy Tardif, ministre des Affaires municipales.

Un beau jour, c'était en novembre, trois locataires (du comté Dorion), trouvant qu'ils payaient bien cher pour ne pas se sentir chez eux, décidèrent de prendre leur situation en main. Ils mirent donc leur crédit (ils n'ont pas de capital) en commun et, à l'aide d'un prêt hypothécaire et de prêts personnels pour combler la différence, ils acquirent un triplex quinquagénaire sis rue St-Denis. L'offre d'achat acceptée (l'accord des volontés) eut lieu en novembre, le contrat notarié (les formalités) en janvier. Ils comptaient évidemment emménager à l'expiration de leurs baux respectifs, soit le 1er juillet 1977, date à laquelle expiraient également les baux des locataires du triplex.

Mais vint la Loi 78 (Loi prolongeant et modifiant la Loi favorisant la conciliation entre locataires et propriétaires) qui, sans aucune publicité de quelque sorte auprès de qui que ce soit, prolongea les baux de tous les locataires jusqu'en juillet 1978. Sanctionnée le 23 décembre 1976 (dans un climat de lendemain d'élection et de veille des Fêtes), cette loi n'exonère que les propriétaires enregistrés au 1er janvier 1977. C'est de la rétroactivité, à peine déguisée, envers ceux dont les titres n'étaient pas enregistrés au 1er janvier 1977 mais qui étaient liés bien avant (quant à nous, en novembre) sans possibilité de recul, sous peine d'action en passation de titre et/ou en dommages.

Que devons-nous faire maintenant? Continuer à habiter nos logements, dont le loyer va augmenter sans aucun doute, tout en absorbant, à perte et à fort coût d'intérêt, l'administration du triplex, avec l'espoir diffus d'y habiter un jour (car rien ne nous dit que cette mesure provisoire ne sera pas prolongée, d'année en année, comme la Régie des loyers l'est elle-même depuis 1950-51)? Laisser aller l'immeuble au trust créancier hypothécaire? Céder au vil marchandage qui s'instaure et qui consiste à soutirer le maximum de ceux qui aimeraient nous faire quitter nos logements actuels, pour monnayer ensuite avec ceux que l'on veut déloger?

À noter que chacune de ces solutions est, dans une plus ou moins grande mesure, au détriment des améliorations et même de l'entretien que nous voulions apporter à notre triplex.

Cette loi, nous dit-on, a pour but de pallier à la pénurie de logements. Or, nous laissons autant de logements que nous en prenons. Nous croyons de plus qu'une bonne proportion de gens voudrait malgré tout déménager et que la pénurie de logements sera alors proportionnellement plus grande. On se souviendra de l'époque où il fallait acheter la clef d'un logement.

Faussement socialisante et même franchement injuste, cette loi n'affecte que les "petits" propriétaires (dont la situation financière n'est pas plus reluisante que celle des locataires) et les locataires eux-mêmes (à cause du marchandage). Elle n'affecte en rien les "gros" propriétaires, lesquels n'habitent pas les maisons à logements qu'ils achètent. Le système prône donc la propriété, pour les "gros" seulement, et l'étalement (ou expropriation de leurs logements) pour les "petits" seulement.

Nous restons convaincus que notre initiative était davantage socialisante, qu'elle favorisait l'utilisation et la mise en commun des ressources du milieu, le regroupement, la vie de quartier.

On voulait donc aider les locataires, mais malgré eux et surtout, à leur insu. Ce que nous reprochons principalement à cette loi est en effet qu'elle nous ait ainsi tombée du ciel. Pourquoi ne pas l'avoir annoncée? Où en est la démocratie? Et l'ignorance de la loi qui n'est pas une excuse...

Nous demandons donc que cette loi soit amendée (avant qu'il ne faille donner les avis du 31 mars) pour permettre aux propriétaires d'habiter eux-mêmes l'immeuble qu'ils ont acheté à cette fin, à l'expiration des baux normalement et volontairement consentis, au moins à l'égard de ceux qui étaient déjà engagés (par offre d'achat acceptée) avant le 1er janvier 1977.

Montréal, le 5 février 1977.

lettres au DEVOIR

La situation déplorable du camionnage en vrac à Montréal

M. Lucien Lessard, ministre des Transports, Québec

La situation du camionnage en vrac dans la région 10, en particulier à Montréal, est déplorable. Quoique la Loi du camionnage en vrac soit pourtant claire, bien peu semblent la respecter.

Des entrepreneurs engagés des camionneurs d'autres régions, avec ou sans VR. Des la première chute de neige importante, Montréal est envahie par ces contrevenants. Des infractions sont signalées tous les jours aux capitaines Lalonde et Lévesque qui, faute de personnel et de véhicules disponibles, ne peuvent intervenir aussi souvent qu'il le faudrait. Résultat: personne ne se soucie de la Loi du vrac.

Permettez-moi de citer les paroles du juge Samuel Altrows: "Cette loi est très sérieuse et il faut la respecter; ceux qui engagent des camions doivent vérifier s'ils sont détenteurs d'un permis de vrac dans la région où ils opèrent."

Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il existe suffisamment de camions, dans la région

10, pour suffire à tous les genres de transport en vrac. Selon moi, la raison pour laquelle les municipalités et les gros entrepreneurs recourent aux camions de l'extérieur est bien simple: ils les paient beaucoup moins cher que s'ils devaient appliquer les taux normaux. Par exemple, un "10 roues" obtient \$13, l'heure au lieu de \$18, un "six roues" \$8 et non \$14. Ce qui est encore plus important, c'est le tarif au cubage. On m'a informé le 17 courant d'une augmentation du taux de charge dans la municipalité de Verdun: \$0,95 du cent pieds cubes. Ce qui signifie qu'un camion à benne de 10 roues, ayant une capacité de 500 pieds cubes, rapporte \$4,75 du voyage, soit environ 40 voyages quotidiens pour un revenu brut de \$180.

Compte tenu du salaire quotidien d'un chauffeur (\$50), de l'essence (\$50), de l'entretien, des assurances et des permis (un autre \$30), cela peut laisser un revenu quotidien de \$50, excluant la dépréciation et les réparations importantes. Quel revenu pour un investissement de \$35,000... auquel il faut ajouter les intérêts dus!

Pour ne pas perdre cet investissement et ce commerce (tout de même essentiel), il faut se plier aux exigences des contrevenants: les gros entrepreneurs et les municipalités, selon à peu près le schéma suivant:

- sens uniques: à défier;
- arrêts obligatoires: à l'américaine;
- feux de circulation: avec 60 tonnes, on passe partout;
- les piétons: on les écrase... ou presque;
- les voitures: n'ont qu'à se tasser!

Ces imbéciles sèment la terreur en ville et par leur faute nous payons des primes d'assurances exorbitantes.

Cette situation n'a pas sa raison d'être si, comme le dit le juge Altrows, la Loi du transport en vrac est sérieuse.

Dans un proche avenir, j'espère que les taxes seront appliquées et les régions, respectées. S'il vous manque du personnel, je serai heureux d'en faire partie.

Georges A. EVRARD

Ville Mont-Royal, le 21 janvier 1977.

La nausée du wigwam

Monsieur le Directeur,

Les beaux mots de M. Jean-Marc Léger dans son article sur "Ce pays qui s'appellera le Québec", paru dans Le Devoir du 4 février, m'ont atteint comme une éternelle nausée. C'est que notre atmosphère est déjà saturée des reniflements hargneux de M. Lévesque et des ruminations nationalistes de nos écrivailleurs.

Mais je m'attiriste un moment de l'état de la génération de ceux qui ont aujourd'hui vingt-cinq ans,

en songeant aux mots que Gertrude Stein adressait à ses cadets: "Vous autres, vous êtes tous une génération perdue", et qui s'appliquent si bien à cette jeunesse québécoise pourrie par le nationalisme, plus que jamais ignorante, vautreée dans ses complaisances naïves, si volontiers happée par l'immonde propagande fataliste du Parti Québécois. L'adhésion au nationalisme a vite fait de lui cacher le vide de sa pensée. Le "spirituel" auquel M.

Léger convie ses compatriotes, c'est en s'arrachant à eux-mêmes qu'ils le trouveront.

Bah! peu m'importe qu'autour de moi l'on ait perdu son temps, si je n'ai pas perdu le mien. Je renvoie avec mépris mes contemporains à leur wigwam.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc MAILLOUX

Montréal, le 4 février 1977.

L'UQAM et ses problèmes

Manifestement l'Université du Québec présente des symptômes de maladie qu'il faudrait diagnostiquer. Chacun se prétendant sorcier, je me permets à mon tour d'y mettre mon grain de sel. Voici donc ce que je prescris:

Afin d'éviter de sortir des produits pour lesquels il n'y a pas de clients il importe de faire l'inventaire des besoins de la nation. On peut se demander, par exemple, s'il n'y a pas déjà surproduction de sociologues?

— si, avec un couple d'années de spécialisation, certains diplômés en biologie ne pourraient remplacer les médecins dans certains domaines et suppléer à leur pénurie dans certaines régions? On pourrait s'enquérir auprès des pays socialistes pour trouver des solutions inédites.

— s'il n'y aurait pas lieu d'investir avec audace dans la faculté d'administration et d'y inviter les excellents candidats qui sont refusés chaque année par l'École des Hautes Etudes Commerciales. S'il

consent à commencer au bas de l'échelle, le diplômé en administration est sûr de ne pas chômer et de profiter éventuellement de son expérience initiale. Notons qu'en informatique les journaux sont remplis de demandes.

— si on ne pourrait pas créer une faculté d'électronique où le travail d'atelier occuperait de l'espace et du temps?

En somme, ne pourrait-on pas avoir assez d'imagination et d'audace pour répondre aux inquiétudes justifiées d'un grand nombre d'étudiants?

Au point de vue organisation et structures, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de décentraliser: donner au point de vue académique une large autonomie à chacune des facultés, et ne centraliser que l'inspection, les services auxiliaires?

Chacun de ces domaines aurait un syndicat autonome, séparé du reste de l'organisation. Actuellement la solidarité tourne au ridicule. Du moment que ça ne

reste est paralysé. La participation des responsables, des professeurs et des étudiants pourrait alors avoir un sens car les participants disposeraient de l'information et de la compétence nécessaires pour résoudre les problèmes.

Leonard DUBE

Montréal, le 1er février 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

De nombreux points obscurs

par CLAUDE RYAN

Il eût été facile pour le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, de dissiper toute impression de lenteur ou d'hésitation autour de l'affaire Lévesque-Trottier, en prenant lui-même l'initiative d'ordonner une enquête du coroner sur les circonstances qui ont entouré la mort du malheureux Edgar Trottier dimanche matin.

La loi autorise sans doute le coroner à juger lui-même de l'opportunité d'instituer d'abord des recherches, puis au besoin une enquête, sur les circonstances ayant entouré la mort d'une personne lorsqu'il a des raisons de croire que cette mort n'a pas été purement accidentelle et a pu être causée par suite "de violence, de négligence ou de conduite coupable de quelque autre personne". Et dans cette perspective, la décision qu'a prise hier M. Bédard de laisser cette responsabilité entre les mains du coroner de Montréal est conforme à la loi.

Mais la loi prévoit aussi explicitement que le ministre de la Justice peut en tout temps, "quand il le juge nécessaire dans l'intérêt public", ordonner des recherches ou une enquête. Ainsi que le soulignait hier Jean-Claude Leclerc, la qualité même de l'un des acteurs-clés du drame de dimanche justifiait à elle seule la convocation d'une enquête en bonne et due forme. Dans le cas d'un citoyen sans grade, l'enquête policière eût peut-être suffi, à supposer que l'on eût été en présence d'une tragédie dont le caractère purement accidentel eût été absolument évident. Même alors, cependant, des recherches complémentaires auraient été justifiées afin de dissiper tout doute possible dans l'esprit des proches parents et des amis de la victime et d'assurer que nul ne soit soustrait à ses responsabilités. Un lecteur de Québec signalait hier que sa fille fut victime l'an dernier d'un accident mortel de la circulation et que l'enquête policière conclut à un accident pur et simple, sans responsabilité de la part du conducteur. Croit-on que cela aura suffi à rassurer tout à fait les parents de la victime? Si la vie est sacrée, le moins que l'on doive faire lorsqu'elle a été supprimée, c'est d'établir avec des précautions infinies les causes réelles et les circonstances précises du drame.

À plus forte raison, lorsqu'une tragédie de la circulation implique un premier ministre doit-on conclure à l'existence évidente d'un intérêt public incontestable. Vu les responsabilités de l'intéressé, vu aussi la présomption de traitement spécial qui peut facilement naître dans l'esprit de ses concitoyens, il faut considérer dans un cas semblable qu'il est d'intérêt public que soient examinées publiquement et divulguées du même coup les circons-

tances d'un accident mortel. C'est ici que devait normalement intervenir la responsabilité spéciale que la loi confère non pas au coroner mais au ministre de la Justice. Le coroner doit en effet prendre ses décisions à la seule lumière des faits, rapports et circonstances précis dont il est saisi. Il n'a pas à se préoccuper de savoir si l'un des témoins est ministre ou membre de tel ou tel parti; il doit seulement examiner et apprécier les faits dont il est saisi. Mais au ministre de la Justice, une responsabilité spéciale a été conférée par la loi: celle de juger si l'intérêt public exige une enquête du coroner en bonne et due forme. M. Bédard a jugé dans ce cas-ci qu'il n'y avait pas matière à une intervention de sa part. En agissant ainsi, il a cru traiter le chef du gouvernement exactement comme tout autre citoyen eût été traité. Mais il a oublié que, dans le cas d'un chef de gouvernement, les exigences de transparence sont infiniment plus grandes que dans le cas d'un citoyen ordinaire. Il a ainsi laissé naître un doute sérieux sur l'empressement des autorités à faire rapidement toute la lumière sur l'affaire Lévesque-Trottier.

Les côtés obscurs de l'affaire

Dès dimanche, on a pu sentir, par la lenteur avec laquelle la police laissait percer les renseignements, qu'on aurait du mal à connaître vite toutes les circonstances de l'accident dans lequel a été impliqué le premier ministre du Québec. À la lumière des seuls renseignements qui ont émané de l'initiative de la police de la CUM, on en saurait assez peu sur l'histoire. On attendait des faits concrets, des explications fondées sur les faits et non des hypothèses; on eut plutôt des raisonnements ou des explications qui ne se rattachaient que d'assez loin aux faits.

Ainsi, comment Edgar Trottier se trouva-t-il à quatre heures du matin, dimanche, à l'endroit où il devait connaître une fin tragique? Il eût été facile pour la police de le dire tout de suite, sans cachotterie, ni bavure. Il a pourtant fallu des heures de recherches laborieuses par des journalistes pour que sorte enfin la vérité. On voudrait maintenant nous rassurer en nous informant que, dans le cas des policiers qui ont pu être impliqués à ce stade des événements, le directeur René Daigneault et ses collaborateurs se chargeront de conduire l'enquête interne qui s'impose. Impossible de marcher là-dessus. Les incidents qui ont entouré le déplacement de Trottier de l'Hôpital des anciens combattants jusqu'à l'angle du chemin Côté-Neiges et de l'avenue Cedar relè-

vent, à n'en pas douter, de la même enquête que ceux qui ont entraîné quelques minutes plus tard son décès. Pourquoi faudrait-il scinder l'enquête en deux, selon qu'il s'agit de policiers ou de citoyens ordinaires? Il semble à première vue y avoir eu grave négligence à ce niveau. Cela relève, à n'en pas douter, de la responsabilité du coroner. Et quel fut le rôle de deux autres policiers dont on dit qu'ils seraient intervenus sur les lieux de l'accident?

À quelle vitesse roulait la voiture conduite par M. Lévesque lorsqu'elle heurta présumément la malheureuse victime? Tout était-il régulier dans les "papiers" du conducteur et du propriétaire de la voiture? Sur quoi s'est-on fondé pour conclure qu'il n'y avait pas lieu de soumettre le conducteur au test de l'ivresse? Comment expliquer, si la voiture roulait seulement à une vitesse de 25 milles à l'heure, qu'elle ait entraîné le corps de Trottier sur une distance de quelque 140 pieds? Plusieurs témoins ont-ils vu ce qui s'est passé? Quel récit ont-ils donné des événements?

Si on soulève ces questions, ce n'est pas dans le seul but de les répéter après bien d'autres. C'est d'abord parce qu'elles se posent depuis dimanche dans l'esprit de milliers de concitoyens du premier ministre. C'est aussi parce qu'on a entendu à leur sujet des réponses ou des versions qui différaient souvent selon qu'elles émanaient des porte-parole officiels de la police ou de sources qui acceptèrent de s'ouvrir directement à des membres de la presse.

Qu'y a-t-il de fondé dans les diverses versions qui ont circulé depuis dimanche? Seuls le savent quelques témoins très proches des événements. Or, on doit avoir l'assurance que la version de ces témoins sera intégralement fournie et qu'un tamisage compétent et irréprochable sera ensuite fait entre les éléments qui semblent devoir différer d'une version à l'autre.

D'après ce qu'on a entendu depuis dimanche, il est évident qu'on ne saurait s'en remettre uniquement aux rapports confidentiels émanant de la police. Sans qu'on en veuille à la police, force est en effet de constater qu'elle a souvent donné dimanche l'impression de pratiquer l'art subtil de la restriction mentale dans ses entretiens avec la presse. Si on veut en avoir le coeur net, il faudra aller au-delà des rapports policiers. Il faudra entendre les témoins eux-mêmes, et les laisser donner librement leur version des faits, au vu et au su de leurs concitoyens. Il n'y a pas d'autre manière de mettre un terme à cette déplorable histoire.

Voir page 6: Obscurs

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur

Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$55 par année; six mois: \$30. À l'étranger: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Des interlocuteurs qui ne se sont pas encore reconnus

Le voyage de René Lévesque à New York ou le choc de deux cultures

A quelques jours d'intervalle, MM Lévesque et Trudeau se sont tous deux adressés aux Québécois, le premier en choisissant d'aller à New York pour "rassurer", dit-on, les investisseurs américains, le second pour forcer la main à M. Lévesque en l'invitant à "passer aux affaires" le plus rapidement possible, dans le but de faire débouler les discussions sur la question constitutionnelle.

Depuis le 15 novembre, la situation canadienne ressemble étrangement à celle d'un navire ayant quitté son port de mer pour gagner la haute mer, sans que l'on sache exactement quelle sera sa véritable destination finale.

A écouter les uns et les autres, les passagers ont cependant un peu l'impression que deux timoniers se relaient tour à tour au gouvernail de telle sorte qu'entre le bord et le tribord il est assez difficile de reconnaître au sillage du navire le véritable parcours emprunté.

Quelques jalons ont cependant été posés. M. Lévesque a été formel: il n'a pas l'intention de se laisser "charrier" à propos de la question du référendum. M. Trudeau, de son côté, cherche à acculer son homologue au pied du mur: soyons adultes, levons le plus tôt possible l'incertitude généralisée dans laquelle nous plonge le référendum annoncé et définissons de nouvelles règles du jeu que nous nous engageons à respecter par la suite.

Le langage du nationalisme

Ce fut une bien faible consolation pour les Québécois que d'apprendre de la bouche de René Lévesque à New York, que le Québec en est aujourd'hui dans son histoire là où en étaient les États-Unis il y a deux cents ans. Le gouvernement du Québec a décidément beaucoup de pain

par
ALBERT LEGAULT

sur la planche, s'il doit, pour se hisser au niveau des autres peuples, rattraper deux cents ans d'histoire. Outre que la comparaison historique est ici boiteuse, ce que plusieurs chroniqueurs américains et anglophones ont vite relevé, on ne voit pas pourquoi les États-Unis devraient tout à coup devenir sensibles aux sirènes du nationalisme québécois, lorsque durant plus de dix ans, ils n'ont pu même se faire à celui qu'a prôné avec tant d'habileté la France de De Gaulle.

Le lyrisme du discours du ministre Tremblay à Chicago n'a pas, non plus, enthousiasmé ses interlocuteurs américains. Je veux bien admettre avec quiconque que le Québec doit être maître de son destin, que la discrimination à l'égard de la main d'oeuvre québécoise au niveau de la haute gestion est encore plus prononcée dans l'entreprise anglophone que dans l'américaine, que le système bancaire actuel ne saurait satisfaire aux besoins de l'économie québécoise, bref, que l'économie du Québec est une économie dominée.

Je veux bien admettre aussi que René Lévesque croit fermement à l'indépendance du Québec et qu'il ne saurait par conséquent renoncer, par conviction d'abord et par fidélité ensuite, à toute une stratégie dont il a pendant dix ans été le principal architecte.

Il serait cependant souhaitable d'avoir la précaution élémentaire de bien distinguer ce qui est destiné à la consommation

intérieure québécoise, de ce qui peut être dit à New York, Chicago, ou Toronto. Ce que veulent savoir les banquiers et ceux qui devront traiter à l'avenir avec le Québec, ce sont les conditions exactes à l'intérieur desquelles fonctionneront l'économie et le système politique québécois. Or l'idée d'indépendance n'a aucun contenu spécifique, d'autant que les schèmes proposés qui viendraient l'habiller et en définir le contenu (souveraineté-association, marché-commun, union douanière, et éventuellement monétaire) ne changeraient pas fondamentalement la nature des contraintes politiques et économiques qui s'exercent actuellement sur le Québec ou le Canada.

En réalité, il n'est pas très utile de discuter avec une autre culture de l'importance que peuvent représenter pour un peuple les forces vives du nationalisme. La société nord-américaine est, comme Brzezinski l'a justement décrite, une société "technocratique". Cela signifie "Big Business" "Planification Programming and Budgeting System", "Systems Analysis", etc. Parlez-nous d'ingénierie, d'input-output, d'"outcomes", dites-nous comment fonctionnent les processus de changement, de transformation, d'adaptation, d'interdépendance, et expliquez-nous les mécanismes d'interactions qui agissent à l'intérieur de votre "patente". Cette "patente", nous l'habillerons ensuite d'un nom, celui, s'il le faut, de l'indépendance!

Ceci ne veut pas dire que cette façon de voir est supérieure à d'autres — on connaît trop ses erreurs, — mais cela signifie tout simplement que nos deux cultures ne parlent pas la même langue. Il est curieux de constater que l'on n'ait pas davantage songé à cette vérité, d'autant que le Québec, de par sa situation géographique et ses origines historiques, est en mesure de jeter des ponts entre ces deux approches. C'est par ailleurs ce qui fait sa spécificité et son originalité.

C'est sans doute dans le contexte de ce malentendu culturel que M. René Lévesque a qualifié de "cinquième colonne" les éléments anglophones qui ont feint, paraît-il, de mal interpréter ses propres à New York.

Le double langage du nationalisme et de la question constitutionnelle

Incombe-t-il vraiment au gouvernement québécois de démontrer comment les intérêts du Québec seraient mieux servis dans un cadre souverain que dans celui du fédéralisme? Il est inutile de jouer ici sur les mots. Chaque système a ses avantages et des inconvénients. Pourquoi faut-il discuter dans l'abstrait de leurs vertus respectives? Ce qu'il importe de savoir, c'est d'apprendre de la bouche des uns et des autres comment on envisage de long terme les processus de changement de l'ordre politique canadien.

C'est donc dire que le gouvernement québécois devra s'employer dans les années à venir à une double tâche: rouvrir le dossier constitutionnel et participer aux discussions relatives à l'élaboration d'une nouvelle constitution, d'une

■ Professeur de politique internationale au département de Science politique de l'Université Laval, Albert Legault était invité à participer le 27 janvier dernier, en compagnie du ministre québécois Rodrigue Tremblay et de John House, directeur du Bureau des Affaires canadiennes au State Department, à un colloque d'information tenu à Chicago sous les auspices de Northwestern University. À cette occasion, M. Legault a prononcé une allocution dont il nous a aimablement fourni la version révisée que nous publions ci-dessous.

part, et définir de l'autre les instruments dont il entend se doter pour rendre un peu plus crédible l'idée d'un Québec indépendant.

Pour l'instant, la politique du gouvernement Trudeau est d'obliger le Québec à renoncer le plus tôt possible à l'option indépendantiste pour l'amener progressivement à discuter sérieusement de l'avenir du Canada. Or, en ce domaine, la liberté de manoeuvre du gouvernement québécois est sans doute plus grande qu'Ottawa ne le croit. Rien n'empêche en effet le Québec de jouer sur les deux tableaux à la fois, d'autant que M. Lévesque, faut-il le rappeler, a bien précisé qu'il ne se laisserait pas forcer la main. Le Québec a plusieurs cordes à son arc, notamment quand à la question du référendum. A ce propos, nous renvoyons le lecteur à l'article fort éloquent du professeur Gérard Bergeron (Le Devoir, 22 janvier 1977).

S'il est probablement raisonnable de croire que le gouvernement québécois se trompe lourdement à la pensée de pouvoir réaliser l'indépendance du Québec à court terme — disons d'ici les dix prochaines années — il est probablement tout aussi raisonnable de croire, quelle que soit l'issue des négociations à entamer sur la question constitutionnelle, que l'on n'arrivera pas à faire disparaître complètement la menace de l'"opting out" à laquelle de plus en plus le Québec n'est plus la seule province à avoir recours.

En revanche, P.E. Trudeau a raison sur un point: en cas d'accord sur de nouvelles règles du jeu, il est probable que la menace de "sécession", sans pour autant s'estomper — c'est ce qui fait l'essence même du système — perdra de sa crédibilité.

A défaut d'une guerre civile au Québec, on peut aussi tenir pour sensé l'argument selon lequel les négociations seront longues et ardues. A ce titre, Claude Ryan a tout à fait raison de considérer l'indépendance comme improbable. C'est donc dire que l'on vivra sans doute encore dans 20, 30 ou 40 ans les problèmes que la conquête a laissés en suspens il y a deux cents ans. Il est néanmoins urgent et plus que souhaitable que l'on finisse par s'entendre sur les termes d'une nouvelle cons-

titution qui viendra juridiquement consacrer les changements politiques et économiques intervenus depuis la rédaction de l'A.A.B.N.

La notion d'unité canadienne

Le nationalisme québécois d'aujourd'hui est majoritaire parce que territorial. Il s'insère de plus à l'intérieur d'une structure étatique dont le rôle moteur a été déterminant durant la révolution tranquille. J'ignore, s'il est possible, comme l'a dit René Lévesque à New York, de parler d'indépendance tranquille. Chose certaine, le Québec jouera un rôle déterminant dans la fabrication, s'il en est une, de toute nouvelle constitution.

Ajoutons, de plus, que le gouvernement fédéral sera instrumentalisé dans ce débat. Je me plais ici à penser que ce qui fait l'essence même de l'unité canadienne n'est autre chose que la cohabitation prolongée de deux "solitudes" à l'intérieur d'un même environnement. Il est vrai que notre histoire est remplie d'exemples qui séparent davantage nos deux peuples qu'ils ne les rapprochent. C'est peut-être en cela que réside le mystère de l'unité canadienne: un mariage auquel la raison interdit les liens du coeur.

Si cette proposition est vraie, les véritables interlocuteurs, ceux qui pourront finalement dire s'ils décideront encore de cohabiter dans 15 ou 30 ans, ce sont les peuples français et anglais et par conséquent le Québec et les autres provinces canadiennes. Un dialogue Québec-Ottawa n'est qu'une fausse cristallisation du débat. La tâche qui attend M. Trudeau n'est pas tant de livrer bataille au Québec, mais de faire admettre par les autres provinces qu'il y aura un prix à payer pour continuer de cohabiter.

En revanche, le Québec devra admettre qu'il ne peut pas se désintéresser du sort du reste du Canada. La lutte qui s'annonce n'est pas un jeu à somme nulle (zero-sum game) où ce qui sera perdu par l'un sera gagné par l'autre, mais une série de combats à sommes inégales où chacun pourra peut-être y trouver son compte. C'est beaucoup plus à ce niveau, qu'à celui de l'indépendance, que le Québec engagera son avenir.

La grande pitié humaine et linguistique des services d'immigration à Toronto

Monsieur le Premier ministre,

En tant que citoyen canadien, j'ai toujours prêté beaucoup d'attention à vos paroles et ressenti beaucoup de respect pour votre personne. Un événement que j'ai vécu en janvier à Toronto m'a radicalement bouleversé, et je n'ai pas d'autres recours que de vous écrire et de vous raconter ce qui s'y est passé.

Le mardi 18 janvier, je me suis rendu de Québec à l'aéroport de Dorval pour y accueillir la sœur d'une amie chilienne réfugiée au Canada depuis août 74. Elle était arrivée à Toronto le matin même en provenance de Santiago du Chili et devait entrer à Montréal à 11 heures de l'avant-midi. Ce n'est que le soir du 18 janvier, à 19 heures, que nous avons appris par pure chance qu'elle était détenue à l'immigration de Toronto et qu'on lui refusait l'entrée au Canada comme touriste. Je me suis alors rendu à Toronto le soir même, en compagnie de sa sœur, pour trouver une issue à cette situation tout à fait incompréhensible.

Trois réalités m'ont particulièrement surpris et bouleversés: l'unilinguisme de nos bureaux d'immigration de Toronto, le sectarisme et le sadisme de certains agents d'immigration à l'endroit des gens du Tiers-Monde et plus particulièrement ceux du Chili, enfin l'insolence et le mépris dont je fus l'objet comme Canadien français.

Je dois vous avouer, monsieur le Premier ministre, qu'il y a un contraste très grand entre le bilinguisme que vous cherchez à implanter au Québec et la réalité qui existe dans les bureaux d'immigration de Toronto. Comme Canadien français, j'ai eu toute la misère du monde à obtenir un interprète et, chaque fois, on savait me faire sentir le dérangement que je causais. Dans certains cas, il m'a fallu communiquer par l'intermédiaire d'un interprète espagnol... Si c'est ça se sentir chez soi partout au Canada, je ne vois trop la différence entre être un étranger et

être citoyen canadien-français.

Lorsque je suis arrivé à Toronto, j'ai immédiatement communiqué avec le bureau de l'immigration pour demander ce qui se passait dans le cas de notre amie chilienne. L'agent qui m'a répondu, en plus d'être surpris de me savoir informé du cas, a glissé à travers sa conversation cette remarque: "Vous savez, monsieur, qu'elle est une Chilienne." Ça m'a tellement surpris et bouleversé de sentir un sectarisme du genre que je n'ai eu d'autre réponse que de lui dire qu'il était anglais, moi français et puis après... que ce n'était pas un crime d'être chilien... Bien sûr, la raison officielle n'était pas qu'elle était chilienne, mais qu'elle avait fait un mensonge en ne déclarant pas ses dossiers scolaires. De cela, on a pris prétexte, non seulement pour entrer dans sa vie privée, mais encore pour jouer avec ses sentiments à un degré pratiquement inhumain. Sans une intervention rapide de notre part et de la part de certains membres du Conseil Océanique des Églises, on eût renvoyé chez elle, cette personne qui venait au pays comme touriste pour visiter sa sœur séparée de toute sa famille depuis près de trois ans. Aucune considération pour les \$1,200 gagnés au prix de bien des économies et des sacrifices faits pendant plus de deux ans; aucune conscience humaine pour vérifier les aspects psychologiques, sociaux et culturels, sans parler de la nervosité pouvant expliquer certains comportements... Monsieur le Premier ministre, j'avais honte d'être canadien et je ne reconnais pas dans cette institution de l'immigration la fraternité et l'amour dont vous nous avez entretenus lors de vos messages de Noël et du Nouvel An.

Ce ne serait là qu'un cas unique qu'il faudrait le dénoncer avec force, mais des dizaines et des dizaines de cas semblables se produisent régulièrement sans que nous en entendions parler. De plus, il est scandaleux que la salle d'attente du bureau localisé sur la rue Airport soit aussi petite, avec si peu de chaises et sans endroit pour mettre son linge. Lorsqu'il faut attendre des heures, sans endroit pour s'asseoir et avec son linge d'hiver sur le dos, ce n'est pas ce qu'il y a de plus accueillant et de plus commode. Il est urgent, monsieur le Premier ministre, qu'une enquête soit menée et que des me-

par
OSCAR FONTAINE, o.m.i.

sures urgentes soient prises pour que les gens soient respectés, et que ceux qui travaillent au service des touristes ou immigrants soient reconnus pour leur compétence humaine et psychologique et leur souci de servir plus que de dominer. Une enquête semblable pourrait être confiée à un organisme reconnu pour son sens de l'humain et sa capacité de dépasser les intérêts particuliers, comme l'est le Conseil Océanique des Églises. Il est incroyable de voir tous ceux qui se prennent pour d'autres et exercent leur pouvoir de domination sur les petits et les faibles. Il faut que l'image du Canada, tout comme la qualité de vie du Canadien, s'expriment par des attitudes et des comportements appropriés à l'endroit de ceux qui se présentent chez nous comme touristes ou immigrants. La tolérance dont fait preuve le Canada à l'endroit de l'«ex-général vietnamien, contrebandier international de stupéfiants et de drogues, ne devrait-elle pas être encore plus forte à l'endroit de ceux qui n'ont d'autres crimes que d'être pauvres et de vouloir l'homme meilleur et plus honnête?

Je veux enfin, Monsieur le Premier ministre, porter une plainte directe contre l'agent douanier qui porte le numéro 4328. Le 20 janvier, à 10 h 15 a.m., j'ai accompagné à la douane mon invitée chilienne pour y chercher les quelques effets qu'on lui avait retenus. Je me suis adressé en français au comptoir 1 de l'aéroport international, où se trouvait l'agent douanier 4328. Avec arrogance, il m'a fait savoir qu'il ne comprenait rien de ce que je disais, et j'ai dû insister pour qu'il me trouve une personne capable de nous servir d'interprète. C'est l'agent 4342 qui est venu. Druant la conversation, et toujours devant mes invités, l'agent 4328 s'est moqué ouvertement de moi au point que je lui ai demandé son nom. C'est alors qu'il m'a tiré au visage avec dédain et mépris le papier qu'il tenait à la main. Inutile de vous dire que je suis parti de la fureur, avec la ferme intention de vous écrire et d'exiger que soit démis de ses fonctions cet agent qui a si peu de respect pour un compatriote et autant de racisme envers un Canadien-français.

Je m'excuse, monsieur le Premier ministre, d'avoir été un peu long, mais peut-être cette lettre vous permettra-t-elle de comprendre plus rapidement ce que de volumineux dossiers de recherches parviennent difficilement à expliquer.

Ironie du sort, à bord de l'avion de retour, je prends Le Devoir du 20 janvier et j'y lis qu'on veut faire de Mirabel le premier aéroport canadien totalement bilingue. Si vous me le permettez, monsieur le Premier ministre, la preuve du bilinguisme n'est pas à faire à Mirabel, mais à l'aéroport de Toronto. Ce ne sont pas les Canadiens anglais qui ont de la difficulté avec leur langue, mais bien plutôt les Canadiens-français. Hier je rencontrais une dame qui vit dans la ville de Québec depuis quarante ans et qui ne parle pas français. Qui peut en dire autant parmi les Canadiens français qui vivent à l'extérieur du Québec? Ce sont là des réalités qu'on ne peut plus dissimuler.

Sans plus, monsieur le Premier ministre, je vous laisse dans l'espoir d'avoir bientôt de vos nouvelles.

Ville Vanier, Québec, le 22 janvier 1977.

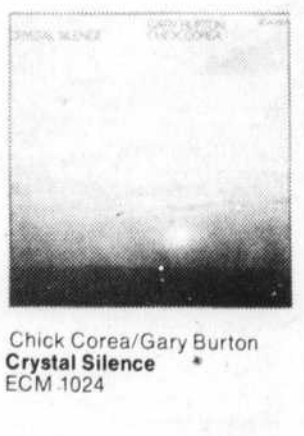
L'alternatif

EN PERSONNE

SALUE **GARY BURTON**
À L'AUDITORIUM DU PLATEAU
3710 CALIXA-LAVALLÉE
SAMEDI 11 FÉVRIER 1977 à 8H00 P.M.



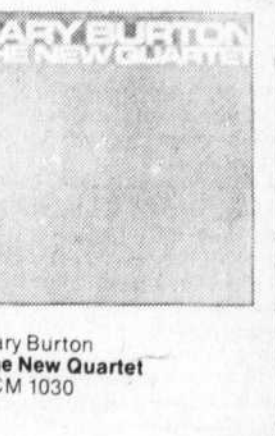
The Gary Burton Quintet/
Erhard Weber
Ring
ECM 1051



Chick Corea/Gary Burton
Crystal Silence
ECM 1024



Gary Burton
Seven Songs For Quartet
And Chamber Orchestra
ECM 1040



Gary Burton
The New Quartet
ECM 1030



"Dream So Real"
Gary Burton Quintet
ECM 1072

PRIX SUGGÉRÉ \$8.98
SPÉCIAL
\$5.98
CHACUN



L'alternatif

1587, rue Saint-Denis (Près de Maisonneuve)

Métro Berri-de-Montigny

Tél.: 845-8887

Le Magasin ouvre
à 11 h tous les jours

Billets en vente à l'Alternatif

Examens français à Montréal

La date limite des inscriptions en vue des examens du baccalauréat, du B.E.P.C. et des épreuves anticipées de français a été fixée au

17 février prochain

Pour tous renseignements, s'adresser au:

Consulat Général de France, Centre d'examen, 2, Élysée, Étage E, Place Bonaventure, Montréal

Tél.: 866-6551 poste 229

SESSION DE CRÉATIVITÉ

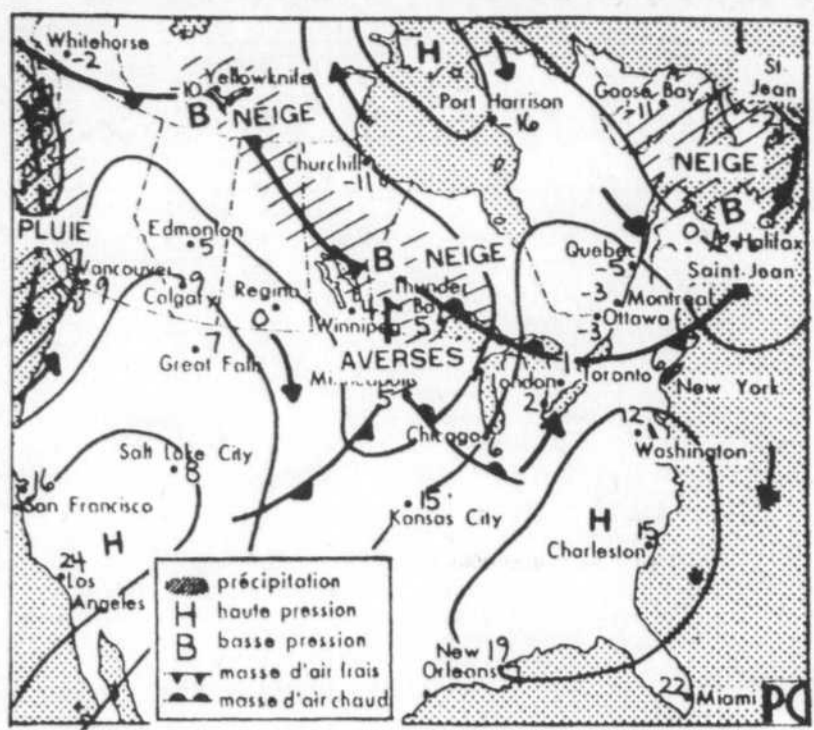
Initiation à la "Technique de mobilisation de la créativité"

COMPRENANT:
Rencontres de groupe et travaux pratiques individuels

Du vendredi 18 février au vendredi 1er avril
12 participants au maximum

Information-inscription:
Denis Legris
739-1581

la météo



Une zone dépressionnaire orientée nord-sud à travers l'extrême-orient de la province se déplace progressivement vers l'est. Le réchauffement qui s'est manifesté sur le Québec hier continue son allure et dépassera le point de congélation vendredi.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Nuageux avec des éclaircies. Maximum près de -4. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean: Nuageux avec des éclaircies et chutes de neige. Maximum près de -5. Aperçu pour vendredi: enneigement suivi de neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: Neige intermittente. Accumulation négligeable. Maximum près de -6. Aperçu pour vendredi: dégellement.

suites de la première page

L'AVORTEMENT

de 500 hôpitaux généraux canadiens sont agréés, mais la moitié seulement ont un comité d'avortement thérapeutique. Sur 128 hôpitaux généraux au Québec, 33 sont devenus non admissibles à la formation d'un comité de l'avortement par suite de exigences provinciales. Des 25 hôpitaux restants, seuls 31 ont établi un tel comité. Enfin, 12 de ces 31 comités n'autorisent pas d'avortement. Le comité a dès lors constaté qu'à elles seules, deux villes de Québec ont enregistré la totalité des avortements pratiqués sur le territoire. A Montréal seulement — le comité ne nomme pas la ville mais elle est aisément reconnaissable — 12 hôpitaux ont assumé 99,4% des interventions.

33,8% de la population du Québec est desservie par un hôpital ayant un comité de l'avortement, contre 65,2% par exemple en Ontario, où 110 hôpitaux ont établi des comités.

Parmi les raisons données par les hôpitaux pour refuser d'établir les comités prévus dans la loi mais non obligatoires, "l'éthique professionnelle du personnel médical et infirmier" vient en tête dans 39,4% des cas, puis l'appartenance religieuse de l'hôpital ou son affiliation religieuse (23,7%). On affirme ensuite vouloir "éviter les conflits", ou on allègue que personne ne demande d'avortement, ou encore que l'hôpital est mal équipé.

Par ailleurs presque la moitié des médecins "estiment que l'avortement affaiblit la valeur de la vie humaine" a constaté le comité. Cette attitude, là où elle est celle de la majorité du personnel médical, influe naturellement sur la décision des hôpitaux.

Elle peut également expliquer une partie des très longs délais que subissent les femmes avant d'obtenir un avortement thérapeutique. Ainsi trois femmes sur

quatre qui ont eu un avortement après un délai critique de 16 semaines de gestation avaient consulté un médecin environ deux mois avant l'avortement. La rapidité de l'intervention avait un impact direct avec le degré d'instruction et de situation sociale des femmes, rapporte le comité. Le Québec a ici une meilleure note à son dossier médical: près de 20% des avortements s'y obtiennent en moins de trois semaines, contre quatre fois moins dans l'ensemble du pays.

Aux exigences provinciales, les hôpitaux ajoutent souvent les leurs: consultations multiples, évaluation par un service social, conditions de résidence, tests variés, durée de la grossesse, consentement du conjoint, entrevue avec le comité.

Sur 237 femmes qui se sont rendues aux États-Unis pour obtenir un avortement et qui ont répondu à l'enquête, 85,8% ont déclaré qu'elles auraient préféré l'obtenir au Canada "si elles avaient su, ou si on leur avait dit qu'elles en avaient la possibilité". La mauvaise information et l'ignorance sont donc aussi à l'origine des défauts d'application de la loi. L'enquête générale auprès de la population a d'ailleurs révélé que deux personnes sur trois ignoraient encore en 1976, sept ans après l'amendement apporté au Code criminel, que l'avortement thérapeutique était légal.

Le comité fait grief aux provinces de n'avoir jamais étudié en détail l'application de la loi, de n'avoir pas fait de véritable examen avant d'établir leurs règlements provinciaux, de n'avoir pas surveillé les conditions imposées aux patients par les hôpitaux avant d'étudier leurs demandes, ni de s'être vraiment intéressées à "la gamme de circonstances susceptibles de constituer un danger pour la santé de la femme".

Sans en faire une recommandation formelle, le rapport Badgley note que les patients courant moins de risques dans les hôpitaux qui se sont spécialisés dans l'avortement thérapeutique, cette formule pourrait peut-être constituer une solution, d'autant qu'une part encore très forte du personnel infirmier et médical des hôpitaux généraux répugne, ou est mal préparée à traiter ce genre de cas.

Les enquêtes ont mis en lumière les carences toujours très grandes de véritables services de planification familiale, les femmes qui ont subi un avortement ayant beaucoup plus souvent recouru aux moyens de contraception les moins sûrs. Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui commentait brièvement le rapport hier à Ottawa, a reconnu qu'il était anormal qu'on dépense beaucoup plus pour le soin des femmes traitées pour avortement

que pour des programmes efficaces de planification familiale et d'éducation sexuelle.

Le rapport du comité Badgley intéressera d'ailleurs presque autant les sexologues que les groupes préoccupés de la question de l'avortement, car il contient une étude détaillée mettant en rapport le comportement sexuel, l'avortement et la contraception.

Il met également à jour l'attitude actuelle de la population à l'égard de l'avortement, une attitude fort incertaine et tout à fait imprécise, faut-il dire, qui ne fournit d'armes à aucun des camps.

Parmi les gens qui ont une opinion à ce sujet, les "libéraux" sont cependant en nombre. Un quart des femmes et un tiers des hommes déclarent que la loi est encore trop restrictive, alors qu'un homme sur huit et une femme sur six estiment qu'elle ne l'est pas assez. La moitié de la population se dit satisfaite ou ne sait quoi penser de la législation actuelle sur l'avortement.

L'administration des soins de santé étant de juridiction provinciale, M. Basford a indiqué hier que le fédéral ne pouvait guère s'engager à autre chose qu'à discuter du problème avec les provinces. Il dit espérer que les groupes qui réclament la libéralisation de l'avortement cessent de s'en prendre à la loi canadienne, et fassent plutôt porter leurs attaques sur les hôpitaux et les provinces qui n'ont pas voulu concrétiser les dispositions de la loi.

S'il ne formule pas de recommandations, le comité souhaite tout de même une "plus grande égalité sociale" devant la loi. "La décision d'atteindre un degré raisonnable d'égalité sociale appartient au peuple canadien et ne pourra être pleinement réalisée sans son accord", dit le rapport Badgley en soulignant que ce coix "demandera beaucoup de courage et sera un indice de ce qu'est la justice pour la société canadienne."

LE CORONER

quelque directive que ce soit, "croire bon d'utiliser son véhicule".

● A Montréal, la police de la Communauté urbaine a confirmé hier que deux constables du poste 15 (rue Gatineau) ont transporté Edgar Trotter dans leur voiture-patrouille à 4 heures, dimanche matin, entre l'hôpital des anciens combattants du chemin de la Reine-Marie et l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, à moins de 100 mètres de l'endroit où, étendu sur la chaussée, il a été heurté et tué par une voiture qui a traîné son corps sur une distance d'environ 50 mètres. Les autorités de l'hôpital ont fait savoir que Edgar Trotter, vétéran de la Deuxième guerre mondiale, s'était présenté plus tôt à l'urgence de l'hôpital. Il était bien connu du personnel. Comme il était en état d'ébriété et que l'hôpital ne pouvait l'héberger pour la nuit, on a fait appel à la police. Les deux constables ont déposé leur rapport une mille et demi plus loin, à l'extérieur du territoire de leur poste, ce qui serait pratique courante chez les policiers qui s'évitent de la sorte la rédaction fastidieuse de longs rapports. La conduite des deux constables (en congé lundi et mardi) fait depuis hier l'objet d'une enquête interne à la police.

● Bien que la police ne l'ait pas confirmé officiellement, le nombre des témoins de l'accident, outre le premier ministre et sa compagne, s'élève à trois: le conducteur de la voiture qui suivait celle de M. Lévesque, le jeune George Wilson qui a cherché à signaler la présence d'un homme étendu sur la chaussée, et un chauffeur de taxi qui affirme avoir vu l'accident depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. Le Star de Montréal a publié des extraits de la déposition du jeune Wilson — déposition qui n'a cependant pas été rendue publique — d'après lesquels Edgar Trotter, quelques instants avant l'impact, tentait de se relever difficilement. Selon le chauffeur de taxi, la voiture du premier ministre roulait à une vitesse d'environ 40 milles à l'heure. C'est également l'avis du conducteur qui suivait la voiture de M. Lévesque et qui roulait lui-même à cette vitesse. George Wilson, lui, croit que l'automobile du premier ministre filait à "plus de 30 milles", témoignage apparemment corroboré par Mlle Corinne Côté, secrétaire de M. Lévesque, qui aurait déclaré aux enquêteurs que la vitesse était à peu de 35 milles à l'heure. Mais, rappelons-le, aucun de ces témoignages n'a été publié ni même résumé par la police, du moins officiellement.

● On s'interroge encore au sujet de rumeurs selon lesquelles deux autres constables, qui n'avaient pas été mandés sur les lieux, auraient voulu intervenir après l'accident, ou bien pour prêter main forte à leur deux collègues du poste 10 qui se trouvaient déjà là, ou bien pour tenter de recueillir des éléments d'enquête sans y être autorisés. Cette affaire fera l'objet d'une autre "enquête interne" à la police.

● On ignore si la voiture du premier ministre et celle de M. Wilson ont été complètement expertisées par la police à la suite de l'accident afin de déterminer si le dessous du châssis portait des traces à la suite de l'impact, ou d'analyser l'état des freins et des pneus.

● Le rapport de l'autopsie ne précise pas si Edgar Trotter était effectivement en état d'ébriété avancé au moment de l'accident.

LE SUPER-PORT

qu'il n'y a pas lieu d'ajouter des installations supplémentaires. De plus, une telle décision peut difficilement être prise en dehors du contexte canadien et à ce niveau, le gouvernement fédéral a déjà indiqué sa préférence pour le site de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick ou de Canso, en Nouvelle-Écosse.

L'argumentation fédérale tient compte à la fois de la nécessité de préserver l'environnement, et donc de la nécessité de ne pas faire entrer les énormes pétroliers dans le Golfe du Saint-Laurent, et d'assurer une sécurité canadienne d'approvisionnement en pétrole en reliant par oléoduc les deux extrémités du pays. Cette argumentation se double, depuis l'élection du 15 novembre, d'une préoccupation de nature politique puisqu'Ottawa se montrera certes réticent à s'approvisionner à partir d'une région dont le statut constitutionnel est pour le moins incertain.

Quoi qu'il en soit, c'est là une décision qui doit être prise sous peu puisque la Commission canadienne de l'énergie doit bientôt entendre des organismes désireux

de bâtir des installations d'acheminement de pétrole et de gaz naturel dans les Maritimes.

De son côté, le député libéral de Jean-Talon et ex-ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a demandé hier au gouvernement de procéder rapidement à l'examen des études qu'il vient de recevoir et de commander des travaux sur le tracé de cet oléoduc qui de toutes façons devra traverser le territoire québécois pour se rendre à Montréal.

M. Garneau s'inquiète également de la possibilité que le gouvernement des États-Unis interdise l'arrivée de pétroliers à Portland en raison des accidents maritimes qui se sont récemment produits dans cette région et qui ont causé des dégâts écologiques considérables et il presse le gouvernement de prendre rapidement les dispositions nécessaires pour assurer le ravitaillement des raffineries de Montréal si une telle éventualité se matérialisait.

JACQUES LÉONARD

l'évolution du dossier des investissements gouvernementaux en particulier dans les secteurs du transport des personnes, de l'épuration des eaux, des aqueducs et des égouts et de l'habitation.

Rappelons que dans le domaine du transport, des investissements de plusieurs milliards pourraient être réalisés si au cours des prochaines années l'on termine la construction du métro de Montréal, et que l'on réalise les projets de liaison rapide entre Montréal et Mirabel ainsi qu'entre le centre-ville de Montréal et ses principaux sous-centres régionaux. En matière d'aqueduc et d'égout, Montréal finalise présentement de l'extension de son réseau d'aqueduc alors que les villes de la rive-sud entreprennent avec l'aide du gouvernement la modernisation de leur réseau d'aqueduc.

La Communauté urbaine de Montréal de son côté doit investir avec l'aide des gouvernements supérieurs plus de \$1 milliard pour construire un réseau d'épuration des eaux de son territoire d'ici 1986.

Cette mission de surveillance, M. Léonard devra l'effectuer en liaison avec les ministres concernés, soit celui des Finances, M. Jacques Parizeau, celui des Transports, M. Lucien Lessard, le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et le ministre responsable de l'OPDQ, M. René Lévesque.

La deuxième partie du mandat de M. Léonard met l'accent sur la préparation d'un mémoire avant l'automne prochain sur le développement de la région métropolitaine à l'intention du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du Conseil des ministres. Ce mémoire devra contenir les éléments clés des études en cours sur le transport par le Comité des transports de la région de Montréal, sur le développement et l'aménagement par les ministères des Affaires municipales, et sur l'épuration des eaux qui est sous la responsabilité du ministre délégué à l'Environnement.

Le mémoire devra notamment présenter une série de recommandations visant à dégrader une option d'aménagement pour l'ensemble de la région ainsi qu'une stratégie de mise en oeuvre de cette option.

Le mémoire devra aussi définir les plans de développement des infrastructures pour le transport des personnes, des réseaux d'aqueduc et d'égouts et des grands ouvrages d'épuration des eaux. Pour l'instant il n'est pas question de remettre en cause aucun des projets en voie de réalisation, tels les programmes d'épuration des eaux de la CUM ou la construction du nouveau réseau d'aqueduc sur la rive-sud. Si des projets pouvaient être arrêtés temporairement comme on l'a fait pour la construction d'une partie du réseau du métro, les ministres concernés le feront sur la foi des recommandations des rapports à venir des ministères des Affaires municipales et de l'Environnement.

M. Léonard avec ses collègues devra également présenter des recommandations à propos des modes de financement de l'ensemble des ouvrages prévus aux plans de développement et des principaux éléments de la stratégie d'aménagement qui sera retenue pour la région. Il devra aussi se pencher sur les structures nécessaires sur le plan régional pour l'élaboration de l'option d'aménagement, les stratégies de mise en oeuvre et des plans de développement, de même que pour la réalisation proposée. Par voie de conséquence, M. Léonard pourrait être ainsi amené à repenser les structures régionales telles qu'on les connaît dans la région de Montréal, de même que leur financement.

A cet égard, on indique, au bureau de M. Léonard qu'il faudra penser à des structures qui seront chargées de l'administration de projets et de la coordination de certaines interventions. On cite en

Les sociétés d'État devront montrer plus de "cohérence"

QUÉBEC (par Bernard Descoteaux) — Sans vouloir placer directement sous sa coupe la douzaine de sociétés d'État qui existent présentement au Québec, le gouvernement désire cependant faire partager par celles-ci les mêmes perspectives économiques et donner à leurs actions plus de cohérence.

C'est l'objectif qui tendra à atteindre le gouvernement alors qu'au cours des prochaines semaines les dirigeants de ces sociétés d'État seront appelés à se rencontrer entre eux, et également à rencontrer leurs ministres tuteurs pour s'entendre sur les perspectives d'ensemble qui devront guider leurs actions.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a fait état de ces prochains rencontres à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, hier, alors que les membres de son cabinet venaient de prendre connaissance d'un rapport préparé par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, et le ministre d'État au développement économique, M. Bernard

Landry, sur les relations entre le gouvernement et ses sociétés d'État.

Selon M. Lévesque, tout le monde reconnaît l'absence de critères devant présider à l'action de ces sociétés d'État, de telle sorte qu'il s'en dégage un manque de cohérence. C'est là un vieux problème qui ne met pas en cause, souligne-t-il, la responsabilité des dirigeants de ces sociétés.

Ne serait-ce que par le poids énorme qu'elles représentent dans l'économie québécoise, des actifs de \$10 milliards, des achats annuels de \$500 millions, et quelque 34.000 employés, il apparaît urgent pour le gouvernement de définir des modes de rapports nouveaux, de telle sorte que leur rôle économique soit mieux relié à la politique économique du Québec. À cet égard, le premier ministre souligne la nécessité de mieux définir les plans de développement de ces sociétés.

Dans l'ensemble, les sociétés d'État sont en santé, précise M. Lévesque qui ajoute cependant que leur état de santé pourrait se révéler fragile.

guise d'exemple la nécessité de réunir les transporteurs publics autour de la même table dans la région de Montréal, ce qui pourrait déboucher sur la création d'un organisme régional dans le secteur du transport. D'autres solutions s'offriront aussi à M. Léonard, comme par exemple la réorganisation de la communauté urbaine de Montréal ou encore la création de nouvelles communautés régionales réunissant les municipalités des divers secteurs de la région métropolitaine.

Quant à l'option d'aménagement que doit proposer M. Léonard, on indique d'ores et déjà qu'elle devrait déboucher sur la préparation d'un véritable schéma d'aménagement définissant les grandes orientations qu'auront à suivre les divers paliers de gouvernement intervenant dans la région, que ce soit les ministères du gouvernement québécois, les organismes régionaux ou les municipalités. Par ce biais, on prévoit s'attaquer notamment au problème du développement du centre-ville de Montréal, à celui des terres arables, au développement des sous-centres régionaux. On ne désire pas arrêter le développement, explique-t-on mais plutôt fixer les règles du jeu. A ce propos, et dans l'ensemble de son mandat, on précise au bureau de M. Léonard que des consultations seront menées avant que les conclusions ne soient arrêtées, cela tant auprès des municipalités que des groupes intéressés.

ser, que la police peut avoir recours à la force; l'usage d'un produit chimique, dont les effets sur la santé ne sont pas connus avec certitude, ne saurait être acceptable. La Commission des droits de la personne dispose de moyens d'enquête formels dans la seule section de la Charte qui porte sur la discrimination, de même que dans l'article 48 visant l'exploitation de personnes âgées et de personnes atteintes d'une infirmité, d'une déficience ou d'une maladie mentale. Un grand nombre de demandes d'interventions lui sont adressées concernant précisément des droits reconnus dans les autres sections de la Charte. Dans certains de ces cas, la Commission peut considérer qu'il est de son devoir de procéder à un examen exhaustif des faits, cela dans le cadre du mandat qui lui est donné aux articles 66 et 67 de la Charte. C'est ce qui a été fait dans le cas de l'intervention policière à l'usine Celanese de Drummondville.

SCAB Suite de la page 3

fiction, il invite les travailleurs à s'associer au gouvernement pour améliorer les lois, par exemple en lui faisant tenir des suggestions en vue de la révision du code du travail.

En même temps, il tente de leur faire partager les contraintes auxquelles le gouvernement doit faire face, notamment dans la préparation d'une loi "antic-scabs". C'est alors qu'il explique qu'il y a un équilibre à respecter entre la survie des entreprises et le maintien des droits fondamentaux des travailleurs tel le droit de grève. Pour lui, se préoccuper de la survie des entreprises, c'est aussi défendre les emplois des travailleurs.

Les grévistes qui ont ainsi rendu visite à M. Couture, faisaient partie des syndicats en grève au Centre éducatif et culturel de Montréal, au Trust général de Québec, à l'Agence provinciale de Québec, aux Camions à incendie de Pierreville et à la Stanchem de Beauharnois.

Au cours de l'après-midi, ils devaient tenter de rencontrer le ministre de la Justice, M. Marc-André Béard. Ils désiraient savoir de celui-ci s'il avait l'intention, comme l'en avait prié M. Couture, de demander aux policiers de cesser de faire du zèle pour favoriser le passage des lignes de piquetage par des briseurs de grève.

OBSCURS Suite de la page 4

Chambre de commerce? Il est permis d'en douter.

Toute l'affaire se ramène au fond à un dilemme fort simple. Ou le comportement de M. Lévesque et des autres acteurs impliqués dans la tragédie de dimanche a été en tous points irréprochable: et alors, lui-même a tout intérêt à ce que cela soit établi et démontré au vu et au su de ses concitoyens. Ou des erreurs plus ou moins sérieuses ont pu se glisser dans les actes de M. Lévesque ou de l'un ou l'autre des acteurs désormais assez nombreux qui ont quelque chose à dire sur les circonstances qui ont entraîné la mort accidentelle d'Edgar Trotter: et alors, toute décision qui tendrait à disposer de cette affaire en catimini ou sous la forme d'un rapport superficiel qui ne présenterait qu'un vague résumé des faits, serait interprétée par plusieurs comme une forme à peine déguisée de "cover up" ou d'indulgence excessive en faveur de l'un ou l'autre des acteurs du drame de la rue McDougald. On s'étonne que M. Béard n'ait pas semblé comprendre cela. On le déplore aussi.

DROITS Suite de la page 3

qu'ils craignent pour la sécurité de leurs camionneurs. Pendant ce temps, seule la compagnie Phoenix a décidé de contester juridiquement la décision de la Commission fédérale. Son cas pourrait servir de précédent aux autres meuneries, qui n'ont pas interjeté appel à propos des coupures de salaires décrétées contre leurs employés. Les représentants d'Ogylvie, de Maple Leaf et de Robin Hood ont refusé de faire le moindre commentaire à ce sujet.

L'un d'eux a par ailleurs indiqué que les stocks accumulés par les boulangeries québécoises au cours des dernières semaines leur permettent de faire face à deux semaines de grève encore. Ce représentant patronal a indiqué que seules les plus importantes boulangeries peuvent se permettre d'avoir de tels stocks en mains.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LAMER, Florence. — À Montréal, le 8 février 1977, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Veuve Antonio Lamer, née Florence Storey. Mère de l'Honorable juge Antonio Lamer, juge à la Cour supérieure du Québec et président de la Commission de Réforme du Droit au Canada, belle-mère de Suzanne Bonin. Elle laisse également un petit-fils Stéphane. Les funérailles auront lieu vendredi 11 février. Le convoi funèbre partira du Salon Bonnier, Ducloux & Bonnier 3503 Papineau, pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de St-Hyacinthe lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

au fil des mots

Vénéérable Académie

par Louis-Paul Béguin

L'Académie française fut fondée par lettres patentes, signées par Louis XIII, en 1635. Mais depuis quelques années déjà on en parlait. Il y eut, à ce sujet de nombreuses réunions de gens de lettres. Chez "la vieille demoiselle" de Gournay, chez un graveur, chez Théophraste Renaudot lui-même, rédacteur en chef du premier journal français, ces messieurs et dames se réunissaient. Il s'agissait de mettre un peu d'ordre dans la langue. Il fallait fixer les règles du français. Malherbe était venu, il avait prononcé ses "dik-tats". Vaugelas faisait ses remarques... et le monde ne savait plus bien à quoi s'en tenir. Contre la tyrannie de Malherbe, il fallait des règlements de la part de l'État. Richelieu, jaloux de son autorité, sauta sur l'occasion. Justement, un petit groupe d'écrivains se rencontrait chaque semaine chez M. Conrart. Richelieu leur demanda de s'assembler régulièrement et sous son autorité publique. Ce que firent les braves gens, sans trop d'enthousiasme.

Vous pensez bien que Richelieu allait surveiller ces Messieurs. Pas de bavardage inutile, il fallait se mettre au travail: donner des règles officielles à notre langue, la rendre pure et élogieuse, composer un dictionnaire. Plus tard, lorsque les braves Académiciens malgré eux vont faire traîner en longueur les travaux sur le dictionnaire, Richelieu se fâchera. "Il faut faire, dit-il, de l'utile pour le public". Les réunions se tiennent. Chapelain, dès la seconde séance, demande que soit approuvé un projet de confection d'un dictionnaire et d'une grammaire. On a perdu les registres tenus par le secrétaire de l'Académie. On sait néanmoins que le travail traina en longueur. Pellisson se plaint en 1653: "Il n'a été conduit jusqu'ici qu'environ la lettre I." On avait "attaqué" la lettre A en 1637. Boisrobert se moque des ordres Académiciens en ces vers: "Tous ensemble ils ne font rien qui vaille."

Depuis dix ans dessus l'F on travaille Et le destin m'aurait fort obligé S'il m'avait dit tu vivras jusqu'au G. Richelieu se fâche encore. Il nomme, malgré qu'il en ait, Vaugelas pour continuer le travail. "N'oubliez pas le mot pension", lui dit-il, car il lui faisait une pension assez élevée. "Ni le mot reconnaissance, Monseigneur", répliqua Vaugelas qui avait, en bon courtisan linguiste, de la présence d'esprit. Mais Vaugelas mourut avant d'avoir fini la révision des nombreux documents. Ce ne fut qu'en 1680 que les premiers cahiers furent mis entre les mains de l'imprimeur. Il fallut encore quatorze ans pour finir l'impression.

Les enfants se déchaussent dans la neige Les chalets des patinoires sont inaccessibles le matin

par André Tardif

La neige abondante et un certain adoucissement de la température ont, de mémoire d'homme, fait de février le mois par excellence pour la tenue d'un festival d'hiver. Les enfants surtout en raffolent, et quoi de plus naturel pour un responsable d'école que d'en inscrire un au programme régulier. Les élèves en profitent pour y dépenser un surplus d'énergie, sur les pentes ou sur la patinoire.

Dans la métropole, les patinoires ne manquent pas. Le Service des parcs de la ville en entretient 280 à ciel ouvert, chacune munie d'un chalet où patineurs et joueurs de hockey peuvent se déchausser bien au chaud. Mais ces chalets ne sont pas accessibles avant 15 h. Que faire lorsqu'on veut organiser une sortie en matinée?

M. Roland Manseau, é.c., directeur de l'école élémentaire Saint-Antoine, dans le secteur Côte-des-Neiges, a vécu l'expérience cette semaine et il ne l'a pas jugée très valable pour le bien-être des quelque 100 garçons et filles, âgés de 8 à 12 ans, qu'il avait invités à patiner au parc voisin (MacDonald), dans le cadre d'un festival d'hiver.

"Malgré mes démarches au préalable, nous n'avons pu obtenir qu'un gardien soit là pour nous ouvrir l'abri à 8 h 30, dit-il. J'ai même offert de lui payer son salaire, mais on m'a répondu qu'il n'y avait rien à faire, que c'était contre la politique de la ville."

M. Manseau ajoute qu'à cause du froid ce matin-là, les enfants ayant dû se déchausser dans la neige, le programme a été écourté de moitié et les participants étaient de retour à l'école à 10 h.

"À part la centaine d'enfants sur la patinoire, nous en avons une cinquantaine

d'autres, les plus jeunes, qui jouaient dans le parc sans avoir accès aux salles de toilettes. Il y allait de leur santé. Il me semble qu'on devrait penser un peu plus à la population qu'à l'observance de règlements trop rigides à mon avis. Et je ne réclame pas seulement pour mon école mais pour toutes les autres qui sont dans le même dilemme. Il me semble qu'avec un peu de bonne volonté, il y aurait moyen de modifier le règlement en faveur des enfants."

M. Maurice Gauvin, surintendant du Service des parcs, se montre sympathique envers le directeur de l'école Saint-Antoine.

"À la suite d'une réunion avec les gens du Service des sports et loisirs en septembre dernier, nous avons demandé au Comité exécutif de nous accorder un gardien supplémentaire afin de pouvoir ouvrir les patinoires extérieures l'avant-midi. Règle générale, elles sont accessibles avec le chalet de 15 h à 22 h, soit aux heures les plus achalandées. Les gardiens sont là jusqu'à 23 h 30 afin de faire le nettoyage et compléter leur journée de huit heures."

Mais le Comité exécutif a refusé d'accéder à cette demande, sous prétexte qu'il en coûtait déjà plus de \$1 million pour l'entretien et les salaires de quelque 1.000 employés. Un gardien de plus sur chaque patinoire aurait entraîné des déboursés additionnels de plus de \$250.000.

"Mais il n'est pas dit qu'un organisme, une école entre autres, voulant avoir accès au chalet et à la patinoire avant 15 h obtiendrait une réponse négative si on fait une demande écrite en ce sens au secrétaire de la ville. Notre service est toujours prêt à accommoder les citoyens pour autant que nous en recevions l'autorisation", a ajouté M. Gauvin.

L'anglais doit demeurer la langue technique des ateliers d'Air Canada

par Guy Deshaies

La société Air Canada se défend de faire preuve de discrimination à l'endroit de ses quelque 4.000 employés de la base d'entretien de Dorval mais estime que l'anglais doit demeurer la seule langue technique de ses ateliers pour des raisons de sécurité aérienne.

Telle a été en gros la réponse écrite d'Air Canada, hier, à la requête en injonction qu'ont déposée contre elle en Cour supérieure environ 200 mécaniciens francophones ainsi que le député fédéral de Maisonneuve, M. Serge Joyal, aux fins de permettre l'usage du français dans toutes les communications internes à la base d'entretien, de modifier les critères d'embauche relativement à la langue et de traduire les manuels et autres documents techniques de manière que la langue de travail soit le français conformément à la Loi 22 et à la Loi sur les langues officielles.

Hier, le juge Fernand Legault a ouvert les séances d'audition de cette requête en acceptant la déposition des notes écrites de la défenderesse. Des témoins ont été produits par les demandeurs et ils ont expliqué le fonctionnement de cette base d'entretien responsable de la vérification, des réparations et de l'entretien des

aéronefs d'Air Canada. Ils ont déclaré que leur travail ne se faisait qu'en anglais ou presque de même que la présentation de leurs griefs syndicaux.

Mais Air Canada explique que les cinq types d'appareils qu'elle possède sont fabriqués aux États-Unis par les sociétés MacDonnell-Douglas (DC-8 et DC-9), Boeing Aircraft (B-727 et B-747) ainsi que Lockheed Aircraft (L-1011); que les moteurs qu'elle utilise sont de fabrication américaine ou britannique et que la très grande majorité des équipements électroniques et mécaniques qu'elle achète sont de fabrication américaine.

Les données techniques d'entretien de tous ces appareils et de tous ces équipements, selon Air Canada, sont écrites exclusivement en anglais et comprennent au total plus de deux millions de pages de textes nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des avions.

Air Canada affirme que 70% de ces données sont révisées annuellement par les fournisseurs et fabricants et que ces données relèvent d'une technique très complexe où les erreurs doivent être évitées pour la sécurité des équipages et des passagers.

Ainsi, estime la défenderesse, l'anglais s'impose

comme langue commune dans cette technique et elle devient un outil, ce qui ne constitue en rien une violation aux lois sur les langues officielles puisqu'en dehors de ce contexte technique elle affirme que rien ne s'oppose à l'usage du français.

Elle conteste les chiffres donnés par les requérants relativement au nombre de francophones travaillant à sa base d'entretien et elle nie la faible proportion de francophones dans les postes de cadre en expliquant toutefois que la base qui était située à Winni-

peg jusqu'en 1964 a recruté les employés anglophones de Winnipeg en déménageant à Montréal.

D'autre part, le syndicat des machinistes dont les demandeurs sont membres mais qui a déjà adopté une résolution en faveur de l'unilinguisme anglais, fera valoir au tribunal aujourd'hui que ses membres n'ont pas à soumettre à la cour leurs griefs quant aux conditions de travail puisque les procédures sont prévues dans les conventions collectives.

On sait que les pilotes d'Air Canada ont déjà obtenu gain

de cause devant la Cour supérieure dans leur requête en injonction obligeant la société Air Canada à annuler sa directive interdisant l'usage du français dans les cabines de pilotage et l'obligant à traduire en français son manuel destiné aux pilotes.

Mes Michel Décaré et Gino Castiglio, qui représentent les mécaniciens francophones, ont donné à entendre qu'ils mettraient environ trois semaines à présenter leur preuve. Air Canada est représentée par Mes Pierre Lamontagne et Colin S. Irving.

Nomination au ministère de l'Éducation

QUÉBEC — Le ministère de l'Éducation a annoncé hier la nomination de M. Jean-Guy Godbout au poste de directeur général adjoint à la direction générale du développement pédagogique.

M. Jean-Guy Godbout occupait, avant sa nomination, le poste de directeur du service de mesure et d'évaluation de

la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Le nouveau directeur général adjoint a occupé, depuis plusieurs années, diverses fonctions dans le monde de l'éducation. Après avoir enseigné pendant huit ans à la commission des écoles catholiques de Québec, il devenait,

en 1968, spécialiste en sciences de l'éducation au service des programmes de la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du ministère de l'Éducation. Comme responsable des programmes de l'enseignement commercial, il procéda alors à la révision de tous les programmes de ce secteur.

Terre des Hommes

Modifier la Loi 82 ou créer une régie

Montréal réclame "sans autre délai" la suppression des obstacles que crée la Loi 82 au "souple fonctionnement" de Terre des Hommes, autrement il n'y aura pas de dixième saison pour ce que le comité exécutif de Montréal considère comme un "outil culturel indispensable".

Ce message pressant envoyé mardi au ministre des Affaires municipales a sauté d'ultimatum, la ville rendant responsable le gouvernement de la disparition éventuelle d'un parc qui a généré en neuf ans un déficit de \$69 millions (dont \$30,8 furent assumés par le Québec).

Quel est donc cet obstacle que Montréal voudrait voir levé dare-dare? Deux articles d'une loi adoptée le 23 décembre 1976, ayant pour effet d'amender l'article 107 de la Charte de Montréal et obligeant Montréal à avoir recours aux appels d'offres pour toute dépense excédant \$10.000.

Pour des déboursés de \$10.000 à \$20.000 toutefois, la Loi 82 permet au conseil municipal, par résolution, d'autoriser des achats ou des contrats sans passer par des appels d'offres.

Terre des Hommes, plaide le comité exécutif auprès du ministre, M. Guy Tardif, nécessite une "souplesse de procédure" et ne saurait souffrir la contrainte fatale d'ordre juridique exercée par la Loi 82. Cette thèse, la ville l'a déjà

fait valoir le 17 janvier lors d'une rencontre avec M. Guy Tardif puis de nouveau, le 3 février, dans un tête-à-tête avec les ministres du tourisme et des Affaires municipales. En vain, puisque le dossier refait surface assorti d'une offre de démission du conseil directeur de TdH.

La résolution no 86-413 du comité exécutif, d'une longueur inusitée (près de sept pages), évoque des statistiques multiples pour tenter de convaincre Québec d'entrer une fois de plus dans la ronde des millions: 25.000 assistés sociaux reçoivent gratuitement un visa pour TdH; 275.000 personnes se procurent un visa d'un jour et 80.000 personnes détiennent un visa de saison.

Au plan économique, d'après la résolution de l'exécutif, l'exposition permanente, prolongement de l'Expo 67, revêt une importance indubitable: 100.000 visiteurs des États-Unis auraient déclaré, en 1975, être venus à Montréal à cause de Terre des Hommes, ce qui injecterait dans l'économie montréalaise \$25 millions (\$50 millions pour l'ensemble du Québec).

Comment refuser un tel placement, si l'on tient compte que le budget de TdH est de \$13,2 millions et que 3.500 jeunes y trouvent un emploi saisonnier? Bref, TdH est "essentielle à l'économie du Québec tout entier".

Montréal estime qu'il serait

impossible de ressusciter TdH si l'on cesse ses activités en 1977. La ville laisse au ministre des Affaires municipales la délicate tâche de décider si TdH continuera ou terminera en 1977 sa "vocation". Le comité exécutif de

Montréal prie le gouvernement de suivre l'exemple des régimes Johnson et Bourassa en reconnaissant le "caractère exceptionnellement important, sur tous les plans, de Terre des Hommes" et d'annuler de toute urgence les ar-

ticles 11 et 19 de la Loi 82.

"À défaut de l'annulation de ces amendements" (à la charte) précise la résolution, il faudrait procéder à la mise sur pied d'un organisme approprié, du type de la régie de la Place des Arts, pour que soient menées rondement la préparation et la présentation de TdH, édition '77.

Montréal se dit prête à collaborer à une telle régie mais elle requiert une réponse "dans les prochains jours".

Mme Lapierre quitte le RCM

Un conseiller municipal élu en 1974 sous l'étiquette du Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM), vient de remettre sa démission du parti. Mme Mariette Lapierre siégera comme indépendante jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'automne 1978.

Mme Lapierre, conseiller pour le district de Rivière-des-Prairies, s'était à toutes fins utiles éloignée du parti RCM depuis au moins un an, tant par son absence aux caucus de l'aile parlementaire que par le ton de certaines interventions au conseil. Elle accuse la formation politique qu'elle quitte de véhiculer des idées d'extrême-gauche et affirme vouloir défendre les intérêts des citoyens de Rivière-des-Prairies jusqu'à la fin du mandat de quatre ans (1974-78).

Au RCM, hier, l'on se refusait à commenter ce départ. La lettre de démission de Mme Lapierre devait tout d'abord être remise aux membres du conseil général du parti qui se réunissent en soirée.

Lors des dernières élections municipales à Montréal, le RCM avait fait élire 18 conseillers, dont deux siègent maintenant comme indépendants: Mme Lapierre et Raymond Poulin.

Un malaise existe toujours quant au mode de réintégration de deux conseillers, Nick Auf der Maur et Bob Keaton, qui avaient démissionné du parti pour fonder l'Alliance démocratique, dont aucun candidat ne réussit à se faire élire le 15 novembre 1976.

L'aile parlementaire du RCM se compose donc nominativement de 16 membres, si l'on inclut les deux conseillers de Côte-des-Neiges en instance de réintégration; elle reflète une pluralité de pensée dont certains ont prédit qu'elle conduirait à un éclatement du parti.

Rien n'est scellé toutefois quant au sort du RCM, si l'on tient compte de l'activité quasi diplomatique déployée par son président, Kenneth George, depuis quelques semaines, dans le but de relancer un parti qui a toujours su, depuis sa formation, retrouver dans l'action une cohésion propre à rendre perplexes l'équipe Drapeau.

À deux reprises, la semaine dernière, l'ensemble des conseillers du RCM ont rencontré le président George pour discuter de la modalité de réinsertion de MM. Keaton et Auf der Maur. Rien toutefois n'a percé de ces échanges de vues.

sous le signe des poissons
PENDENTIF OR 18K - NACRE DE PERLE
PARCÈRES/PORTENIER
154 Drummond
361-1177

Anjou QUÉBEC
Le pionnier de
La Boucherie Charcuterie française à Montréal
"Sa QUALITE fait sa RENOMMÉE"
Maison fondée en 1953
Veau extra, agneau frais de l'Ouest canadien,
Boeuf marque rouge qualité A1, volailles,
Lapins, canards, pintades, faisans, perdrix et caillies.
CHARCUTERIE FINE
CHOUCROUTE GARNIE CUITE
... Fabrication Maison exclusive ...
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
Livraison à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier, Métro: Station Laurier

PERSONNEL COMPÉTENT ACCUEIL COURTOIS

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

Le guide des plans d'épargne-retraite et logement

Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

- Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite:
 - Dépôt garanti,
 - Obligations d'épargne,
 - Gestion autonome (Omnibus),
 - et le Fonds Desjardins qui offre 4 possibilités de Fonds communs: Québec, Canadien, Obligations et Hypothèques
 - et 1 Plan enregistré d'épargne-logement: le Fonds Desjardins Hypothèques.

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal: 281-8840

Si pour nous rejoindre vous devez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais, Zenith 1-800-361-6840, poste 8840.

Vous pouvez également l'obtenir au Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.

L'Argentine au bord d'une explosion sociale

BUENOS AIRES (AFP) — Une vaste explosion sociale pourrait se produire en Argentine en mars prochain à la suite de l'extension à d'autres secteurs du conflit qui oppose les électriciens au gouvernement, indique-t-on dans les milieux syndicaux.

Depuis le premier février, les quelque 200.000 travailleurs des entreprises d'électricité du secteur public refusent de se soumettre à une nouvelle loi qui leur supprime de nombreux avantages acquis et augmente notamment leurs heures de travail.

En dépit des menaces de retenues sur salaires, de mise à pied et même d'emprisonnement brandies tant par l'entreprise que par le gouvernement militaire, les électriciens soutenus par leur syndicat Luz y Fuerza ont refusé d'obtempérer, entamant des grèves à la production et provoquant de nombreuses coupures ou chutes de tension.

Ce conflit menace maintenant de s'étendre à deux autres puissants syndicats: les cheminots et les téléphonistes.

Une réunion clandestine de l'union des cheminots, qui groupe 250.000 adhérents, a examiné au début de cette semaine les cas de disparition, arrestation ou licenciement de responsables syndicaux qui se sont produits depuis le début de ce mois, apprend-on de source syndicale.

Vingt mille licenciements seraient prévus chez les cheminots, indique-t-on de même source et, si cette mesure venait à être appliquée, il faut s'attendre à de violentes réactions de la base.

"Nous pouvons contrôler nos hommes jusqu'à la fin du mois, a précisé un dirigeant cheminot, mais si fin février nous n'avons pas pu aboutir à un accord sur l'emploi et les salaires, nous devons en venir aux mesures de force que réclame la base".

En septembre 1969, dans des conditions semblables, rappela-t-on, un mouvement déclenché par les cheminots à Rosario — Centre industriel situé à 370 km au nord de Buenos Aires — s'était transformé en un véritable soulèvement populaire.

A cette menace s'ajoute la perspective d'une extension du conflit au syndicat des téléphonistes, eux aussi touchés par la loi supprimant les avantages acquis des travailleurs du secteur public.

Les dirigeants de ce syndicat analysent actuellement la possibilité d'adopter des mesures de force à court terme. Des coupures ont déjà été observées et les services d'entretien et de réparations sont quasiment arrêtés.

La semaine dernière, ont affirmé des syndicalistes, les communications du palais présidentiel et du ministère de l'Économie ont été coupées pendant deux heures.

Le mois de mars "chaud" qu'annoncent ces différentes prises de position pourrait être mis à profit par les dirigeants ouvriers péronistes, reconnait-on dans les milieux syndicaux, pour mener une attaque en règle contre la politique économique et sociale du gouvernement militaire.

Ian Smith discute avec Vorster de son plan de "gouvernement interne"

LE CAP (d'après AFP et Reuter) — Les premiers ministres d'Afrique du Sud et de Rhodésie, MM. John Vorster et Ian Smith, se sont rencontrés pendant près de trois heures hier après-midi au Cap, pour discuter du problème rhodésien après l'échec des négociations entreprises par le diplomate britannique, M. Ivor Richard.

Dans un bref communiqué publié hier soir, M. Vorster indique qu'il a examiné avec M. Smith l'intention du gouvernement rhodésien d'explorer de nouvelles possibilités de règlement, et que de nouveaux entretiens sont envisagés à une date non précisée. Les deux hommes consulteront maintenant leurs cabinets.

Cette rencontre, à la demande de M. Smith, est la première entre les deux hommes depuis la tournée de M. Henry Kissinger en Afrique australe, en septembre dernier. Cette tournée avait débouché sur la conférence de Genève puis sur la propre mission de son président, M. Ivor Richard, en Afrique australe, qui se sont toutes deux soldées par un échec.

Les milieux politiques esti-

ment que M. Smith est venu au Cap pour obtenir l'approbation de M. Vorster à son plan de "gouvernement interne" qu'il a annoncé après l'échec de la mission Richard, le mois dernier.

On croit que ce plan prévoit notamment l'organisation d'un référendum au sein de la communauté africaine de Rhodésie pour déterminer quel est le dirigeant nationaliste le plus populaire.

On est unanime dans les milieux politiques rhodésiens à estimer que Mgr Abel Muzorewa, chef du Conseil national africain unifié (UANC) sortirait vainqueur d'un tel scrutin, bien que ses rivaux, MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo aient reçu successivement le soutien exclusif des pays de la Ligne de front et du comité de libération de l'Organisation de l'Unité africaine. Cependant, Mgr Muzorewa, bien qu'isolé, s'est refusé jusqu'à présent à engager des négociations directes avec M. Smith.

Cette rencontre intervient peu après l'affirmation par M. Vorster, dans un discours au Parlement, qu'il refuserait de faire pression sur M. Smith

pour accepter un règlement en Rhodésie, malgré les nombreuses requêtes en ce sens qui lui ont été transmises.

L'Afrique du Sud tient une position-clé dans tout règlement en Rhodésie, de par sa situation géographique, qui lui permet de contrôler les approvisionnements en armes et en carburant de la Rhodésie soumise à des sanctions internationales, et entourée de voisins hostiles.

Le premier ministre sud-africain se trouve de nouveau placé devant un choix difficile, entre la solidarité blanche en Afrique australe, ou la poursuite d'un effort diplomatique qui lui permet de gagner une "respectabilité" internationale.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne rejettera très probablement toute demande du régime rhodésien d'effectuer une enquête parlementaire sur le meurtre de sept missionnaires catholiques blancs — dont quatre Britanniques — dimanche à Musami en Rhodésie, indiquait-on hier soir à Whitehall.

Le gouvernement britannique qui a déploré ce meurtre sans toutefois se prononcer sur l'identité des auteurs, n'entend manifestement pas se laisser entraîner dans cette affaire.

Toute intervention de sa part risquerait de faire le jeu du régime de Salisbury, qui a ouvertement accusé les partisans du leader nationaliste Robert Mugabe d'être responsables de ce massacre. Les nationalistes ont rejeté ces allégations en accusant à leur tour les autorités rhodésiennes. On assurait hier soir au Foreign Office n'avoir encore reçu aucune demande en provenance de Salisbury.

Couvre-feu "spécial" en vigueur à Soweto

JOHANNESBOURG (AFP) — La police sud-africaine a imposé aux lycéens de Soweto de se rendre en classe ce matin, sous peine de "sentir le poids de la loi", à la suite de nouvelles manifestations hier matin dans les rues de l'immense ville satellite africaine de Johannesburg.

En vertu d'un "couvre-feu" d'un nouveau style, aucun enfant ne devra se trouver dans les rues de Soweto — une cité de plus d'un million d'habitants — entre huit heures du matin et 15 heures locales, a annoncé le chef de la police de Soweto, le brigadier Jan Visser.

Les brigades anti-émeutes sont intervenues à deux reprises, hier matin, à l'aide d'engins blindés — qui avaient dis-

paru de Soweto depuis plusieurs mois — et de gaz lacrymogènes contre plusieurs milliers d'étudiants et de lycéens africains qui manifestent pour appeler au boycott des examens et protester contre le maintien du système d'éducation bantoue, réservé aux Africains.

Des feux ont été allumés avec des copies d'examens et des livres de classe. Il n'y a eu aucune victime. La police a arrêté un étudiant de 20 ans, soupçonné d'avoir conduit un cortège.

Ces manifestations — qui mettent fin à une trêve relative de plusieurs mois, après les manifestations anti-apartheid de juin à octobre, faisant plus de 500 morts — marquent la réorganisation du mouvement des étudiants africains, après une vague de répression.

Le conseil représentatif des étudiants de Soweto (SSRC), qui a organisé les manifestations d'hier comme celles de l'année dernière, a pu tenir au cours du week-end dernier sa première réunion depuis plusieurs semaines, au cours de laquelle un nouveau programme d'actions pour "tester" les réactions du gouvernement a été décidé, selon une source étudiante à Soweto.

Le conseil des étudiants est présidé par M. Daniel Motisi, 20 ans, après le départ à l'étranger de deux de ses présidents successifs, MM. Tsietsi Mashinini et Khotso Seathlo.

Dans le cas d'une victoire de la gauche

Giscard: primauté de la présidence

PARIS (AFP) — En réaffirmant mardi, sur un ton énergique, la primauté du président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing a comblé les vœux de ses partisans en provoquant à gauche une véritable levée de boucliers.

Souvent accusé par ses amis et ses ennemis de manquer de fermeté dans ses rapports avec l'opposition de gauche comme avec les éléments les plus indépendants ou indisciplinés de la majorité, M. Giscard d'Estaing a prononcé, au terme de sa visite en Bretagne "un discours de combat", d'après le quotidien L'Aurore (droite), et même "un discours gaullien", selon France Soir.

"La primauté du président de la République est la pierre angulaire de nos institutions", a proclamé M. Giscard d'Estaing, répondant à deux personnalités politiques de premier plan: d'une part à M. Georges Marchais, leader du Parti communiste, qui estime qu'en cas de victoire de la gauche aux élections législatives du printemps 1978, M. Giscard d'Estaing devra ou bien appliquer le programme commun ou bien démissionner.

D'autre part, à M. Jacques Chirac, son ancien premier ministre, dont le Rassemblement pour la République apparaît à bien des commentateurs comme une "machine de guerre anti-Giscard".

Le chef de l'État a ajouté à l'adresse de M. Chirac, qui s'oppose à lui en se portant candidat à la mairie de Paris: "Hors la reconnaissance de la primauté du président de la République, qui est le legs essentiel du général de Gaulle à la France, il n'y a pas de tradition gaulliste".

"Je ne permettrai pas que l'on touche aux institutions dont je suis le garant et je puis vous dire que leur protection sera assurée", a déclaré d'autre part le président.

Cette clarté et cette fermeté ont conduit les jeunes giscardiens à féliciter le président d'avoir "mis fin à toutes les fausses ambiguïtés que ses adversaires politiques déclarés ou camouflés cherchaient à faire naître".

À gauche, en revanche, le ton s'est durci. M. Claude Estier, l'un des dirigeants socialistes a prêté que le président s'engagera "dans un processus extrêmement grave" s'il n'admet pas la volonté des électeurs en cas de victoire de la gauche au printemps 1978. Le PSU (socialiste autogestionnaire) dénonce "l'imbroglie

constitutionnel que prépare Giscard".

Le premier secrétaire du Parti socialiste, M. François Mitterrand a estimé que le discours de M. Giscard d'Estaing traduit le fait que le président est "sur la défensive".

"À mon avis, ce discours marque plutôt une défensive, a-t-il expliqué à la radio. Qu'un président de la République, à quatre ans de la fin de son mandat, à un an d'élections législatives, croit nécessaire de hausser le ton, c'est

bien qu'il se trouve aculé dans une situation dont il est le seul responsable".

"J'ai l'impression, a ajouté M. Mitterrand, que le chef de l'État se parlait à lui-même. Comme il parlait tout haut il a fini par s'entendre".

Sartre ne veut pas d'une Europe "germano-américaine"

PARIS (AFP) — Le philosophe Jean-Paul Sartre lance un appel, dans une lettre publiée par Le Monde, aux membres du parti socialiste de M. François Mitterrand et les met en garde contre une Europe soumise à "leadership germano-américain".

M. Sartre lance cet appel au nom de la "défense de la liberté" et dénonce l'austérité qui, selon lui, s'abattra nécessairement sur les masses et non sur les privilégiés ajoutant qu'à ses yeux il ne fait aucun doute que l'Europe est en train de devenir "une nouvelle Amérique latine".

Le philosophe qui est l'un des fondateurs d'un comité "contre l'Europe germano-américaine et l'élection du Parlement européen au suffrage universel" espère que les socialistes "réfléchiront encore avant de s'engager sur le chemin européen où leur parti est poussé aujourd'hui".

Selon Jean-Paul Sartre, "l'Europe que proposent MM. Carter, Schmidt, Andreotti et Giscard est sans rapport avec l'internationalisme prolétarien, sans rapport avec l'Europe des travailleurs dont rêve depuis un siècle le mouvement ouvrier occidental".

Il semble évident, poursuit M. Sartre que, comme le démontre selon lui l'Allemagne de l'Ouest, "la social-démocratie est l'un des instruments privilégiés de l'impérialisme américain en Europe".

"On ne peut, conclut le philosophe, transformer la société française sans combattre l'hégémonie germano-américaine sur l'Europe occidentale".

D'autant plus, déclare-t-il, "que la montée vers le pouvoir du national-travailleurs de M. Chirac montre que le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde", faisant allusion au fascisme.

INCO LIMITED



Harold Glover, CB

M. Harold Glover, CB, contrôleur au Service des fournitures et des publications de l'Administration (Her Majesty's Stationery Office) et antérieurement sous-directeur et contrôleur de la Monnaie royale, se joindra le 1er février à Inco Limited à titre de conseiller en monnayage, lorsqu'il aura pris sa retraite du poste qu'il occupe présentement au sein du gouvernement britannique.

M. Glover conseillera Inco au sujet des questions monétaires relatives au monnayage, et en particulier sur l'usage du nickel et du cupro-nickel dans la frappe de la monnaie. Chez Inco, en tant qu'autorité en monnayage, il maintiendra une liaison étroite avec les Monnaies et les émetteurs de pièces de monnaie du monde entier. Il pourra ainsi guider Inco dans la sélection des métaux.

M. Glover a été fonctionnaire d'Etat du Royaume-Uni pendant 10 années et a occupé le poste de contrôleur de l'approvisionnement au Ministère de l'Environnement. De 1970 à 1974, il a été sous-directeur et contrôleur de la Monnaie royale. Au cours de cette période, il était vice-président de la Conférence internationale des directeurs de Monnaies.

Lors de la plus récente liste du Nouvel An des distinctions honorifiques décernées par la Reine Elizabeth, M. Glover a été nommé compagnon de l'Ordre du Bain. Membre, ainsi que membre du Conseil de la Société royale des Arts (Royal Society of Arts), M. Glover reçut la médaille du bicentenaire de cette même société, en 1967. Il est membre honoraire de l'Association des artistes et concepteurs industriels (Society of Industrial Artists and Designers).

La bombe à aérosol

WASHINGTON (AFP) — Les bombes à "concuSSION" ou à aérosol (CBU-72) que les Israéliens souhaitent acheter aux Etats-Unis sont parmi les armes non-nucléaires les plus destructives.

Chaque engin, d'un poids d'environ 225 kgs, contient quelque 100 kgs d'une sorte de kérosène. Celui-ci est relâché à une certaine altitude et se mélange à l'air pour former un nuage de 15 mètres de diamètre et 2 mètres d'épaisseur.

L'explosion de ce mélange est ensuite provoquée et une formidable pression de 25 kgs par cm² produite sur le col par l'onde de choc écrase tout ce qui se trouve sous le nuage.

Le vide soudain créé par cette onde amène un afflux d'air balayant tout sur son passage et faisant mourir par suffocation d'éventuels survivants. Enfin, les gaz brûlants en atteignant le sol mettent le feu aux décombres.

Cette bombe à laquelle peu de structures, même construites en béton, peuvent résister, a été expérimentée au Vietnam pour atteindre les Nord-Vietnamiens dans les abris souterrains. Les Américains s'en servaient également pour débayer des aires d'atterrissage pour hélicoptères dans la forêt.

Les Etats-Unis se sont toujours refusés à vendre ces bombes à l'étranger, même au Canada. Mais l'ancien président Gerald Ford avait promis en octobre aux Israéliens de leur en livrer.

L'administration du président Jimmy Carter, selon certaines sources, considérerait que la vente de ces engins à Israël fausserait trop l'équilibre des forces au Moyen-Orient.



Une soupe à l'oignon servie dans un panier?

Ce n'est pas vraiment exact. Disons que l'on met d'abord la soupe française à l'oignon dans un bol en céramique émaillée et résistant au four. Ce bol est ensuite déposé dans un panier et prêt à servir à n'importe quel endroit.

Le bol à soupe avec poignée, couvercle et panier \$4.75



SI VOUS AVEZ QUELQUES PIÈCES DE VOTRE ARGENTERIE QUI DEMEURENT TOUJOURS TERNES COMME CELLE-CI...

Alors pourquoi ne pas profitez de notre offre spéciale limitée

ESCOMPTE AVANTAGEUX SUR LE RÉARGENTAGE

RABAIS DE 25%

Du 10 au 19 FÉVRIER

BIRKS
JOAILLIERS

BIRKS
JOAILLIERS

RDA: défense des droits de l'homme, une immixtion

BERLIN-EST (AFP) — Le mensuel de politique extérieure est-allemand, Deutsche Aussenpolitik, estime dans sa dernière édition que la volonté des pays occidentaux de faire appliquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans les pays socialistes conformément à l'acte final de la conférence d'Helsinki, constitue une immixtion dans les affaires intérieures de la RDA.

"Le principe des droits de l'homme, explique le mensuel, est la plupart du temps très surestimé par les Occidentaux et évoque totalement en dehors des autres principes, tel

que celui de la souveraineté d'un Etat." Deutsche Aussenpolitik estime ainsi que "la réalisation de devoirs provenant de conventions passées entre Etats, telle que celle portant sur le principe général des droits de l'homme rentre généralement" dans le cadre des compétences intérieures de chaque Etat, et ce, "dans le respect absolu des principes de l'égalité souveraine et de la non-immixtion".

"Eriger en postulat le principe des droits de l'homme amènerait une détérioration du processus de détente", conclut le mensuel Deutsche Aussenpolitik.

Guerre froide, détente ou holocauste ?

La partie d'échecs des super-grands

PARIS (par Yves Gayard, correspondant militaire de l'AFP) — Le monde va assister à une nouvelle phase du jeu d'échecs redoutable auquel se livrent les deux "super-grands" depuis plus d'un quart de siècle.

La plupart des experts internationaux s'attendent en effet à une "déstabilisation" de la situation et la question angoissante que se posent les nations secondaires entrainées dans le jeu à l'Ouest comme à l'Est — et d'abord en Europe — est de savoir si une guerre nucléaire est l'issue de la partie. Au bout de l'échiquier, le futur "super-

grand" la Chine, amorcé un changement radical dans sa politique de défense, changement qui, dans le langage des experts, peut en faire un "perturbateur", bénéfique ou maléfique, nul ne le sait encore. Pour ces experts, comme M. Ian Smith, directeur adjoint au Royal Institute of international affairs de Londres, trois scénarios d'évolution de la politique internationale sont possibles:

● retour à la guerre froide. Ce choix dépend de l'URSS plus que des Etats-Unis. Il est suspendu en effet à la crainte éprouvée par les dirigeants so-

viétiques devant les mouvements de contestation qui agitent les démocraties populaires de son "glacis". Cette "déstabilisation" interne pourrait les amener à durcir leur attitude afin de renforcer "l'empire" soviétique.

● poursuite de l'effort en faveur du processus de normalisation en Europe — c'est-à-dire la détente — tout en sachant que cette politique conduite directement par les deux protagonistes y entraînera des réactions de la part des nations secondaires. Réactions qui pourraient déboucher sur une division au sein de l'Alliance atlantique. C'est, si l'on veut, la déstabilisation maximale, sans doute la plus dangereuse.

● enfin, reconnaissance par les Etats-Unis et par l'URSS d'une "Europe des diversités". Les experts ne sont guère optimistes sur les chances de ce scénario.

Il est du reste probable que ces trois scénarios vont se mêler au fur et à mesure que se précisera l'évolution de la situation.

On constate un parallélisme dans les changements prévisibles aussi bien du côté américain que du côté soviétique.

Au moment où, à Washington comme à Moscou, on souligne les efforts de l'adversaire pour mettre au point des armes nouvelles, on affirme sa ferme intention d'aboutir à une limitation des armements. L'expert soviétique Georgi Arbatov affirme que le programme de fabrication d'armements en URSS est "une réponse" au programme américain. Un autre expert soviétique, le professeur D. Proektor, estime qu'on est "en présence d'une égalité approximative des forces" et

conclut que "rien n'est plus important que la détente militaire en Europe".

Les Etats-Unis, eux, dénoncent un accroissement inquiétant des armements en URSS, au moment d'ailleurs où ils lancent un nouveau satellite militaire permettant de mieux assurer l'observation des lancements de missiles ou de satellites soviétiques. En même temps, l'entourage de M. Jimmy Carter annonce la résolution du nouveau président d'adopter une politique nouvelle à l'égard de Moscou. Jusqu'à présent, avec M. Kissinger comme avec ses prédécesseurs, la règle d'or a été d'institutionnaliser tacitement le partage du monde entre les deux "super-grands". Maintenant, M. Zbigniew Brzezinski, directeur du conseil national de sécurité à la Maison-Blanche, défend la thèse contraire: il faut, selon lui, que la politique américaine favorise le développement du "polycentrisme" au sein du camp socialiste.

Ce "polycentrisme" fait du reste son apparition en Europe de l'Ouest avec la montée de "l'eurocommunisme", qui pourrait être accepté par la nouvelle administration américaine, selon M. Griffith, professeur de sciences politiques à l'Institut de technologie du Massachusetts. En tout cas, pour la première fois, sans soulever de vagues, un parlementaire communiste italien, M. Sergio Segre, a été élu rapporteur de la commission politique de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Mais, il y a la Chine qui n'entre pas dans le jeu. Subitement, on apprend qu'elle veut se forger une défense technologiquement avancée à l'image de celles des Etats-Unis

et de l'URSS. On n'abandonne pas à Pékin, officiellement du moins, la thèse maoïste de la "guerre populaire", où les potrines et la résolution du peuple sont plus importantes que les armements sophistiqués. Mais, un tournant est pris et il est sans doute irréversible. Les experts occidentaux prévoient que la Chine va produire des missiles intercontinentaux d'une portée de 4,000 à 8,000 km. C'est alors qu'elle pourra "perturber" l'équilibre entre les deux "super-grands".

Plainte en diffamation de Dietrich

MUNICH (AFP) — L'actrice Marlene Dietrich a porté plainte en diffamation, contre le metteur en scène ouest-allemand Uli Lommel, apprend-on à Munich.

Marlene Dietrich accuse Lommel d'avoir prétendu dans son dernier film "Adolf et Marlene" qu'elle avait secrètement rencontré Adolf Hitler pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le film montre notamment le ministre de la propagande du Troisième Reich, Josef Goebbels, se rendant à Londres pour tenter de la part d'Hitler de convaincre Marlene Dietrich de retourner en Allemagne. Marlene aurait alors rencontré Hitler dans un endroit secret.

Plus de 600 prisonniers politiques en Yougoslavie, selon Milovan Djilas

NEW YORK (AFP) — M. Milovan Djilas, ancien leader du parti communiste yougoslave, a demandé aux PC de l'Europe de l'Ouest de persuader le gouvernement de Belgrade de respecter les libertés civiles, rapportait hier le New York Times.

L'influent quotidien new-yorkais, qui fait état d'un interview de M. Djilas avec plusieurs correspondants étrangers, souligne que, selon celui-ci, il y a au moins 600 prisonniers politiques en Yougoslavie, ce qui équivaut proportionnellement au nombre de détenus en URSS, compte tenu des populations respectives des deux pays. De plus, M. Djilas a souligné, toujours selon le quotidien, qu'il n'y avait jamais eu autant de prison-

niers politiques, même au temps de "la répression de la monarchie yougoslave". L'ancien leader yougoslave, qui a rompu avec le régime du maréchal Tito en 1954, a été emprisonné pendant dix ans, de 1956 à 1966. Il a affirmé que les libertés civiles, respectées en Yougoslavie à la fin des années 60, ne l'étaient plus depuis 1971. Il a aussi souhaité que l'appui apporté aux dissidents tchécoslovaques, soviétiques ou des divers pays de l'Est devait redoubler, alors que s'ouvre à Genève la 33ème session de la commission de l'ONU sur les droits de l'homme.

La dénonciation par le plus célèbre opposant yougoslave, du manque de libertés dans son pays attire l'attention sur

l'état de la démocratie dans le pays même qui hébergera cette année, la "conférence européenne" de Belgrade.

Cette mise en cause de la Yougoslavie — après les pays de l'Est "orthodoxes" — était généralement attendue, et apparemment redoutée par les autorités. A de nombreux signes, il paraissait en effet douteux que le régime yougoslave — dont le courage extérieur, sympathique aux yeux de l'Occident, ne dissimule pas entièrement un système intérieur rigide fortement collectivisé — ait pu espérer ouvrir le 15 juin la réunion préparatoire de la conférence sans être à son tour dénoncé à propos de la troisième "corbeille" humanitaire de l'acte d'Helsinki.

Déjà le mois dernier, une campagne avait été lancée en faveur de l'écrivain "libéral" Milovan Mihajlov, affaibli dans sa prison par une grève de la faim. Plus récemment, une soixantaine d'intellectuels yougoslaves ont signé une pétition demandant moins d'arbitraire dans le refus d'octroi des passeports.

L'appel lancé par M. Djilas, 66 ans, par l'intermédiaire de correspondants étrangers, aux PC occidentaux pour qu'ils persécutent le gouvernement yougoslave de "respecter les libertés civiles", et ses révélations sur l'existence "d'au moins 600 prisonniers politiques", intervient, note-t-on, après trois ans d'une vigoureuse reprise en main de la population par le parti.

A coups de procès exemplaires, par une remise au pas de l'information et le rétablissement de la primauté du parti dans la société, la Ligue des communistes de Yougoslavie — en partie pour assurer la succession sans remous du maréchal Tito — a réinstauré un "ordre socialiste", dont les observateurs étrangers s'accordent cependant à penser qu'il est sensiblement moins rigoureux que les plus modérés des régimes est-orientaux, ne fut-ce que par le fait que, seule dans ce cas à l'Est, la Yougoslavie a des frontières ouvertes.

Le prochain hébergement de la "conférence européenne" dans un pays à parti unique n'en cause pas moins des problèmes aux dirigeants yougoslaves, croit-on savoir. Leurs représentants à la récente réunion à Belgrade des "neuf" pays européens neutres et non-alignés ont donné l'impression de marcher sur la pointe des pieds sur un terrain miné, écoutant plus que proposant.

Le souci de "réussir" la conférence, et celui d'être un "pont" entre ses différents participants, apparurent lors de la récente visite, exceptionnellement chaleureuse, de M. Erich Honecker, le numéro un est-allemand, à Belgrade, devraient, estime-t-on, inciter les responsables yougoslaves à ne pas intensifier la répression et à éviter des appréciations définitives, dans la presse, à propos de la contestation dans les pays de l'Est.

L'URSS se prépare à revenir au stalinisme (Youri Orlov)

MOSCOU (AFP) — Le dissident soviétique Iouri Orlov a déclaré hier que "l'URSS, qui célèbre cette année le 60ème anniversaire de la révolution d'octobre, se prépare à revenir au stalinisme".

Orlov, qui avait quitté son domicile à Moscou la semaine dernière "pour éviter d'être arrêté", a déploré au cours d'une conférence de presse pour les correspondants étrangers que "les autorités soviétiques aient répondu aux critiques et au développement de la conscience politique d'une partie de la population par une aggravation de la répression au lieu d'analyser leurs erreurs et d'essayer d'améliorer la situation".

Orlov, qui est président du groupe dissident de surveillance de l'accord de Helsinki en URSS, a demandé que le principe de la liberté de l'information en ce qui concerne les droits de l'homme soit "confirmé" à Belgrade. Il a aussi souligné la nécessité de rendre publiques les informations concernant les catastrophes naturelles, les épidémies, les statistiques de cri-

minalité. Ces informations sont généralement considérées comme "secrètes" en Union soviétique.

Après avoir accusé les autorités soviétiques d'avoir violé leurs engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, Orlov a demandé aux gouvernements occidentaux s'ils ne pensaient pas que "l'URSS pourrait aussi le moment venu violer ses engagements dans d'autres domaines".

Par ailleurs, M. Leonide Zamiatine, directeur général de l'agence Tass, a estimé que la décision des autorités américaines d'expulser des Etats-Unis un des correspondants de l'agence soviétique, était "en contradiction avec l'acte final" de la conférence d'Helsinki. M. Zamiatine a fait cette déclaration aux représentants de la presse, en soulignant que "de telles actions" de la part des autorités américaines, sont "une violation de cet acte dans sa partie relative à l'activité des correspondants qui remplissent leur mission professionnelle de journaliste sur le territoire d'un autre pays".

"Le département d'Etat des Etats-Unis, sans aucune raison, invite le correspondant de l'agence Tass à Washington, Vladimir Alexeiev, à quitter, dans le délai d'une semaine le territoire du pays", rappelle l'agence qui ajoute: "Le département d'Etat n'a apporté aucune explication pour justifier cette décision, se bornant à déclarer que cette mesure était une mesure de réciprocité".

Enfin, sous le titre "Qui est défendu par le département d'Etat?", l'agence Tass a publié hier le texte d'un commentaire dans lequel est campée la silhouette d'Alexandre Guinzbourg, qui vient d'être arrêté dans la ville de Kalouga, près de Moscou.

Après avoir noté que "le représentant du département d'Etat des Etats-Unis, F. Brown, a déclaré que cette administration était "inquiète" par l'arrestation en URSS d'un certain A. Guinzbourg, qui est soi-disant "un défenseur des droits civiques en URSS", l'auteur de l'article "donne des renseignements sur le vrai personnage de Guinzbourg":

— 1961: Guinzbourg est un personnage sans occupations connues. Un parasite, qui a commencé sa "carrière" dans l'achat et la spéculation d'icônes volées. 2 ans de prison pour escroquerie.

— 1968 — deuxième comparution devant la justice, pour activité anti-soviétique, cette fois.

— Janvier 1977 — perquisition dans l'appartement de Guinzbourg. Liens prouvés avec l'organisation profasciste d'émigrés NTS derrière laquelle se profilent des services de renseignements occidentaux, — 3 février 1977 — pour activité contraire à la législation soviétique, Guinzbourg est arrêté à Kalouga. Une enquête est en cours. C'est là son vrai visage et le département d'Etat veut le protéger".

Dubcek soutient Charte 77

VIENNE (AFP) — Un ami de l'ancien secrétaire du PC tchécoslovaque Alexandre Dubcek a rapporté que celui-ci avait donné verbalement son appui aux signataires de la Charte 77, affirme dans son édition d'aujourd'hui l'organe du parti socialiste autrichien Arbeiterzeitung.

M. Dubcek qui, selon le quotidien, se trouverait étroitement surveillé par la police et qui, de ce fait, n'aurait pris connaissance que très tardivement du contenu de la charte, ne pouvait donc signer le document. Ce n'est que par un intermédiaire qu'il a pu assurer aux signataires de la charte son "approbation et soutien entiers" au texte qui, d'ailleurs, se "trouve en parfait accord avec ce qu'il avait écrit à maintes reprises dans ses lettres", poursuit le journal.

Ce message de M. Dubcek a été aussitôt communiqué selon Arbeiterzeitung, par les signataires de la charte, à différents journaux occidentaux.

Par ailleurs, M. Karel Komarek, ambassadeur de Tchécoslovaquie en Autriche et ses collaborateurs, ont refusé de recevoir, hier matin, une délégation d'Amnesty International, qui était venue lui remettre une pétition en faveur des signataires de la Charte 77 sur la garantie des droits fondamentaux du citoyen.

Ce texte qui demande notamment la libération des signataires emprisonnés, a recueilli plus de 15,000 signatures, dont celles du chancelier Bruno Kreisky, de M. Josef Taus, leader du parti populiste, et de nombreuses personnalités des milieux politiques et culturels.

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976-77

A vous de jouer



Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

5 EXCELLENTES RAISONS

pour lesquelles tant de finissantes d'écoles secondaires choisissent

LE COLLÈGE O'SULLIVAN

- DIPLOMÉES DU COLLÈGE O'SULLIVAN EN GRANDE DEMANDE**
Le nom O'Sullivan, tout comme un bon vin, se bonifie à chaque fin d'année avec chaque millésime de diplômées. Le Collège O'Sullivan reçoit plus de 1,000 demandes d'emplois annuellement.
- EMPLOIS INTÉRESSANTS**
La diplômée du Collège O'Sullivan se voit confier plus de responsabilités. Vous êtes spécialiste dans un domaine précis de l'administration, soit juridique, médical voyages et tourisme. Vos qualités de secrétaire et vos connaissances des procédés spéciaux font de vous un membre important d'une équipe.
- INDÉPENDANCE FINANCIÈRE**
Parce que vos services sont recherchés, un vaste choix d'emplois, de salaires, de styles de vie s'offre à vous. La diplômée du Collège O'Sullivan — une femme indépendante.
- LE BILINGUISME**
Le Collège O'Sullivan est l'un des rares collèges vraiment bilingues au Canada. Profitez-en: devenez bilingue.
- FRAIS DE SCOLARITÉ**
Le programme d'études de secrétariat de deux ans est subventionné par le Ministère de l'Education. Les frais de scolarité sont considérablement réduits et de plus, les étudiantes sont éligibles au régime de prêts et bourses.

Il y a 400 autres raisons pour vous inscrire au Collège O'Sullivan: NOS ÉTUDIANTES

Date limite des inscriptions le 31 MARS

COLLÈGE O'SULLIVAN
1191, rue de la Montagne, Montréal 866-4622



Postes Canada / Canada Post

On n'est jamais si bien servi...

Ce n'est pas nouveau. Depuis quelque temps déjà, les Postes Canadiennes collaborent avec le monde des affaires pour lui permettre de mieux profiter du service postal.

L'utilisation d'une nouvelle papeterie et de nouvelles enveloppes normalisées permet à une seule machine de traiter 23,000 envois à l'heure.

Le code et les normes postales deviennent un instrument que plusieurs entreprises utilisent pour réduire le coût et augmenter l'efficacité de leurs communications par la poste.

L'utilisation du code postal permet de réduire de 20 à 3 au maximum le nombre de tris.

Ce n'est pas là toute l'histoire, mais c'est là que nous avons besoin de vous.

...que par soi-même.

Pour d'intéressants détails sur le code et les normes postales, remplissez et envoyez ce coupon.

Postez à: Code et normes postales / Postes Canada, Confederation Heights / Ottawa (Ontario) K1A 0Y2 T-20-G

Nom _____

Titre _____

Entreprise _____

Adresse _____

Code postal

Le code et les normes postales, c'est votre affaire. En vous en servant, vous vous rendez service.

Carrières et Professions

CHEF COMPTABLE

Une entreprise moyenne de construction de routes recherche un titulaire à ce poste.

Fonctions:

Sous l'autorité du gérant général:

- supervision du personnel administratif.
- coordonner et contrôler l'exécution de tous les travaux comptables (coût des chantiers et du service d'entretien de l'équipement.)
- préparer et analyser les états financiers mensuels pour le compte des administrateurs.
- préparer tous les rapports nécessaires pour les institutions financières.
- établir les contrôles nécessaires à une saine gestion financière.

Exigences:

- Membre d'une Association professionnelle reconnue.
- ou, à défaut d'un tel brevet, une expérience pertinente dans le domaine de la gestion financière.
- l'expérience dans un domaine connexe à la construction sera spécialement considérée.
- aptitudes à gérer le personnel.

Lieu de travail:

Rive sud, à 15 minutes du tunnel L.H. Lafontaine.

Rémunération:

Selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae devra accompagner toutes les demandes qui seront reçues jusqu'au 17 février 1977 à l'adresse suivante:

Le Devoir
Dossier #2681
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Directeur général

Le directeur général que nous recherchons aura pour fonction d'assurer une utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition.

Sa tâche est de soumettre au Conseil exécutif, de qui il relève, des projets qui réaliseront les objectifs de l'UNICEF dans la province de Québec.

A l'approbation d'un projet, il planifie, organise et contrôle les opérations. Ses pratiques éclairées de gestion administrative et financière détermineront la croissance d'Unicef Québec.

La tâche du directeur général requiert aussi qu'il agisse à titre de relationniste auprès des personnes et des groupes de la communauté québécoise et qu'il fournisse des services en langue française à l'extérieur du Québec.

Les candidats à ce poste sont des gestionnaires bilingues chevronnés dont les réalisations personnelles justifient une direction générale. À leur sens de l'initiative s'ajoutent des aptitudes marquées d'analyse et d'organisation. Leur tact et leur entregent leur permettront de motiver le personnel régulier et de mobiliser le grand nombre de bénévoles qui collaborent à l'UNICEF.

Veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à madame Celine L. Barbin, présidente, 1832 rue Sherbrooke ouest, Montréal, Qué. H3H 1E4.

Unicef Québec 

réviseur en chef traduction

Poste: à Montréal

Notre client, une maison réputée du secteur de la communication, recherche un homme ou une femme pour diriger une équipe de traducteurs et faire ou surveiller la révision de traductions exécutées à l'extérieur.

La personne choisie supervisera la réalisation de la version française de textes très divers comprenant surtout des rapports économiques et financiers, des manuels de gestion et des documents administratifs et juridiques. Elle jouira d'une grande latitude dans l'organisation du travail, sa responsabilité première étant d'assurer une production de qualité dans des délais réalistes.

Le poste comporte une rémunération de début allant de \$20 000 à \$23 000 par an, selon les qualifications, des avantages sociaux intéressants et d'excellentes perspectives de développement de carrière.

Les candidats auront de préférence les qualifications suivantes:

- une excellente maîtrise de l'anglais, une bonne connaissance des domaines de travail mentionnés et des aptitudes prouvées pour la rédaction
- au moins cinq années de pratique de la traduction, dont deux ou plus comme réviseur
- un diplôme en traduction ou en lettres
- des talents d'organisateur, ainsi que les qualités nécessaires pour entretenir l'enthousiasme dans son équipe et l'harmonie avec les autres groupes et services
- de l'ambition et de l'initiative.

Les offres de services, qui seront traitées avec toute la discrétion voulue, devront comporter un curriculum vitae et tous les renseignements concernant la formation, l'expérience et les antécédents salariaux. Adresser, sous référence no 4266, à:

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

1200, avenue mcgill college,
montréal H3B 2G4

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et la maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45¢ la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Tél. 844-3361

Compétence: **Christine Légaré**



Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada
Public Service Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor
et divers ministères du gouvernement

GESTIONNAIRES FINANCIERS SUPÉRIEURS

Traitement: \$25 000 à \$45 000
No de référence: 77-OC-8004 (10)

La Fonction publique du Canada recherche des gestionnaires financiers d'expérience, professionnellement qualifiés, pour conseiller la haute direction de différents ministères et organismes.

Plusieurs postes sont disponibles au sein de la Direction de l'administration financière du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui élabore, pour le gouvernement, les politiques relatives aux systèmes et aux contrôles financiers, ainsi que les normes de rapports financiers. De plus, cette Direction évalue l'efficacité de ces politiques et des lignes directrices connexes, de même que la mesure dans laquelle les ministères se conforment aux politiques.

D'autres postes sont disponibles dans les ministères pour oeuvrer dans le domaine de l'administration financière, les gestionnaires supérieurs étant responsables de la planification financière, de la gestion des ressources et de l'efficacité des systèmes et contrôles financiers.

Exigences professionnelles

Ces postes nécessitent normalement une accréditation d'une association professionnelle de comptables (C.A., C.G.A., R.I.A.) avec beaucoup d'expérience en gestion financière. Cependant, les candidats possédant d'autres qualifications professionnelles spécialisées et ayant manifesté leur compétence dans des postes supérieurs de gestion financière sont aussi invités à poser leur candidature.

Les cadres recherchés auront plusieurs années d'expérience dans des postes comportant de plus en plus de responsabilité et : une bonne connaissance de la gestion financière soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public; une capacité démontrée de travailler efficacement avec les cadres supérieurs; une connaissance de l'élaboration de politiques ayant trait au processus budgétaire et une capacité de préparer des rapports analytiques concis pour la haute direction et des présentations au Conseil du Trésor et au Cabinet.

Pour certains postes, la connaissance de l'anglais ou du français suffit; pour d'autres, la connaissance des deux langues officielles est indispensable.

Exigences linguistiques

Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Faire parvenir à titre confidentiel un résumé de vos aptitudes et qualifications à l'adresse suivante :

Cadres de direction
Commission de la fonction publique du Canada
20ième étage, Tour ouest
Esplanade Laurier, 300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.



la banque provinciale du canada

requiert les services d'un(e)

ÉCONOMISTE

pour son siège social à Montréal

Fonctions:

- sera chargé de la préparation d'un bulletin de conjoncture interne
- participera à l'analyse et la prévision des composantes du marché monétaire
- participera à l'élaboration d'un projet de recherche opérationnelle

Qualifications:

- être titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
- avoir une bonne formation en économétrie et de l'expérience dans les méthodes d'analyse quantitative
- savoir rédiger correctement en français
- avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé
- pouvoir communiquer oralement avec aisance
- posséder, de préférence, une expérience en recherche économique dans le secteur financier

Le candidat travaillera sous la direction du directeur des Recherches économiques.

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et le salaire sera établi en fonction des qualifications.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Madame Christine Marchildon
La Banque Provinciale du Canada
Planification et Développement des
Ressources Humaines
440 ouest, boul. Dorchester / 15e étage
Montréal, Qué.



Société Canadienne du Cancer



Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEURS

HULL

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ), constituant de l'Université du Québec, recherche pour le campus de Hull des professeurs dans les domaines suivants:

ADMINISTRATION

- Comptabilité (5 postes)
- Vérification (1 poste)
- Fiscalité (1 poste)
- Finance (1 poste)
- Administration du personnel (1 poste)
- Système d'information (1 poste)
- Management (2 postes)
- Comportement organisationnel (2 postes)
- Droit des affaires (1 poste)

NURSING

(1 poste)

TRAVAIL SOCIAL

(1 poste)

EDUCATION

(6 postes)

EXIGENCES

Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent)

TRAITEMENT

Selon les normes en vigueur

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Juin 1977 (ou avant)

LIEU DE TRAVAIL

Hull

Prière de soumettre votre candidature avant le 15 février 1977 à l'adresse suivante:

Le Directeur des études et de la recherche
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull, Québec
J8Y 6M4

ROUYN

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ), constituant de l'Université du Québec, recherche pour le campus de Rouyn des professeurs dans les domaines suivants:

ADMINISTRATION

- Comptabilité (2 postes)
- Marketing (1 poste)
- Administration du personnel (1 poste)
- Administration publique (1 poste)

NURSING

(1 poste)

EDUCATION

(2 postes)

EXIGENCES

Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent)

TRAITEMENT

Selon les normes en vigueur

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Juin 1977 (ou avant)

LIEU DE TRAVAIL

Rouyn

Prière de soumettre votre candidature avant le 15 février 1977 à l'adresse suivante:

L'Adjoint au Directeur des études et de la recherche
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6

Accord sur un retrait syrien du Sud-Liban

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Un accord sur le retrait progressif des forces syriennes de Nabatieh (région du Liban située à moins de quinze kilomètres

d'Israël) aurait été pratiquement conclu, a annoncé hier soir la radio israélienne, citant une source autorisée. Selon cet accord, négocié par l'intermé-

diaire des États-Unis, le retrait des troupes syriennes commencerait dans les prochains jours.

C'est sans doute à la suite d'une note dans laquelle le président Elias Sarkis du Liban a fait savoir à Israël par l'intermédiaire des États-Unis qu'il envisageait de remplacer les troupes syriennes stationnées dans le Sud-Liban par des unités libanaises, que l'accord a pu être conclu.

On a confirmé hier à Washington les informations de la presse israélienne selon lesquelles la démarche du président Sarkis a fait l'objet d'une note remise mardi par M. Philip Habib, sous-secrétaire d'État aux affaires politiques, à M. Simcha Dinitz, ambassadeur d'Israël à Washing-

ton. Selon Yedioth Aharonoth et Maariv, le Liban se déclare prêt, dans cette note, à discuter de la présence de forces syriennes à Nabatieh et de leur remplacement, dans un laps de temps assez bref, par des forces libanaises.

Dans les milieux dirigeants israéliens cités par la presse du soir, on estimait que cela n'était pas suffisant et on voudrait voir fixer une date précise pour ce remplacement des forces syriennes. Néanmoins, ajoutait-on, la note libanaise est partiellement satisfaisante. On exprimait enfin l'espoir dans ces milieux qu'une partie au moins des troupes syriennes pourrait quitter Nabatieh avant

l'arrivée dans la région de M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain.

Les commentateurs politiques israéliens estiment pour leur part que cette note du président Sarkis ne résoud pas le problème de la présence syrienne à Nabatieh mais qu'elle assure du moins la poursuite des contacts diplomatiques.

Toutefois, on ne pense pas, de source américaine, que ce remplacement pourra être effectué très rapidement en raison de la désorganisation actuelle des forces armées libanaises.

Tout remplacement qui pourrait intervenir dans un avenir proche serait très partiel et surtout symbolique, ajoute-t-on de même source.

Auparavant, on avait appris qu'Israël a fait savoir à la Syrie qu'il se réservait le droit de prendre des mesures militaires "limitées" par suite du déploiement de troupes syriennes au Sud-Liban. Le message d'Israël à la Syrie, qui n'apporte aucune précision sur le sens à donner à "limitées", a été envoyé par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Damas, ajoutait-on.

Le ton du message serait modéré, en comparaison de l'impatience manifestée par Israël peu après l'entrée du contingent d'environ 500 Syriens le 23 janvier dans la région de Nabatieh. Israël avait presque aussitôt demandé le retrait des troupes.

American Airlines relie Montréal à Chicago.

Vous avez sûrement entendu parler d'American Airlines, mais peut-être n'avez-vous pas encore eu l'occasion de voler avec nous.

Maintenant, pour la première fois, vous avez le choix. Trois vols quotidiens Montréal-Chicago sans escale avec correspondances rapides par American Airlines vers l'ouest et le sud-ouest.

En plus de nos vols vers Dallas/Fort Worth — avec une escale — nous vous proposons de bonnes correspondances vers Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Mexico.

Grâce à l'excellence de notre service, American Airlines s'est taillée une réputation hors pair.

Un titre dont nous sommes fiers... parce qu'être à votre service est l'une des choses que nous faisons le mieux.

Nous aimons que vous soyez à votre aise; c'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition des compartiments porte-bagages bien pratiques pour vos bagages à main.

Comment vous décrire la courtoisie et la gentillesse de notre personnel volant, l'efficacité de notre personnel au sol? Contentons-nous de vous assurer que vous pouvez compter sur eux dans ce qu'il font de mieux... *vous servir!*

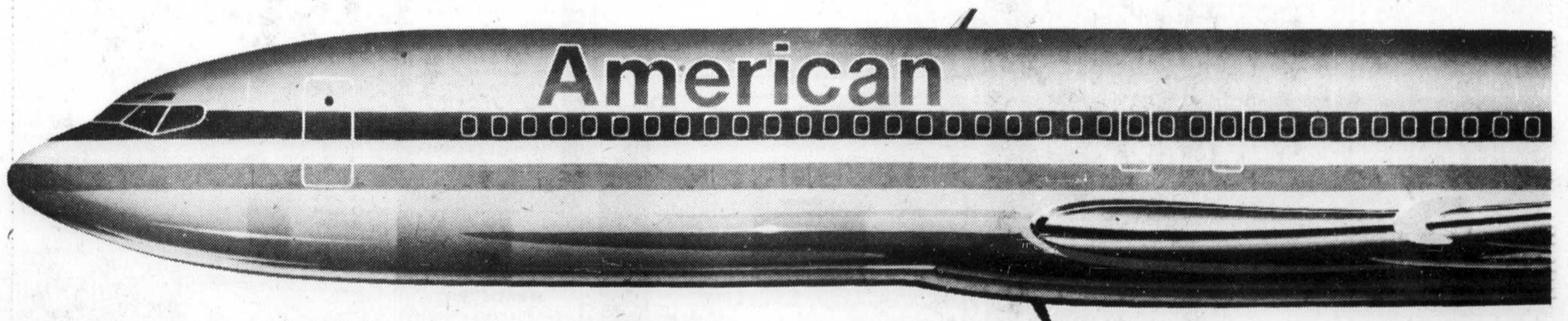
Alors, la prochaine fois que vous allez à Chicago ou plus loin, pensez à nous!

Nous voudrions être pour vous la compagnie aérienne n°1 au départ de Montréal. Avec nous, *vous* passerez toujours en premier!

Téléphonez à American Airlines 871-1810 ou à votre agence de voyages.

HORAIRE DES VOLS MONTRÉAL - CHICAGO

DÉPART		ARRIVÉE	
Dorval	7.00	O'Hare	8.15
Dorval	12.45	O'Hare	14.00
Dorval	18.55	O'Hare	20.10
O'Hare	7.15	Dorval	10.12
O'Hare	14.45	Dorval	17.42
O'Hare	19.45	Dorval	22.42



American Airlines... le service par excellence!

Sadate affronte le test important du référendum

LE CAIRE (AFP) — Neuf millions six cent mille Égyptiens sont appelés aux urnes aujourd'hui pour se prononcer sur les mesures d'urgence prises par le président Sadate au lendemain des émeutes de janvier.

Ce référendum, organisé à la hâte, puisqu'il n'a été annoncé que le 3 février par le président au cours d'une allocution télévisée, devra, comme la constitution le prévoit, donner une caution populaire au décret pris par le chef de l'État devant le danger encouru par l'unité nationale.

Les électeurs ont à se prononcer en bloc sur onze articles, déjà entrés en vigueur. Ceux-ci prévoient notamment un dur renforcement des peines punissant la grève, le sabotage et les désordres publics, ainsi que la fraude fiscale. Un article enjoint à tous les citoyens de déclarer toute leur fortune dans un délai de trois mois. Un autre relève le plancher de l'imposi-

tion à 500 livres (environ 200 dollars). Enfin, le décret autorise la formation de partis politiques.

Ce référendum aura été précédé d'une intense campagne anti-communiste et d'union nationale. Successivement, le président Sadate a rencontré les représentants des syndicats, le corps professoral, les étudiants et les chefs des communautés musulmane et copte.

Sa rencontre avec les étudiants, retransmise comme les autres à la télévision, a causé un choc dans la population qui n'avait jamais vu le chef de l'État s'exposer aussi franchement aux critiques que ses interlocuteurs ne lui ménageaient pas à tel point qu'il dut ouvertement remettre à sa place un étudiant d'extrême-droite.

Par deux fois, le président Sadate a voulu tester sa popularité et montrer qu'il n'avait pas eu peur les 18 et 19 janvier, en se rendant aux dévotions du vendredi en

voiture décapotable dans des quartiers populaires où l'émeute avait fait rage.

Mais le trait le plus marquant de cette période, peut-être la plus cruciale de l'histoire contemporaine égyptienne, c'est le fait que le président a ouvertement et définitivement rompu avec le nassérisme. En rejetant résolument le "socialisme idole", en déclarant que Nasser était définitivement mort le 5 juin 1967, avec la défaite de la guerre des six jours, M. Sadate s'est délivré d'un long malentendu avec la population qui le gênait pour construire le socialisme démocratique qu'il veut mettre à la base de son ouverture vers l'Occident.

Toutefois, on se demande si la virulente offensive qu'il a entreprise contre les forces de gauche — et surtout les communistes — accusés d'avoir voulu renverser le régime, ne risque pas de causer un déséquilibre dans la balance démocratique si

difficile à installer dans un pays sorti de vingt années de totalitarisme. Ils se demandent également si les mesures fiscales prises dans un souci de justice sociale seront suffisantes pour amorcer dans la population un retour à la confiance dans le régime.

En effet, estime-t-on, les procès qui se préparent, la campagne de vigilance encouragée par le président lui-même, le déchaînement de la presse contre la gauche, vont avoir pour effet de faire rentrer dans la clandestinité des gens qui en sortaient avec la démocratisation. Les démissions commencent à affluer au siège du rassemblement unioniste progressiste, seul parti de gauche autorisé, depuis que le gouvernement a accusé ses dirigeants, dont certains ont été arrêtés, d'avoir été "utilisés" par les forces sécessionnistes.

Le parti du centre, très majoritaire au

Parlement, qui soutient le gouvernement, a été fortement secoué par les événements (on a vu les députés du centre approuver la décision gouvernementale d'augmenter les prix, détonateur de la crise, pour ensuite la critiquer) et cette formation est loin d'être homogène.

La droite, en revanche, fort renforcée de cette épreuve. Le parti de M. Moustapha Mourad, seule formation autorisée avec les partis du centre et de la gauche, soutient sans réserve les récents décrets.

L'organisation clandestine des "frères musulmans" a été blanchie de tout soupçon de participation aux désordres et les organisations religieuses ont reçu du président l'assurance que la religion, matière obligatoire d'enseignement, deviendra une matière comptant aux examens.

L'atmosphère dans laquelle va se dérouler le référendum, plus que ses résul-

tats, sera un test important pour le président Sadate, trois semaines après le brutal réveil des 18 et 19 janvier. Mais un deuxième test attend le président le 12 février avec la réouverture des universités fermées depuis ces événements.



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

EN FACE DU PARC LAPONTAINE... IMMÉDIATE
1 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2

à quelques pas du centre-ville
Grande piscine avec saunas au 27ème étage. Entrée et cuisine avec planchers de tuiles céramiques, tapis dans toutes les chambres. Magasins et services. Prix avantageux.

BUREAU DE LOCATION SUR RENDEZ-VOUS
Mardi à samedi de 14h. à 20h.
Tél.: 522-1777
3535 Papineau

ANIMAUX À VENDRE

PITBULL terrier, américain, 4 mois, noir, parents tatoués. \$95.00. Tél.: 666-8539 en soirée de préférence 11-2-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME SEULE recherche aide pour travail quotidien. Tél.: 725-8726 entre 9 et 5 p.m. 12-2-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest. Tél.: 336-4797. 12-3-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu autos, motos, V2C. Tél.: 342-9065 ou 733-9523

AUTOS À VENDRE

PARTICULIER VEND Chrysler Newport, 1976, grise, toit vinyl noir, entièrement équipée, air climatisé, AM-FM stéréo, vitres électriques et teintées, etc. Excellent état. \$5,000. Tél.: Maurice 381-8054. 15-2-77

BUREAUX À LOUER

BUREAUX À LOUER pour médecins 3984 Masson. Tél.: 727-9889. 1-3-77

COURS

J'AIMERAI SUIVRE des cours en verrerie (verre soufflé, travail divers). Si vous avez des informations à ce sujet, n'hésitez pas à m'appeler à 389-3240. 14-2-77

COURS PRIVÉS

TAPISSERIE
avec Louis Auclair
Centre d'Art d'Outremont
215, de l'Épée
Inf: 274-9451 ou 845-7327
Début: 14 ou 15 février 11-2-77

COMMERCE À VENDRE

MAGASIN ATELIER D'ART et Deco, encadrement, à vendre, 450 rue St-Antoine, Vieux-Montréal. Tél.: 845-9521 ou 522-7037. 17-2-77

HÔTEL
comprenant taverne et bar-salon, quartier paisible nord-ouest de Montréal. Affaires: \$450,000. Comptant requis: \$135,000. Aubaine. Cause retraité. Excl. Jacques Gauthier: 747-7591.
LE PERMANENT, courtier 11-2-77

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux, Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél.: 256-8825 ou 1-819-326-5836. 1-3-77

FOURRURES

2 MANTEAUX DE VISON, un perle — \$600., un foncé \$900. Grandeur 10 ans. Bonne condition. Tél.: 279-8784. 12-2-77

GARDERIES

GARDIENNE À DOMICILE, pour bébé 5 mois, résidente, Côte-des-Neiges. Dame avec expérience. Tél.: 342-9431. 11-2-77

MAGASINS À LOUER

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER CARRÉ PHILLIPS
750 à 3,600 pi.ca.

- Avantageusement situés
- Prés de La Baie & Eaton
- Aménageable selon besoins
- Stationnement — métro

Jean-Guy Décarie & Ass. Inc. courtier 288-3338 12-2-77

OFFRES D'EMPLOIS

EBÉNISTE pour cabinet, avec bonne expérience seulement, pour magasin de fixturs. Tél.: 933-3661. Suss Woodcraft, Ltd. 17-2-77

UNE CIE PÉTROLIFÈRE DE L'OHIO offre REVENU AU-DESSUS DE LA MOYENNE, plus boni en argent, et entraînement à domicile, à personne sérieuse dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire à: S.K. Read, Pres. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 14-2-77

COMMIS DACTYLO

Pour travail général de bureau dans un magasin.

- Dactylo qui possède une bonne connaissance du français et de l'anglais.
- Ce poste intéressera une personne mature, ayant le sens des responsabilités et très organisée, pour effectuer une variété de tâches quotidiennes: répondre au courrier, aider à la comptabilité, etc.

Pour plus d'informations, contactez: Denise Mayrand à 866-9894 11-2-77

ON DEMANDE

FEMME sérieuse, honnête, propre, gèrardait maison de banlieue pour personne allant dans le Sud. Tél.: 522-9855. 14-2-77

PERDUS

CEINTURE DE VISON "Black Diamond" perdue le 8 février entre Courcellette et Vincent d'Indy. Appelez 271-7329. 14-2-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a. b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865. J.N.O.

SPORTS

SKI DE FOND, semaine ou fin de semaine, raquette, trappe, randonnée, veillée avec Trappe-Québec, en agréable compagnie. Vous trouverez gîte et couvert, pistes et guides, dans un site sauvage et très beau. Tél.: 332-4193. 19-2-77

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. Tél.: 527-4675. 11-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD
Split-level impeccable, 2 garages, 5 chambres, salle à manger, salle de bain attenante à chambre des maîtres. Secteur de choix. M.L.S. Francine Savaria: 672-6450 ou 366-0628.
MONTREAL TRUST courtier 11-2-77

OUTREMONT
"Sur la montagne"
Belle résidence, style Contemporain, 7 pièces, spacieuses, 3 chambres à coucher, foyer naturel, 2 salles de bains, 1 salle de toilette, Jardin paysagé.
Tél. 342-3618 (pas d'agent) 11-2-77

O.K.A.: cottage terrain 30,000 pi. ca. 3 ou 4 chambres à coucher, foyer, salle de jeux, sous-sol fini, 2 garages. Tél.: 1-479-8866. 14-2-77

Propriété architecture exclusive pierre, brique, 8 pièces. Chambre sur mezzanine. Bureau professionnel, garage double. Prix: \$115,000. Excl. Lisé D. Ferland: 354-2950. DesRoisiers, courtier 11-2-77

SPLIT-LEVEL de construction spéciale, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, décoration unique avec boiserie chêne massif, salle de séjour avec boiserie noyer, Cuisine en teck, Facade en marbre blanc de Georgie, situé secteur résidentiel, près école catholique et école paroissiale du Moyen-Orient. Doit être vu pour être apprécié. Pas d'agent. Visitez sur rendez-vous, tél: 382-3100, M. Chidiac soir et week-end 374-2111. 12-2-77

SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENU DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beauvieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

VOYAGES

JE CHERCHE personnes pour voyage en Europe cet été. Tél: 489-9649. 11-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

STE-AGATHE
(Val des Lacs) domaine 35 acres, terrain en montagne, 500 pieds facade, sur lac. 2 résidences dont une de 16 pièces et de finitions. Huguette Mongeau: 651-1000 ou 655-0179.
courtier en immobilier 11-2-77

N.D.G.
"Avenue Hampton"
Maison de 7 pièces très propre. Salon avec foyer naturel. Salle à manger. Cuisine moderne. Toit sous garantie. Excl. Appellez Jack Ingham: 842-8366 ou 935-0768.

CROWN TRUST CO.
courtier licencié 11-2-77

OUTREMONT
Sur Chemin Ste-Catherine, près Fernhill, grand cottage de luxe de 12 pièces dont 7 chambres à coucher, salle à manger unique, boiserie acajou, salon double 16' x 32', garage double au niveau de la rue. Multiples avantages. B/S possible.
Jacques Normandin: 866-9641(b) 768-2404(r)
TRUST GÉNÉRAL courtier 11-2-77

Trust Royal
Courtier

SECTEUR MONT-ROYAL: Près Marie-de-France. Totalement rénové. Spacieuse entrée, 4 chambres à coucher, den au rez-de-chaussée, cuisine récente, M.L.S. \$95,000. Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.

N.D.G.-EST: Nord de Sherbrooke. Spacieuse entrée, foyer, 4 chambres à coucher, salle de jeux, chambre additionnelle, salle de bain, Jardin. Garage. Excl. En bas de \$70,000. Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.

CÔTE ST-LUC: Réduit. Split détaché, 5 chambres à coucher, plus salle de jeux et bibliothèque. Excellente condition. Jolie terrasse, près de la Synagogue. Susan Frankel Dean: 484-9591 ou 487-9560.

ADJACENT À OUTREMONT: Une rare. Résidence moderne exceptionnelle, conçue pour réception et confort. Superbe chambre des maîtres, salle de jeux style suisse. Susan Frankel Dean: 484-9591 ou 487-9560.

WESTMOUNT: Charmante résidence. Salon et salle à manger séparés, chambre des maîtres avec salle d'essayage et salle de bain, 3 autres chambres, salle de jeux, garage. Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.

HAMPSTEAD: Sud de Fleet. Professionnellement décoré, cottage, 5 chambres à coucher, den au rez-de-chaussée, salle de jeux, garage pour 2 voitures, air climatisé. Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.

MONTREAL-QUEST: Split-level détaché, 3 chambres à coucher, adjacent à terrain de golf, salle de jeux, foyer, garage. Andrew Schaapman: 489-1771 ou 487-9560.

APPARTEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE SÉRIEUSE recherche 2 1/2, chauffé, non meublé, poêle et réfrigérateur inclus, avec balcon. Pour 1er mai dans Côte-des-Neiges ou Outremont. Prix raisonnable. Tél.: après 7 heures seulement 484-3475 16-2-77

APPARTEMENTS À VENDRE

BROSSARD: condominium, bel appartement 5 1/2, piscine extérieure, boul. Milan, à vendre ou à louer. Prix à discuter. Tél.: jour 1-418-681-2829, soir: 672-6951 17-2-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

DÉPART EUROPE: mobiliers européens et divers à vendre. Tél: 737-7716 11-2-77

VENDS MOBILIER, usage 6 mois, possibilité sous-location, garage, 1er mars. Grand 3 1/2, édifice neuf, 3486 Côte-des-Neiges (près St-Mathieu). Tél.: 341-5500 poste 220 jour 14-2-77

SALON en cuir, salle à manger en teck, chambre complète en bois de rose. Demandons: \$3,900, usagés 4 mois seulement. Tél: 336-6580 14-2-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: Disques usagés, livres (science-fiction, policier et bandes dessinées) l'échange 3706 St-Denis (métro Sherbrooke). Tél.: 849-1913. 11-2-77

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ANTIQUITES À VENDRE

MOBILIER SALLE À MANGER, antique, en noyer, 9 morceaux, en parfaite condition. Prix à discuter. Tél: 273-0198. 11-2-77

ARMOIRE EN PIN sculptée, réplique du no. 64 livre de Jean Palliard, valeur \$5,000 accepterais offre raisonnable. Tél.: 655-9914 14-2-77

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

GRECE: maison pierre, meublée, pouvant accommoder 4 personnes, dans île d'Hydra, 2 heures d'Athènes, grand jardin, site magnifique. Tout confort nécessaire. 1 ou plusieurs mois. Tél: 471-7331. 12-2-77

MAISONS À LOUER

BROSSARD: cottage meublé pour couple \$300. Aussi bungalow 5 1/2 non meublé, garage, \$300 non chauffé. Locations immédiatement. Dwelling Location, courtier 844-3941. 12-2-77

BOUCHERVILLE: 7 pièces, style canadien, 2 salles de bains, garage, foyer, chauffage électrique, quartier résidentiel neuf. Tél: 334-8561 André Pharand. 1-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANTS POUR MACHINES À DICTÉE pour la région de Montréal

- Doit couvrir le territoire et les clients réguliers
- Salaire plus commission

Appelez: M. A. Alalouf 342-5151 14-2-77

Sciences et Techniques Appliquées
Équipement Motorisé
C-77-2-446

TECHNICIEN
demandé

Possédant expérience pertinente et diplôme d'études collégiales en équipement motorisé.

Salaire: \$9,555 à \$15,506.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 17 février 1977 au:

cégep du vieux montréal directeur du personnel c.p. 1444, station n, montréal H2X 3M8

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAURENTIDES

STE-ADELE: Luxueuse maison, 11 pièces, 2 foyers, piscine, garages, sur domaine de 94,000 pi. ca. près pentes de ski à Ste-Adèle. \$150,000. M.L.S. Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés). 11-2-77

STE-ADELE: Secteur huppé de Ste-Adèle, maison canadienne, 5 chambres, 2 foyers, voisin des pentes de ski, système d'alarme, grande chambre des maîtres avec foyer. Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés). 11-2-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

WESTMOUNT
Edifice de prestige béton, 145 appartements luxueux. Hypothèque 9%. Revenus: \$807,000. Comptant requis: \$1,900,000. Construction 1971. Jacques Gauthier: 747-7591.
LE PERMANENT courtier 11-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
Courtier

LAURENTIDES

STE-ADELE: Luxueuse maison, 11 pièces, 2 foyers, piscine, garages, sur domaine de 94,000 pi. ca. près pentes de ski à Ste-Adèle. \$150,000. M.L.S. Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés). 11-2-77

STE-ADELE: Secteur huppé de Ste-Adèle, maison canadienne, 5 chambres, 2 foyers, voisin des pentes de ski, système d'alarme, grande chambre des maîtres avec foyer. Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés). 11-2-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement

1—Lancer un dard. — Terme de civilité.
2—Action d'éborgner.
3—Matière purulente qui sort des ulcères et des plaies non soignées. — Grand fleuve d'Afrique. — Interjection.
4—Marquer de sa signature. — Tissu qui constitue la couche profonde de la peau.
5—Utiliser. — Traiter.
6—Rivière d'Allemagne occidentale. — Recouvre la main. — Usages.
7—Venu au monde. — Fait de vive voix. — Rude au toucher.
8—Refrain de quelques chansons.
9—Grand lac. — Met un drain dans une plaie.
10—Chacune des quatre divisions de l'année.
11—Durée de la vie. — Seule. — Point cardinal.
12—Mouche africaine. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.

Verticalement

1—Débarrasseras du suint.
2—Muscle qui sert à abaisser une partie du corps.
3—Coupa avec les dents. — Élément d'assemblage non démontable.

4—Fleuve d'Albanie. — Liste, catalogue.
5—Qui a rapport aux peuples de la mer Égée. — Ruissellet. — Transpire.
6—Radon. — Qui regarde de trop près à la dépense.
7—Dans. — Collection d'objets d'art (plur.).
8—Substance organique fréquemment mise en réserve chez les végétaux. — Amas.
9—Plaisir que procure une chose agréable.
10—Préfixe privatif. — D'un verbe gai. — Au Moyen-Âge, flamme portée par un gentilhomme au haut de sa lance, lors de son départ en guerre.
11—Ouvrier qui étame. — D'un verbe gai.
12—Passer la herse sur un sol. — Poème lyrique.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
C I L I A B A U D A G E T
A A R O N S U R I N
F R I A N D I S E N G
A G E E U R O P E N E
R E N N E R I M E R
D U N E O S T E I T E
A R E O L E I R E N
G T O T E M T A C
O M B E T A E N T R E
E I N T A N I E R
C I L I E S T E R E R
U S E E V A R A T E

Polysar: des pratiques irrégulières impliquant \$4.2 millions

OTTAWA (PC) — La filiale suisse d'une société de la Couronne canadienne, Polysar, s'est livrée, entre 1970 et 1976, à des pratiques commerciales inacceptables, impliquant une somme totale de quelque \$4.8 millions.

C'est ce que révèle le rapport d'un comité d'enquête formé par le conseil d'administration de Polysar, en décembre 1976, suite à la publication dans la presse d'une lettre au premier ministre Trudeau de l'ancien vérificateur général, M. Maxwell Henderson, qui soulignait l'existence de telles pratiques.

Le conseil d'administration de Polysar, société de production de caoutchouc synthétique, de plastiques et de produits chimiques, a annoncé hier qu'elle avait entériné le rapport et pris les mesures qui s'imposent pour que cessent les pratiques inacceptables de sa filiale suisse de commercialisation internationale, en matière de facturation, de remises et de paiements.

De son côté, le président du comité parlementaire des comptes publics, le député conservateur de Northumberland-

Durham, M. Allan Lawrence, a réclamé la tenue d'une enquête publique complète dans cette affaire.

"Les conclusions du rapport laissent l'impression que certaines sociétés de la couronne, sinon plusieurs, sont engagées, non seulement dans des procédures financières irrégulières, mais facilitent des pratiques commerciales illégales ou inconvenantes", a affirmé M. Lawrence.

Il a soutenu que le comité des comptes publics devrait interroger les administrateurs de Polysar qui, en 1973, avaient été informés de l'existence de ces pratiques, mais n'avaient pas poussé l'affaire plus loin, en l'absence de preuves d'illégalité.

Dans son rapport, le comité d'enquête estime que les pratiques jugées inacceptables représentent, entre 1970 et 1976, de 5 à 20 pour cent de la valeur des ventes annuelles de la filiale suisse de Polysar, PISA.

Le comité affirme toutefois n'avoir rien trouvé pouvant indiquer des cas de corruption ou de tentative de corruption de la

part d'un employé de la société impliqué avec des clients dans les négociations ou les ventes.

"Nous avons trouvé, cependant, que des pratiques inqualifiables et contestables existaient en réalité quant aux ventes à quelque 13 clients sans intermédiaire et à 14 distributeurs de PISA", dit le rapport.

Le comité n'a toutefois pas dévoilé l'identité des sociétés et pays mis en cause, en raison, a-t-il dit, des restrictions imposées par les lois suisses ainsi que pour le dommage qu'encourrait inévitablement PISA.

Selon le rapport, les pratiques inacceptables concernent le paiement de commissions ou le versement de ristournes ou remises, pouvant conduire à l'évasion fiscale, à la fraude à l'égard d'actionnaires minoritaires ainsi qu'à la possibilité d'échapper au contrôle des devis étrangers dans plusieurs pays.

"Nous ne pouvons accepter la conclusion que PISA ait été obligée d'utiliser ces pratiques inacceptables de facturation et de

paiements à cause des conditions de concurrence du marché", ajoute le rapport.

Le rapport souligne par ailleurs le manque de cadres supérieurs pour l'administration financière de la société suisse afin d'assurer que les lignes de conduite établies pour les pratiques de facturation et de paiement soient respectées.

Pour sa part, le conseil d'administration de Polysar, dont le siège social est à Sarnia, Ont., a annoncé la publication d'un nouveau code d'éthique, réaffirmant que les affaires de la société soient conformes à toutes les lois et à tous les règlements.

Ce code d'éthique interdit toutes les pratiques injustifiables identifiées dans le rapport, ainsi qu'une série d'autres pratiques jugées inconvenantes et illégales.

Le comité d'enquête, formé par le conseil d'administration de Polysar, était composé de MM. John B. Aylesworth, et David C.M. Stanley, respectivement juge à la retraite de la Cour d'appel d'Ontario et administrateur de Polysar.

Bronfman a vendu des actions de Seagram pour payer Obront

L'homme d'affaires montréalais, Mitchell Bronfman a vendu pour plus de deux millions d'actions de la corporation Seagram, vers la fin des années 60, pour payer ses dettes au présumé banquier de la pègre, William Obront.

Membre de la famille qui contrôle l'empire Seagram, Mitchell Bronfman a précisé hier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) que le montant de \$2,473,316 vendu sur le marché entre 1966 et 1969 visait à rembourser les emprunts qu'il avait contractés auprès de M. Obront.

C'était la troisième apparition de M. Bronfman devant la Commission d'enquête sur le crime organisé. Le président de la CECO, le juge Denys Dionne, a voulu savoir pourquoi M. Bronfman s'était

adressé à des personnages reliés au crime organisé plutôt que de solliciter les faveurs de sa riche famille.

Aux membres de la CECO, le procureur de M. Bronfman, Me Yarosky a souligné que l'erreur de tout le monde c'est de croire que son client n'a qu'à tendre la main pour y obtenir l'argent comptant qu'il désire, seulement parce que sa famille est reconnue et riche.

À cette question du juge Dionne, M. Bronfman a toutefois expliqué que son héritage familial est bloqué dans un fonds de fiducie et que cet argent n'était pas accessible en 1962 lorsqu'il a voulu fonder Exécara, une société privée de transport aérien.

Toujours selon M. Bronfman, le membre de la famille qui gère le fond de fiducie tentait sans cesse de contrôler sa

vie privée et l'usage de sa fortune.

D'après les experts comptables qui ont déposé devant la Commission, les emprunts de M. Bronfman à M. Obront devaient être remboursés avec des intérêts pouvant grimper jusqu'à 100 pour cent. Il a également été établi que M. Bronfman doit encore \$200,000 au banquier de la pègre montréalaise. M. Obront sert une sentence de quatre années de prison pour fraude.

La CSN est invitée à boycotter le sommet économique du gouvernement

Le Conseil central de Montréal (CSN) a demandé hier par voie de résolution au bureau fédéral de la centrale de ne donner aucun mandat aux membres de l'exécutif en vue du sommet économique organisé par le gouvernement au printemps avec les "partenaires" en cause, soit le patronat et les syndicats.

En janvier, les délégués du bureau fédéral ont proposé d'autoriser les dirigeants de la CSN à participer à une rencontre "bilatérale" avec le

gouvernement, pour connaître ses intentions dans les domaines social et économique. La résolution visait de toute évidence à éviter une première rencontre en présence du patronat, ce qui laissait la porte ouverte à une participation ultérieure de la CSN au sommet économique proposé par le gouvernement.

Le Conseil central, pour sa part, a décidé de faire pression pour empêcher la direction de participer à cette rencontre au sommet. Il a en effet décidé, à

sa dernière assemblée générale, de demander "à la CSN de ne pas participer à des rencontres ou discussions tripartites (syndicats-patronat-gouvernement) consultatives ou décisionnelles et que la CSN fasse connaître ses revendications et/ou ses revendications sur les législations directes au gouvernement et que ce dernier nous fasse part de ses intentions au niveau économique et social."

Sous le régime Bourassa, la CSN avait opté, comme les

autres centrales, de mettre fin à sa participation aux organismes de consultation, sur lesquels le patronat était représenté.

Les derniers rapports moraux de l'ex-président, M. Marcel Pepin, avaient joué un grand rôle dans ce changement d'attitude. Partant d'une analyse marxiste du pouvoir étatique, M. Pepin en venait à la conclusion que l'Etat-arbitre était une façade utile au patronat, qui détenait en dernière analyse les rennes du

pouvoir.

Jusqu'ici, seule la FTQ a affiché une volonté de collaboration ouverte avec le nouveau gouvernement péquiste. À la CECO, on semble aussi s'acheminer vers une ligne plus souple à l'endroit de l'équipe péquiste. Le débat ouvert dans ce domaine à l'occasion du dernier bureau national penchait dans cette direction mais les décisions fermes seront prises à l'issue d'un débat actuellement en cours à la base.

Mandat de grève à Jérôme-Le Royer

par Rodolphe Morissette

C'est par un vote presque unanime que les enseignants de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, dans l'est de Montréal, ont décidé de mandater la direction de leur syndicat pour déclencher une grève générale le 18 février prochain si les négociations locales n'aboutissent pas à un règlement satisfaisant.

D'après la présidente du syndicat, Mme Micheline Jourdain, la partie patronale tend à ralentir le processus de négociation en cherchant à s'approprier des droits de gestion, notamment aux chapitres de la distribution des tâches, de la suspension d'un enseignant et des chefs de groupes au secondaire.

Le porte-parole de la partie syndicale s'inquiète de ce qu'après 34 séances de négociation, depuis la fin de septembre dernier, les enseignants restent toujours sans convention collective, alors qu'approche le moment où seront déclenchés les mécanismes visant à établir le surplus de personnel pour la prochaine année scolaire.

Le principal sujet de litige touche la distribution des tâches des professeurs à l'élémentaire et au secondaire. La Commission scolaire, au dire de la partie syndicale, tient à régler elle-même les affectations, tandis que les enseignants préfèrent s'entendre entre eux à ce sujet, sans quoi devrait prévaloir le principe de l'ancienneté.

D'après la représentante du syndicat des enseignants, la partie patronale tiendrait également à un droit de gestion en ce qui concerne les conditions dans lesquelles s'organisent les tâches autres que l'enseignement proprement dit, soit la surveillance, les périodes de disponibilité et le travail de récupération auprès d'élèves plus lents.

Quant à la question de la suspension éventuelle d'un enseignant pour indiscipline, le syndicat de Le Royer désire faire disparaître la clause selon laquelle des mesures disciplinaires pourraient suivre, après sa réintégration, un enseignant déjà suspendu. Au sujet de la suspension d'un professeur pour des raisons disciplinaires, les enseignants voudraient que soit reconduit tout simplement le décret de 1972 plutôt que d'en faire l'objet de négociations locales.

Par ailleurs, un porte-parole de la partie patronale, M. Michel Turgeon, s'est dit surpris par le vote de grève des enseignants, car a-t-il déclaré au DEVOIR, les négociations progressaient très rapidement depuis la rentrée de janvier.

Selon M. Jean-Claude Leclerc, directeur du personnel et négociateur de la Commission scolaire, les quelques points sur 18 en tout, qui n'ont pas encore été négociés doivent l'être vendredi de cette semaine, au cours d'une rencontre organisée à la demande même du syndicat.

La FCSCQ nie

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) a nié hier les allégations du président de la CECQ, M. Yvon Charbonneau, qui a accusé la Fédération d'orchestrer une stratégie visant à retarder le règlement des négociations locales entre les enseignants et les commissions scolaires catholiques.

Le porte-parole de la FCSCQ, M. Jean-Paul Sabourin, a indiqué que le principe de la négociation locale implique la non-intervention des organismes provinciaux, y compris la CECQ, a-t-il ajouté. D'autre part, la Fédération

ne nie pas qu'elle ait rappelé aux commissions scolaires les grandes orientations que celles-ci avaient décidé de donner à l'ensemble des négociations, provinciales et locales, non plus que ses efforts pour faire connaître aux commissions scolaires, les résultats des négociations locales qui ont lieu dans d'autres régions.

On sait que les négociations en cours ont pour but de permettre aux commissions scolaires et aux syndicats d'enseignants de régler entre eux 18 questions d'intérêt strictement local.

Aller travailler à pied, c'est se servir de sa tête.



Marchez. Dès aujourd'hui.

VENEZ VISITER NOTRE FABULEUSE SALLE DE MONTRE!

METROPOLITAIN

CONNAÎT LES GOÛTS DES QUÉBÉCOIS

RABAIS DE 20% à 30% SUR LES CUISINES pour un temps limité

La cuisine est un lieu de rencontre que GREGG sait rendre plus chaleureux.

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE SALLE DE MONTRE
 Dimanche 11.00 A.M. à 5.00 P.M.
 Samedi 9 A.M. à 4.00 P.M.
 Lundi au mercredi, 9.00 A.M. à 5.00 P.M.
 Jeudi, vendredi 9.00 A.M. à 9.00 P.M.
VENEZ DÉCOUVRIR LES NOUVELLES IDÉES DE MHS

La cuisine de vos rêves avec les armoires en bois solide signées MARTEL

SALLES DE JEUX
MHS peut réaliser la salle de jeux de vos rêves. Choisissez parmi une vaste gamme de couleurs et d'styles de décoration.

SALLES DE JEUX
C'est le temps de construire votre salle de jeux. Les salles de jeux construites par MHS sont très spéciales. Vous avez le choix des panneaux de plancher et de la finition. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

SALLES DE JEUX
C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par MHS sont très spéciales. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux, de couvre-planchers et de carreaux de plâtre. Installation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

QUEL SONT VOS BESOINS?

<input type="checkbox"/> BUREAUX	<input type="checkbox"/> GRENIER	<input type="checkbox"/> VITRES
<input type="checkbox"/> BIBLIOTHÈQUE	<input type="checkbox"/> TOITURE	<input type="checkbox"/> SALLES DE JEUX
<input type="checkbox"/> GARAGE	<input type="checkbox"/> DORTOIR	<input type="checkbox"/> TRAVAUX DE MENUISERIE
<input type="checkbox"/> 1,2,3 PLACES	<input type="checkbox"/> TRAVAUX DE CIMENT	<input type="checkbox"/> REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
<input type="checkbox"/> RAJOUT		

NOUS FABRIQUONS VOTRE CUISINE AU COMPLET POUR LE PRIX DU RECouvreMENT

SALLES DE BAINS
Ajoutez une salle de bains ou remplacez celle que vous avez précédemment. Styles et couleurs à votre choix. Mir à mur, vanités, etc. etc.

SALLE DE BAINS
MHS peut réaliser la salle de bains de vos rêves. Choisissez parmi une vaste gamme de couleurs et d'styles de décoration.

NOTRE ÉQUIPE
 Gérant: N. Lévesque
 Ass. Gérant: François Gauthier
 décorateurs: J. Alary
 décorateurs: Paul Boulanger
 décorateurs: P. Sigori
 dessinateur: Paul Lefavre

4058 O., JEAN-TALON
 AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE
482-0600
 ENTRE VICTORIA ET CÔTE-DES-NEIGES

RABAIS DE 20% EN JANVIER ET FÉVRIER!

Durant les mois de janvier et février, nous offrons 20% de rabais sur les travaux de peinture et de nettoyage. Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface en bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en! N'attendez pas au printemps! 20% de rabais.

C'EST TOUTE UNE AUBAINE!

ENTRÉE SUR LE CÔTÉ DROIT DE L'ÉDIFICE CESCO

variétés

Un Sol lié à la réalité des adultes

par Nathalie Petrowski

Les dernières séquences de notre enfance télévisée nous avaient laissé l'image d'un Sol, pur et naïf, un pauvre petit personnage ballotté par les infortunes de la vie, sauvé des eaux seulement grâce à sa fleur poétique. Celui que nous avons connu plus tard sur disque et sur scène n'était en fait que la transposition physique d'un personnage d'enfants dans un monde d'adultes. Sol n'avait pas pris conscience de la dimension théâtrale de sa présence et continuait à évoluer dans l'univers clos d'un écran de télévision. Celui que nous retrouvons aujourd'hui au Théâtre Maisonneuve a énormément changé, a vieilli, s'est laissé récupérer par le monde des adultes. Perdant

d'un même coup l'innocence de son imagination, il est parfois presque méconnaissable et évolue sur la scène, moins comme un clown poétique, que comme un homme lucide et désillusionné. Avec son déficient manteau comme point de repère et raison d'être, Sol nous livre pêle-mêle les personnages d'une société agitée, celle du Québec évidemment, cédant à d'irrésistibles jeux de mots, parfois un peu lourds ou alors parfaitement fins et subtiles. Dans cette première partie, trop longue et trop confuse, il sera surtout question de l'actualité politique, les élections, les Olympiques, les Gens de l'air, le fédéralisme et la naissance d'un Québec-marionnette dans la manche du manteau. La force des tex-

tes réside dans le fait qu'ils opèrent à plusieurs niveaux, qu'ils sont à la fois drôles et profonds. Il est difficile cependant de refouler un certain sentiment de saturation face aux calembours politiques, comme si le sujet avait été épuisé et que même les plus imaginatifs jeux de mots n'arrivaient plus à déclencher la magie. Dans cette première partie, la démarche de Favreau n'est pas claire: mêlant la politique à une ébauche de commentaires psychologiques, on se sent tiraillé entre les deux tendances, incapable d'aller à fond dans l'un ni l'autre et surtout incapable de partir dans de belles envolées de mots comme il a pu le faire avec des textes comme ceux sur la peinture et les couleurs.

Après l'entracte, l'action se concentre et se corse. Sol entre davantage dans son personnage, bouge d'une façon plus expressive et fait défiler une quantité d'objets significatifs qui soutiennent l'intrigue à merveille et rendent les situations d'autant plus comiques. Ainsi le manteau rebelle se fait laver et purifier dans une poubelle et en ressort tout blanc mais aussi, trois tailles trop grand, aux côtés d'une marionnette grandeur nature, qui a perdu ses ficelles et prend tout à coup beaucoup d'importance dans la vie de Sol. On se souvient du show de Raymond Cloutier, *Mandrake chez lui*, dans lequel lui aussi évoluait aux côtés d'une marionnette-femme-idéale et on s'inquiète du fait qu'en une même sai-

son, deux hommes se servent d'une marionnette pour exprimer sur scène, leur relation face aux femmes. Dans le cas de Sol, la marionnette c'est la femme-pays mais aussi le côté féminin de Sol. Physiquement, la femme reste un morceau de chiffon ballotté par les événements, une masse informe qui à l'occasion sert de partenaire de danse, que Sol veut protéger mais qu'il entraîne inévitablement dans son propre délire. La marionnette enfiée déclenche l'alarme mégalomane, nous met en garde contre les dangers de l'idéal. Voilà Sol, tour à tour, dictateur, réalisateur de film, *rinçage charmant*, voilà qu'il s'enflamme comme jamais il ne l'a fait, qu'il rugit, se défoule contre les *médiocres de l'information*, contre les *sandales*, contre la *salière minimum*, contre les pa-

Suite à la page 15

chronique des ondes

Le néant après les saynètes, et un 60 qui sonne le réveil

par Gilles Constantineau

Au sein des millions de clients indéfectibles sur lesquels peuvent compter, beaux temps mauvais temps, les innombrables téléromans québécois, quelle est la proportion des badauds? De ceux j'entends que font s'attrouper les incendies, les tamponnements, les culbutes de leurs semblables ou de la même façon tous les spectacles télé, l'oeil vide et les mains dans les poches? Je me pose la question pour avoir une fois encore tenu le coup et regardé d'un bout à l'autre, mardi soir, ce *Grand-Papa* indigeste, désagréable sous tous les rapports. Je me suis demandé, à 20 h 30, s'il ne fallait pas appartenir au monde des contemplatifs naturels: autrement dit être un badaud de naissance, pour s'enfoncer ainsi l'attention dans le néant.

Néant de l'intrigue: celle de mardi, comme la précédente (et combien d'autres?), est un torchon usé qu'un génie dramatique aurait peine à recycler. Néant du texte: pour exemple, l'interjection amoureuse de Shirley: "c'est ta main que je veux manger", qu'elle prononce l'air inspiré en joignant le geste à la parole — et passez-moi le sel, merci. Néant du scénario sur le torchon d'intrigue: pas le plus petit effort de dramatisation, pas le plus petit saisissement dans le déroulement de la demi-heure, sauf à la minute du dénouement, pour cause de ratage accompli. Néant de l'interprétation: on se serait cru à une première répétition de comédiens amateurs. Et néant de la réalisation, à laquelle il aurait peut-être été plus facile il est vrai, dans les circonstances, de ranimer une momie.

Mme Janette Bertrand, à qui la saynète familiale avait pourtant très bien réussi à une époque fort propice, est en train de cette façon de se faire, tranquillement, la preuve qu'elle est dépourvue de talent dramatique profond. Le destin continue cependant de la choyer. Il est en effet peu d'auteurs à qui on laisserait longtemps poursuivre ce genre de vérification, aux frais du contribuable.

Rassérénante émission, par contre, que le 60 diffusé ce même mardi soir, sur le même réseau de Radio-Canada. Fort bien équilibrée, tout en se tenant, qu'on me pardonne

le poncif, à la fine pointe de l'actualité, et tout en traitant d'une information sinon toujours délicate, du moins difficile pour diverses raisons.

On aurait volontiers cru, par exemple, que le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilles Masse, avait vidé son sac en ce qui concernait les derniers remous du syndicalisme policier. Mais le 60 s'est souvenu de ses diplômes, et a fort habilement abordé le leader policier par son côté sociologue. Ce qui nous a valu, entre autres, de peu rassurantes mais très utiles observations sur le potentiel d'intervention de son propre groupe, et sur sa puissance politique éventuelle.

Il était également de bonne guerre, sur le plan de l'information, de signaler à plusieurs reprises que le film *24 heures ou plus*, de Gilles Groulx, que ce film avait été retouché pour le faire se conformer aux objectifs fondamentaux de l'Office, et d'autre part, à l'auteur lui-même, qu'on n'avait à peu près rien changé d'essentiel à ce très long métrage. Quant aux extraits du film qu'il a été permis de voir, inutile d'en parler, si ce n'est pour dire qu'ils faisaient allègrement passer le message.

En ce qui concerne enfin la courte enquête sur la réalité des PME, il faut souligner d'abord le fait que pas un chroniqueur titulaire des médias du territoire n'avait encore imaginé de la faire ainsi, dans le vif; il faut ajouter qu'il fallait pourtant la faire, pour que cette même réalité soit effectivement perçue dans ses nombreuses nuances; et il faut en dernier lieu reconnaître que le 60 s'est là plus que convenablement acquitté de sa tâche.

Paradoxalement, l'heure de cette émission hebdomadaire éveille les sens à une actualité que l'information électronique tend de plus en plus, au Québec, à présenter de façon endormante, portée qu'elle est elle-même à s'installer dans tous les fauteuils qui se présentent.

musique

Un moment inoubliable

par Gilles Potvin

Avant même que l'enchantement créé par son inoubliable récital du 29 novembre se soit dissipé, voici que le grand pianiste chilien Claudio Arrau est de nouveau dans nos murs, cette fois comme soliste de l'Orchestre symphonique de Montréal, salle Wilfrid-Pelletier, dans la série de Concerts du Maurier. Le retour de l'éminent pianiste, qui célébrait dimanche son 74^{ème} anniversaire de naissance, pour jouer le Concerto no 4, en sol majeur, de Beethoven, prend cependant cette fois une signification particulière. C'est comme soliste de cette même oeuvre qu'il faisait en effet ses débuts avec notre orchestre, à la salle du Plateau, en 1941. Il remplaçait alors au pied levé Rudolf Serkin.

Parler de Claudio Arrau interprétant le célèbre concerto ne peut se faire autrement que par l'emploi de superlatifs. Au risque de se répéter, disons

que l'exécution de mardi va demeurer l'un des moments inoubliables de la présente saison et aussi de d'autres. A partir du moment où le piano seul énonce le très beau thème initial avant d'entamer son dialogue avec l'orchestre jusqu'aux accords puissants qui terminent le rondo, l'emprise du pianiste sur un public médusé a été totale. Chaque trait, chaque passage du piano est l'objet de la plus soignée des exécutions mais l'on sent toujours le souffle et l'esprit du musicien qui les anime. Même si le jeu de Claudio Arrau est admirable d'unité de pensée, de continuité dans l'expression, l'on ne peut s'empêcher d'en souligner certains passages, notamment les deux grandes cadences et l'épisode terrifiant des tremolos très serrés qui interviennent avant la fin du mouvement central.

Ayant le privilège de collaborer avec un tel soliste, Franz-Paul Decker et l'OSM n'ont rien négligé pour être entièrement à la hauteur. La

sonorité des cordes n'était pas toujours suffisamment compacte et l'on aurait souhaité par moments plus de velouté. Les bois ont été par ailleurs admirables et, dans l'ensemble, la collaboration avec le soliste a été exemplaire.

Le Concerto pour orchestre du compositeur polonais Witold Lutoslawski recevait à cette occasion sa première audition ici. Il s'inscrit dans la sillage de l'oeuvre au même titre de Bartok, favorisant la virtuosité des solistes de l'orchestre comme des groupes, en des pages surtout brillantes, à saveur folklorique. Ceux qui sont familiers avec la production récente de ce musicien n'auront pas été sans remarquer le changement radical de style et d'écriture chez Lutoslawski.

Malgré un menuet d'une lenteur exagérée, M. Decker a dirigé en début de programme une exécution nuancée et dynamique de la Symphonie no 29, en la majeur, de Mozart.



LE DIMANCHE, ON "BRUNCH" au café

Normandie

Si vous n'avez pas encore vécu l'expérience du "brunch", emmenez votre famille au Café Normandie dimanche prochain entre 11h30 et 14h30.

Réservez pour le Spécial de la St-Valentin le 13 février

Hôtel Sheraton Mt. Royal

Accourez voir ce film éblouissant signé par l'un des cinéastes les plus essentiels de notre temps. André Leroux — Le Devoir

cria cuervos...
"REGARDS D'UNE ENFANCE"
un film de Carlos Saura
avec Géraldine Chaplin Ana Torrent
PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 76
desjardins

MADO CLAUDE SAUTET
Michel Piccoli-Ottavia Piccolo
desjardins

LA FEMME DU DIMANCHE
UN FILM DE LUIGI COMENCINI
JACQUELINE BISSET JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MARCELLO MASTROIANNI
ETUDIANTS \$2.00 EN TOUT TEMPS
DES DEMAIN
CARREFOUR
1.15 - 3.20 - 5.25
7.30 - 9.30 STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

Avant EL TOPO et LA MONTAGNE SACRÉE
Voici enfin le 1^{er} Film de ALEXANDRO JODOROWSKY
EN PLUS METAMORPHOSE GRAND PRIX DU COURT METRAGE CANNES 1976
14 ANS
LES PRODUCTIONS PANIQUE PRESENTE
FANDO ET LIS
D'APRES ARRABAL
(version espagnole sous-titré français)
DEMAIN! Le PARISIEN 5
1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, Samedi dernier programme 11.10 486 STE CATHERINE O 866 3856

ckoi présente
Pour un avenir futur...
VOTEZ BRUN VOTEZ PLUME
Commentant Ce Soir
L'homme à deux faces!
10.11 FÉV. à 10h.00 12 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
une production BEAU BEC & LUC PHANEUF
OUTREMONT
1248 rue Bernard 277-4145
Billets \$4.00 en vente tous les jours de midi à 10h00 au cinéma

Un homme... une femme... à la recherche du bonheur
SALLE RESNAIS
Le voyage de noces
Jean Louis Trintignant Stefania Sandrelli
Un film de Nadine Trintignant
EISENSTEIN le critique, après avoir délibéré, déclare recevables l'interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN PAUL GROSSSET LE CANARD ENCHAÎNÉ
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER/L'EXPRESS
Le film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU

L'Office national du film présente
J.A. MARTIN photographe
Le portrait d'un amour à refaire
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
Marthe Thiéry Denise Proulx Guy L'Ecuyer Jean Lapointe Yvan Canuel
Etudiants \$2.00
Des vendredi le 11 février
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-0600

Le Musée des Beaux-Arts répond à Louis O'Neill

Un porte-parole du Musée des Beaux-Arts de Montréal a démenti une information publiée hier dans cette page au sujet de la procédure employée par l'institution de la rue Sherbrooke pour combler le poste de directeur, vacant depuis la démission de M. David Giles Carter en décembre.

naît que l'offre d'emploi insérée dans la revue bilingue Muséogramme aurait dû être publiée dans les deux langues, qu'elle n'a été qu'en anglais par suite d'une inadvertance.

Toutefois, dans sa réponse au ministre, M. Murphy fait observer qu'une annonce semblable a paru en français dans LE DEVOIR du 4 novembre, La Presse du 5 novembre, Le Soleil du 6 novembre, La Vie des Arts (édition hiver 76-77) et dans Le Monde de Paris du 9 novembre.

Quant au choix d'un nouveau directeur, ajoute M. Murphy dans sa lettre au ministre, "un comité de sélection composé de membres du conseil d'administration élus par l'Association des Amis du Musée ou nommés par votre ministère examine présentement diverses candidatures et en fera rapport au conseil qui fera cette nomination".

On prévoit que le nouveau titulaire ne sera choisi qu'au printemps, quelques candidatures valables étant actuellement retenues.

théâtre Un réformiste manqué

par Adrien Gruslin

A l'affiche du TNM jusqu'au début de mars, Le Réformiste de Marcel Dubé semble être passé à côté du théâtre sans le voir. Seul le gros plan télévisé aurait peut-être été en mesure de nous faire oublier le statisme consommé du texte et du spectacle. Pour y arriver, il aurait cependant fallu que l'écriture subisse de substantielles retouches, que les personnages gravitent autour du héros acquiescent quelque densité. Dans le cas présent, on a l'impression que l'auteur a bâclé son travail.

Pour Fernand Dery, il s'agit d'une première mise en scène dont nul ne lui tiendra rigueur, compte tenu de la piètre qualité du texte qu'il avait entre les mains. Aurait-il pu éviter de nous servir un

spectacle aussi terne et statique? Cela paraît improbable. L'uniformité de la présentation est navrante. Les personnages entrent et sortent, ils courent ou jardinent peu importe, ils se suivent patiemment un après l'autre et viennent discuter avec Régis, le protagoniste. La presque totalité des scènes se passent à deux personnages, autour du bureau d'un ex-cure devenu directeur d'une super-polyvalente en construction. Froid à souhait, le décor de Jean-Claude Blanchard reproduit parfaitement le caractère fonctionnel et sans âme de ces super-écoles. Froid, le milieu l'est doublement sur le plateau du TNM toujours mal rempli. Froid encore en raison de la mauvaise qualité du jeu de plusieurs comédiens. Certains, comme le texte, sont tout bonnement pourris. Les Timor, Locuste et Louvigny faussent tous à des degrés divers. D'autres, les Griève, Courier et Princesse évitent de justesse la médiocrité. Plusieurs parlent trop bas et la plupart manquent totalement de présence.

On a l'impression que tout sonne faux dans cette pièce. Même la musique semble mal choisie. Les tambours africains pendant que le drame se met en branle, le cœur battant quand l'intensité monte et l'éclatement musical de la finale, toute la bande sonore cadre artificiellement.

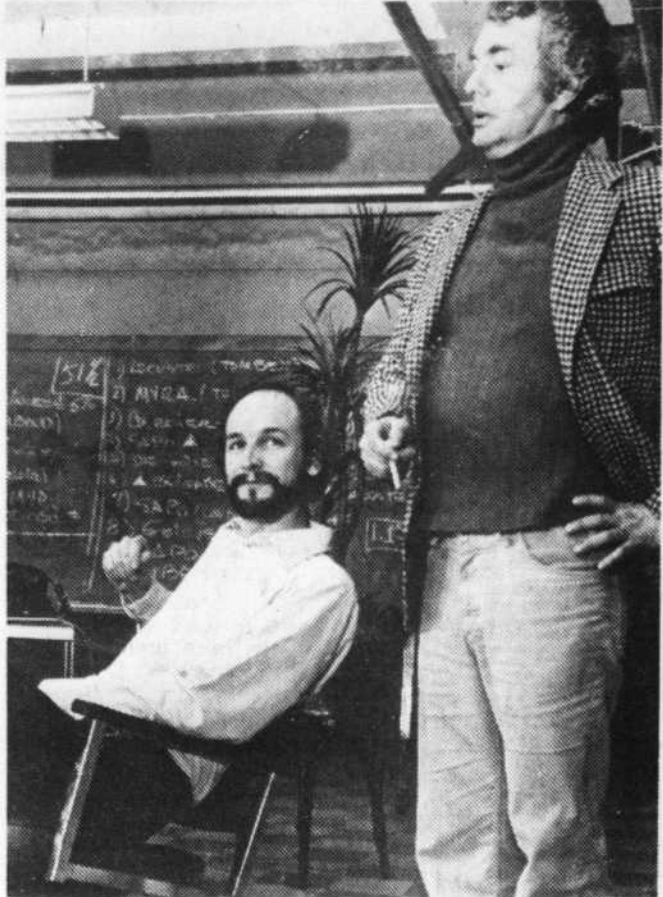
Seul Guy Godin s'en tire avec un succès d'estime. Il incarne ce Régis, directeur de super-polyvalente en construction aux prises avec une double grève des ouvriers et des enseignants. Fier, entêté, tel un vieux lion, il assiste à l'éroulement de son univers, celui de ses valeurs d'humanisme et d'absolu. Hanté par la tentation du miracle, cet idéaliste semble un messie manqué. Il n'aura d'autre alternative que de céder ou de disparaître. Et comme perdre n'est pas son genre...

On reconnaît le pattern-cé de Marcel Dubé, celui qui répète inlassablement depuis plus de vingt ans, un être

UN SOL

Suite de la page 14

rents transparents, tout y passe sous les élan d'une verve particulièrement mordante et d'un magnifique délire verbal. C'est du Favreau à son meilleur, malheureusement au détriment de ce pauvre Sol, qui a définitivement changé de personnalité et qui a endossé pour l'occasion, les préoccupations de son maître. Au bout du compte, on a l'impression d'avoir assisté à la naissance d'un autre Sol, un Sol étroitement lié à la réalité des adultes, aux contingences professionnelles du show-bizz; un Sol avec ses désirs et ses revendications qui échappe à la pureté de l'enfance pour mieux s'empêtrer dans la névrose adulte, un Sol qui paie cher ses erreurs de jeunesse.



Marcel Girard (DeGuise) et Guy Godin (Régis) dans Le Réformiste, de Marcel Dubé à l'affiche du TNM jusqu'au début de mars. (Photo Le Devoir)

LE 18 FÉVRIER UN FILM QUI VOUS TOUCHERA DROIT AU CŒUR MICHEL TREMBLAY ANDRÉ BRASSARD RITA LAFONTAINE YVON DESCHAMPS DENISE FILIAITRAULT BEAU DOMMAGE LE SOLEIL SE LEVE EN RETARD

DEMAIN GERARD DEPARDIEU N°1 du cinéma français Maitresse À la recherche d'une passion particulière! un film de BARBET SCHROEDER avec Bulle Ogier Gerard Depardieu FLEUR DE LYS 858 est. Ste Catherine 288 3303

LES APRES MIDI D'EMILIE La compagnie Jean Dupucpe présente

ETUDIANTS \$200 EN TOUT TEMPS MEL BROOKS LA DERNIERE FOLIE de PETER YATES AMBULANCE TOUT RISQUE CARREFOUR 511 CATHÉRIE-BEURY 966-8077

Orchestre symphonique de Montréal Campagne de souscription 1976-77

A vous de jouer Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

Universol présente Un spectacle ABSOLUNATIQUE "LE DÉFICIENT MANTEAU" du 7 fév. au 20 mars, à 20h30

cinéma Un film fait pour provoquer

La Cinémathèque québécoise présentera ce soir en avant-première 24 heures ou plus de Gilles Groulx. Et j'ai envie de dire que ce film n'a pas besoin de présentation. Il fit en effet beaucoup de bruit il y a trois ou quatre ans alors que le réalisateur n'avait pas encore terminé le montage de son film. Mais le grand patron de l'Office national du film à l'époque, M. Sydney Newman, avait entendu dire qu'il se faisait chez lui un film fort peu orthodoxe. Il avait donc insisté pour visionner le métrage que Gilles Groulx avait déjà assemblé, et il en était sorti horrifié.

Horrifié parce qu'il se retrouvait avec un film qui dénonçait carrément le système social dans lequel nous vivons. Et cela, M. Sydney Newman, Commissaire du gouvernement à la cinématographie, ne pouvait le permettre. "Un organisme fédéral ne peut encourager la destruction de systèmes sociaux qui nous régissent", fera-t-il remarquer. Et le film de Groulx fut relégué aux oubliettes de l'ONF.

Il y a quelques mois, le nouveau Commissaire à la cinématographie du gouvernement canadien, M. André Lamy, décidait de se débarasser des cadavres encombrants qu'avait accumulés son prédécesseur. On est au coton de Denys Arcand connaissait alors une sortie officielle. Le film de Jacques Leduc, Cap d'espoir, pouvait être vu lui aussi. Et aujourd'hui, c'est au tour du film de Gilles Groulx, 24 heures ou plus, d'être relâché.

Il faut dire que c'était aussi le cas le plus délicat. Car le film de Groulx se présente avant tout comme un véritable pamphlet politique dirigé contre la société capitaliste. Et comment mieux dresser l'acte d'accusation du système politico-social qui nous régissent en allant filmer les

nombreuses injustices qui, quotidiennement, se déroulent sous nos yeux — mais qu'il faut encore pouvoir voir. Et Gilles Groulx nous les donnera précisément à voir à l'intérieur d'un montage qui ne cache sûrement pas le parti-pris du réalisateur.

D'entrée de jeu, Gilles Groulx nous en avise par un court texte qu'il lit lui-même, alors que la caméra filme le paysage qui se déroule à partir du train Montréal-Ottawa. "Nous avons tenté, avec une équipe réduite au minimum, d'enregistrer l'activité sociale au jour le jour, sachant qu'avec nos moyens il fallait compter sur la chance... Nous avons filmé, dans Montréal et ses environs, des journées de novembre et décembre 1971. Étaient présents au tournage: Guy Borremans, Serge Giguère, Jacques Blain, Casma et moi (Gilles Groulx). Il y a 56 sujets dans ce film; ce qui prouve encore une fois qu'il y a 56 façons de faire un film. Nous avons choisi celle-là. Ce film est un suspense car son dénouement dépend de nous tous."

Pendant deux heures, donc, Gilles Groulx nous donnera à voir. Un paysage. Celui du Québec, un an après la crise d'octobre. Mais 24 heures ou plus a décidé d'aller voir avant tout de quoi est faite la réalité du monde ouvrier. Michel Chartrand, le mouvement syndical, des ouvriers isolés, un appartement, mais aussi le conflit qui se déroulait à la Presse, et l'affaire Meloche. Sans oublier naturellement — nous sommes en 1971 — l'affaire des prisonniers politiques d'octobre 70. Il y a donc un peu de tout dans le film: des interviews, du reportage, des repiquages de la télévision, des coupures de journaux... Un mélange assez particulier qui constitue généralement notre information quotidienne. Mais Groulx y a ajouté

aussi un commentaire qui ne craint pas de désigner ce qui pourrait constituer les coupables. "Dans un esprit de solidarité ou de dénonciation, nous avons rédigé un certain nombre de courts textes qui, dans le déroulement du film, peuvent apporter quelques éclaircissements."

Mais comment reçoit-on, six ans après, une telle réalité. Je répondrai pour ma part, tout simplement, que c'est avec beaucoup d'intérêt que 24 heures ou plus se regarde aujourd'hui; et que son intérêt est peut-être plus grand aujourd'hui qu'il n'aurait pu l'être il y a quelques années. Car on le regarde maintenant avec un certain recul qui nous permet de mieux évaluer l'information et la dénonciation que propose le cinéaste. Quand Michel Chartrand lance à une foule en délire l'exemple de ces "mines que M. Allende au Chili vient de mettre au pas au prix juste", on se met à réfléchir et on comprend que la réalité (la vraie, celle que l'on ne voit pas toujours clairement) est plus complexe. Et quand Robert Lemieux nous dit: "l'important, c'est de bâtir l'armée et de bâtir l'armée clandestine parce que nous n'atteindrons pas notre objectif par des moyens parlementaires", on se met là aussi à réfléchir.

Il y a aussi des moments forts cocasses. Pris directement de la télévision, une émission sur

le conditionnement physique qui nous donne en exemple le premier ministre, M. Robert Bourassa. Celui-ci révèle fort sérieusement qu'il fait de la natation chaque matin, "puis il se peut qu'à l'occasion de ces nages quotidiennes il puisse m'arriver d'excellentes idées, je ne voudrais pas donner de cas particuliers...". On ne peut naturellement s'empêcher de sourire.

L'intérêt d'un tel film ne réside naturellement pas dans son objectivité, mais bien dans son parti-pris. Et Gilles Groulx a eu le courage d'y aller jusqu'au bout. On peut être ou ne pas être d'accord; et c'est très bien comme ça, parce qu'un tel film est fait pour provoquer la controverse. Mais je dirai aussi qu'un tel film est important parce qu'il nous restitue un aspect de notre réalité, d'une réalité qui ne fait pas généralement la une des journaux. C'est donc elle qui a le plus de chance de disparaître. Et c'est pour cela — parce que cette réalité compte aussi —, qu'on a bien du mal à évaluer clairement notre situation.

Comme l'a fait remarquer Gilles Groulx, l'ennui avec ce film c'est qu'il est le seul de son genre. Il en aurait fallu d'autres de la sorte. Afin que d'autres subjectivités viennent se greffer à celle du réalisateur de 24 heures ou plus. Mais c'est peut-être trop demander.

la boîte à échos

Dans le cadre de ses manifestations en hommage à l'écrivain surréaliste, Claude Gauvreau, la Bibliothèque Nationale du Québec présentera le spectacle Métamorphose, les 12, 14, 19 et 20 février à 20 h 30 et les 13 et 20 février à 16 h.

Le concours d'oeuvres dramatiques de Radio-Canada se termine le 1er mars 1977. En plus de prix en argent, les gagnants verront leur oeuvre produite à la radio de Radio-Canada. Vous êtes invités à faire parvenir vos textes de 30 ou 60 minutes à la maison de Radio-Canada.

télévision

Table with columns for channel (CBFT, CBT, CFTM, CFCF), time, and program name.

cinéma

Table with columns for title, location, and showtimes.

sur scène

Table with columns for title, location, and showtimes.

2 films en couleurs ODEON 2-LAVAL CENTRE 2000-HYPERMARCHÉ

18 ANS NÉA ou L'Initiation d'une Adolescente BERRI

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
CANADA LIMITEE une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à 941 Pierre Viger, Boucheminville, district de Montréal, s'adresse au Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

MONTREAL, ce 7 février 1977
 Me LUC GEDOFFY avocat
 Procureur du Requant

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
 AVIS est par les présentes donné que ROBERT RICHARD MCGRATH, étudiant, résident et domicilié au 50 Place Côte Vertu, app. 212 en la cité de St-Laurent, district de Montréal, s'adresse au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de "ROBERT RICHARD MCGRATH" à celui de "ROBERT RICHARD EVANS".

MONTREAL, ce 7 février 1977
 Mes FRANKLIN & FRANKLIN
 procureurs du Requant

Demande de permis spécial temporaire Re: Permis Haulaway.
 La partie requérante Glendon W. Nice dont l'adresse est Murray St., Grand Bay Kings, Co. N.B. demande le permis suivant:
 "Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les clauses 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 2.18, 2.19, 2.20, 2.21, 2.22, 2.23, 2.24, 2.25, 2.26, 2.27, 2.28, 2.29, 2.30, 2.31, 2.32, 2.33, 2.34, 2.35, 2.36, 2.37, 2.38, 2.39, 2.40, 2.41, 2.42, 2.43, 2.44, 2.45, 2.46, 2.47, 2.48, 2.49, 2.50, 2.51, 2.52, 2.53, 2.54, 2.55, 2.56, 2.57, 2.58, 2.59, 2.60, 2.61, 2.62, 2.63, 2.64, 2.65, 2.66, 2.67, 2.68, 2.69, 2.70, 2.71, 2.72, 2.73, 2.74, 2.75, 2.76, 2.77, 2.78, 2.79, 2.80, 2.81, 2.82, 2.83, 2.84, 2.85, 2.86, 2.87, 2.88, 2.89, 2.90, 2.91, 2.92, 2.93, 2.94, 2.95, 2.96, 2.97, 2.98, 2.99, 3.00, 3.01, 3.02, 3.03, 3.04, 3.05, 3.06, 3.07, 3.08, 3.09, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 3.19, 3.20, 3.21, 3.22, 3.23, 3.24, 3.25, 3.26, 3.27, 3.28, 3.29, 3.30, 3.31, 3.32, 3.33, 3.34, 3.35, 3.36, 3.37, 3.38, 3.39, 3.40, 3.41, 3.42, 3.43, 3.44, 3.45, 3.46, 3.47, 3.48, 3.49, 3.50, 3.51, 3.52, 3.53, 3.54, 3.55, 3.56, 3.57, 3.58, 3.59, 3.60, 3.61, 3.62, 3.63, 3.64, 3.65, 3.66, 3.67, 3.68, 3.69, 3.70, 3.71, 3.72, 3.73, 3.74, 3.75, 3.76, 3.77, 3.78, 3.79, 3.80, 3.81, 3.82, 3.83, 3.84, 3.85, 3.86, 3.87, 3.88, 3.89, 3.90, 3.91, 3.92, 3.93, 3.94, 3.95, 3.96, 3.97, 3.98, 3.99, 4.00, 4.01, 4.02, 4.03, 4.04, 4.05, 4.06, 4.07, 4.08, 4.09, 4.10, 4.11, 4.12, 4.13, 4.14, 4.15, 4.16, 4.17, 4.18, 4.19, 4.20, 4.21, 4.22, 4.23, 4.24, 4.25, 4.26, 4.27, 4.28, 4.29, 4.30, 4.31, 4.32, 4.33, 4.34, 4.35, 4.36, 4.37, 4.38, 4.39, 4.40, 4.41, 4.42, 4.43, 4.44, 4.45, 4.46, 4.47, 4.48, 4.49, 4.50, 4.51, 4.52, 4.53, 4.54, 4.55, 4.56, 4.57, 4.58, 4.59, 4.60, 4.61, 4.62, 4.63, 4.64, 4.65, 4.66, 4.67, 4.68, 4.69, 4.70, 4.71, 4.72, 4.73, 4.74, 4.75, 4.76, 4.77, 4.78, 4.79, 4.80, 4.81, 4.82, 4.83, 4.84, 4.85, 4.86, 4.87, 4.88, 4.89, 4.90, 4.91, 4.92, 4.93, 4.94, 4.95, 4.96, 4.97, 4.98, 4.99, 5.00, 5.01, 5.02, 5.03, 5.04, 5.05, 5.06, 5.07, 5.08, 5.09, 5.10, 5.11, 5.12, 5.13, 5.14, 5.15, 5.16, 5.17, 5.18, 5.19, 5.20, 5.21, 5.22, 5.23, 5.24, 5.25, 5.26, 5.27, 5.28, 5.29, 5.30, 5.31, 5.32, 5.33, 5.34, 5.35, 5.36, 5.37, 5.38, 5.39, 5.40, 5.41, 5.42, 5.43, 5.44, 5.45, 5.46, 5.47, 5.48, 5.49, 5.50, 5.51, 5.52, 5.53, 5.54, 5.55, 5.56, 5.57, 5.58, 5.59, 5.60, 5.61, 5.62, 5.63, 5.64, 5.65, 5.66, 5.67, 5.68, 5.69, 5.70, 5.71, 5.72, 5.73, 5.74, 5.75, 5.76, 5.77, 5.78, 5.79, 5.80, 5.81, 5.82, 5.83, 5.84, 5.85, 5.86, 5.87, 5.88, 5.89, 5.90, 5.91, 5.92, 5.93, 5.94, 5.95, 5.96, 5.97, 5.98, 5.99, 6.00, 6.01, 6.02, 6.03, 6.04, 6.05, 6.06, 6.07, 6.08, 6.09, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 6.24, 6.25, 6.26, 6.27, 6.28, 6.29, 6.30, 6.31, 6.32, 6.33, 6.34, 6.35, 6.36, 6.37, 6.38, 6.39, 6.40, 6.41, 6.42, 6.43, 6.44, 6.45, 6.46, 6.47, 6.48, 6.49, 6.50, 6.51, 6.52, 6.53, 6.54, 6.55, 6.56, 6.57, 6.58, 6.59, 6.60, 6.61, 6.62, 6.63, 6.64, 6.65, 6.66, 6.67, 6.68, 6.69, 6.70, 6.71, 6.72, 6.73, 6.74, 6.75, 6.76, 6.77, 6.78, 6.79, 6.80, 6.81, 6.82, 6.83, 6.84, 6.85, 6.86, 6.87, 6.88, 6.89, 6.90, 6.91, 6.92, 6.93, 6.94, 6.95, 6.96, 6.97, 6.98, 6.99, 7.00, 7.01, 7.02, 7.03, 7.04, 7.05, 7.06, 7.07, 7.08, 7.09, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 7.17, 7.18, 7.19, 7.20, 7.21, 7.22, 7.23, 7.24, 7.25, 7.26, 7.27, 7.28, 7.29, 7.30, 7.31, 7.32, 7.33, 7.34, 7.35, 7.36, 7.37, 7.38, 7.39, 7.40, 7.41, 7.42, 7.43, 7.44, 7.45, 7.46, 7.47, 7.48, 7.49, 7.50, 7.51, 7.52, 7.53, 7.54, 7.55, 7.56, 7.57, 7.58, 7.59, 7.60, 7.61, 7.62, 7.63, 7.64, 7.65, 7.66, 7.67, 7.68, 7.69, 7.70, 7.71, 7.72, 7.73, 7.74, 7.75, 7.76, 7.77, 7.78, 7.79, 7.80, 7.81, 7.82, 7.83, 7.84, 7.85, 7.86, 7.87, 7.88, 7.89, 7.90, 7.91, 7.92, 7.93, 7.94, 7.95, 7.96, 7.97, 7.98, 7.99, 8.00, 8.01, 8.02, 8.03, 8.04, 8.05, 8.06, 8.07, 8.08, 8.09, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 8.14, 8.15, 8.16, 8.17, 8.18, 8.19, 8.20, 8.21, 8.22, 8.23, 8.24, 8.25, 8.26, 8.27, 8.28, 8.29, 8.30, 8.31, 8.32, 8.33, 8.34, 8.35, 8.36, 8.37, 8.38, 8.39, 8.40, 8.41, 8.42, 8.43, 8.44, 8.45, 8.46, 8.47, 8.48, 8.49, 8.50, 8.51, 8.52, 8.53, 8.54, 8.55, 8.56, 8.57, 8.58, 8.59, 8.60, 8.61, 8.62, 8.63, 8.64, 8.65, 8.66, 8.67, 8.68, 8.69, 8.70, 8.71, 8.72, 8.73, 8.74, 8.75, 8.76, 8.77, 8.78, 8.79, 8.80, 8.81, 8.82, 8.83, 8.84, 8.85, 8.86, 8.87, 8.88, 8.89, 8.90, 8.91, 8.92, 8.93, 8.94, 8.95, 8.96, 8.97, 8.98, 8.99, 9.00, 9.01, 9.02, 9.03, 9.04, 9.05, 9.06, 9.07, 9.08, 9.09, 9.10, 9.11, 9.12, 9.13, 9.14, 9.15, 9.16, 9.17, 9.18, 9.19, 9.20, 9.21, 9.22, 9.23, 9.24, 9.25, 9.26, 9.27, 9.28, 9.29, 9.30, 9.31, 9.32, 9.33, 9.34, 9.35, 9.36, 9.37, 9.38, 9.39, 9.40, 9.41, 9.42, 9.43, 9.44, 9.45, 9.46, 9.47, 9.48, 9.49, 9.50, 9.51, 9.52, 9.53, 9.54, 9.55, 9.56, 9.57, 9.58, 9.59, 9.60, 9.61, 9.62, 9.63, 9.64, 9.65, 9.66, 9.67, 9.68, 9.69, 9.70, 9.71, 9.72, 9.73, 9.74, 9.75, 9.76, 9.77, 9.78, 9.79, 9.80, 9.81, 9.82, 9.83, 9.84, 9.85, 9.86, 9.87, 9.88, 9.89, 9.90, 9.91, 9.92, 9.93, 9.94, 9.95, 9.96, 9.97, 9.98, 9.99, 10.00, 10.01, 10.02, 10.03, 10.04, 10.05, 10.06, 10.07, 10.08, 10.09, 10.10, 10.11, 10.12, 10.13, 10.14, 10.15, 10.16, 10.17, 10.18, 10.19, 10.20, 10.21, 10.22, 10.23, 10.24, 10.25, 10.26, 10.27, 10.28, 10.29, 10.30, 10.31, 10.32, 10.33, 10.34, 10.35, 10.36, 10.37, 10.38, 10.39, 10.40, 10.41, 10.42, 10.43, 10.44, 10.45, 10.46, 10.47, 10.48, 10.49, 10.50, 10.51, 10.52, 10.53, 10.54, 10.55, 10.56, 10.57, 10.58, 10.59, 10.60, 10.61, 10.62, 10.63, 10.64, 10.65, 10.66, 10.67, 10.68, 10.69, 10.70, 10.71, 10.72, 10.73, 10.74, 10.75, 10.76, 10.77, 10.78, 10.79, 10.80, 10.81, 10.82, 10.83, 10.84, 10.85, 10.86, 10.87, 10.88, 10.89, 10.90, 10.91, 10.92, 10.93, 10.94, 10.95, 10.96, 10.97, 10.98, 10.99, 11.00, 11.01, 11.02, 11.03, 11.04, 11.05, 11.06, 11.07, 11.08, 11.09, 11.10, 11.11, 11.12, 11.13, 11.14, 11.15, 11.16, 11.17, 11.18, 11.19, 11.20, 11.21, 11.22, 11.23, 11.24, 11.25, 11.26, 11.27, 11.28, 11.29, 11.30, 11.31, 11.32, 11.33, 11.34, 11.35, 11.36, 11.37, 11.38, 11.39, 11.40, 11.41, 11.42, 11.43, 11.44, 11.45, 11.46, 11.47, 11.48, 11.49, 11.50, 11.51, 11.52, 11.53, 11.54, 11.55, 11.56, 11.57, 11.58, 11.59, 11.60, 11.61, 11.62, 11.63, 11.64, 11.65, 11.66, 11.67, 11.68, 11.69, 11.70, 11.71, 11.72, 11.73, 11.74, 11.75, 11.76, 11.77, 11.78, 11.79, 11.80, 11.81, 11.82, 11.83, 11.84, 11.85, 11.86, 11.87, 11.88, 11.89, 11.90, 11.91, 11.92, 11.93, 11.94, 11.95, 11.96, 11.97, 11.98, 11.99, 12.00, 12.01, 12.02, 12.03, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.08, 12.09, 12.10, 12.11, 12.12, 12.13, 12.14, 12.15, 12.16, 12.17, 12.18, 12.19, 12.20, 12.21, 12.22, 12.23, 12.24, 12.25, 12.26, 12.27, 12.28, 12.29, 12.30, 12.31, 12.32, 12.33, 12.34, 12.35, 12.36, 12.37, 12.38, 12.39, 12.40, 12.41, 12.42, 12.43, 12.44, 12.45, 12.46, 12.47, 12.48, 12.49, 12.50, 12.51, 12.52, 12.53, 12.54, 12.55, 12.56, 12.57, 12.58, 12.59, 12.60, 12.61, 12.62, 12.63, 12.64, 12.65, 12.66, 12.67, 12.68, 12.69, 12.70, 12.71, 12.72, 12.73, 12.74, 12.75, 12.76, 12.77, 12.78, 12.79, 12.80, 12.81, 12.82, 12.83, 12.84, 12.85, 12.86, 12.87, 12.88, 12.89, 12.90, 12.91, 12.92, 12.93, 12.94, 12.95, 12.96, 12.97, 12.98, 12.99, 13.00, 13.01, 13.02, 13.03, 13.04, 13.05, 13.06, 13.07, 13.08, 13.09, 13.10, 13.11, 13.12, 13.13, 13.14, 13.15, 13.16, 13.17, 13.18, 13.19, 13.20, 13.21, 13.22, 13.23, 13.24, 13.25, 13.26, 13.27, 13.28, 13.29, 13.30, 13.31, 13.32, 13.33, 13.34, 13.35, 13.36, 13.37, 13.38, 13.39, 13.40, 13.41, 13.42, 13.43, 13.44, 13.45, 13.46, 13.47, 13.48, 13.49, 13.50, 13.51, 13.52, 13.53, 13.54, 13.55, 13.56, 13.57, 13.58, 13.59, 13.60, 13.61, 13.62, 13.63, 13.64, 13.65, 13.66, 13.67, 13.68, 13.69, 13.70, 13.71, 13.72, 13.73, 13.74, 13.75, 13.76, 13.77, 13.78, 13.79, 13.80, 13.81, 13.82, 13.83, 13.84, 13.85, 13.86, 13.87, 13.88, 13.89, 13.90, 13.91, 13.92, 13.93, 13.94, 13.95, 13.96, 13.97, 13.98, 13.99, 14.00, 14.01, 14.02, 14.03, 14.04, 14.05, 14.06, 14.07, 14.08, 14.09, 14.10, 14.11, 14.12, 14.13, 14.14, 14.15, 14.16, 14.17, 14.18, 14.19, 14.20, 14.21, 14.22, 14.23, 14.24, 14.25, 14.26, 14.27, 14.28, 14.29, 14.30, 14.31, 14.32, 14.33, 14.34, 14.35, 14.36, 14.37, 14.38, 14.39, 14.40, 14.41, 14.42, 14.43, 14.44, 14.45, 14.46, 14.47, 14.48, 14.49, 14.50, 14.51, 14.52, 14.53, 14.54, 14.55, 14.56, 14.57, 14.58, 14.59, 14.60, 14.61, 14.62, 14.63, 14.64, 14.65, 14.66, 14.67, 14.68, 14.69, 14.70, 14.71, 14.72, 14.73, 14.74, 14.75, 14.76, 14.77, 14.78, 14.79, 14.80, 14.81, 14.82, 14.83, 14.84, 14.85, 14.86, 14.87, 14.88, 14.89, 14.90, 14.91, 14.92, 14.93, 14.94, 14.95, 14.96, 14.97, 14.98, 14.99, 15.00, 15.01, 15.02, 15.03, 15.04, 15.05, 15.06, 15.07, 15.08, 15.09, 15.10, 15.11, 15.12, 15.13, 15.14, 15.15, 15.16, 15.17, 15.18, 15.19, 15.20, 15.21, 15.22, 15.23, 15.24, 15.25, 15.26, 15.27, 15.28, 15.29, 15.30, 15.31, 15.32, 15.33, 15.34, 15.35, 15.36, 15.37, 15.38, 15.39, 15.40, 15.41, 15.42, 15.43, 15.44, 15.45, 15.46, 15.47, 15.48, 15.49, 15.50, 15.51, 15.52, 15.53, 15.54, 15.55, 15.56, 15.57, 15.58, 15.59, 15.60, 15.61, 15.62, 15.63, 15.64, 15.65, 15.66, 15.67, 15.68, 15.69, 15.70, 15.71, 15.72, 15.73, 15.74, 15.75, 15.76, 15.77, 15.78, 15.79, 15.80, 15.81, 15.82, 15.83, 15.84, 15.85, 15.86, 15.87, 15.88, 15.89, 15.90, 15.91, 15.92, 15.93, 15.94, 15.95, 15.96, 15.97, 15.98, 15.99, 16.00, 16.01, 16.02, 16.03, 16.04, 16.05, 16.06, 16.07, 16.08, 16.09, 16.10, 16.11, 16.12, 16.13, 16.14, 16.15, 16.16, 16.17, 16.18, 16.19, 16.20, 16.21, 16.22, 16.23, 16.24, 16.25, 16.26, 16.27, 16.28, 16.29, 16.30, 16.31, 16.32, 16.33, 16.34, 16.35, 16.36, 16.37, 16.38, 16.39, 16.40, 16.41, 16.42, 16.43, 16.44, 16.45, 16.46, 16.47, 16.48, 16.49, 16.50, 16.51, 16.52, 16.53, 16.54, 16.55, 16.56, 16.57, 16.58, 16.59, 16.60, 16.61, 16.62, 16.63, 16.64, 16.65, 16.66, 16.67, 16.68, 16.69, 16.70, 16.71, 16.72, 16.73, 16.74, 16.75, 16.76, 16.77, 16.78, 16.79, 16.80, 16.81, 16.82, 16.83, 16.84, 16.85, 16.86, 16.87, 16.88, 16.89, 16.90, 16.91, 16.92, 16.93, 16.94, 16.95, 16.96, 16.97, 16.98, 16.99, 17.00, 17.01, 17.02, 17.03, 17.04, 17.05, 17.06, 17.07, 17.08, 17.09, 17.10, 17.11, 17.12, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19, 17.20, 17.21, 17.22, 17.23, 17.24, 17.25, 17.26, 17.27, 17.28, 17.29, 17.30, 17.31, 17.32, 17.33, 17.34, 17.35, 17.36, 17.37, 17.38, 17.39, 17.40, 17.41, 17.42, 17.43, 17.44, 17.45, 17.46, 17.47, 17.48, 17.49, 17.50, 17.51, 17.52, 17.53, 17.54, 17.55, 17.56, 17.57, 17.58, 17.59, 17.60, 17.61, 17.62, 17.63, 17.64, 17.65, 17.66, 17.67, 17.68, 17.69, 17.70, 17.71, 17.72, 17.73, 17.74, 17.75, 17.76, 17.77, 17.78, 17.79, 17.80, 17.81, 17.82, 17.83, 17.84, 17.85, 17.86, 17.87, 17.88, 17.89, 17.90, 17.91, 17.92, 17.93, 17.94, 17.95, 17.96, 17.97, 17.98, 17.99, 18.00, 18.01, 18.02, 18.03, 18.04, 18.05, 18.06, 18.07, 18.08, 18.09, 18.10, 18.11, 18.12, 18.13, 18.14, 18.15, 18.16, 18.17, 18.18, 18.19, 18.20, 18.21, 18.22, 18.23, 18.24, 18.25, 18.26, 18.27, 18.28, 18.29, 18.30, 18.31, 18.32, 18.33, 18.34, 18.35, 18.36, 18.37, 18.38, 18.39, 18.40, 18.41, 18.42, 18.43, 18.44, 18.45, 18.46, 18.47, 18.48, 18.49, 18.50, 18.51, 18.52, 18.53, 18.54, 18.55, 18.56, 18.57, 18.58, 18.59, 18.60, 18.61, 18.62, 18.63, 18.64, 18.65, 18.66, 18.67, 18.68, 18.69, 18.70, 18.71, 18.72, 18.73, 18.74, 18.75, 18.76, 18.77, 18.78, 18.79, 18.80, 18.81, 18.82, 18.83, 18.84, 18.85, 18.86, 18.87, 18.88, 18.89, 18.90, 18.91, 18.92, 18.93, 18.94, 18.95, 18.96, 18.97, 18.98, 18.99, 19.00, 19.01, 19.02, 19.03, 19.04, 19.05, 19.06, 19.07, 19.08, 19.09, 19.10, 19.11, 19.12, 19.13, 19.14, 19.15, 19.16, 19.17, 19.18, 19.19, 19.20, 19.21, 19.22, 19.23, 19.24, 19.25, 19.26, 19.27, 19.28, 19.29, 19.30, 19.31, 19.32, 19.33, 19.34, 19.35, 19.36, 19.37, 19.38, 19.39, 19.40, 19.41, 19.42, 19.43, 19.44, 19.45, 19.46, 19.47, 19.48, 19.49, 19.50, 19.51, 19.52, 19.53, 19.54, 19.55, 19.56, 19.57, 19.58, 19.59, 19.60, 19.61, 19.62, 19.63, 19.64, 19.65, 19.66, 19.67, 19.68, 19.69, 19.70, 19.71, 19.72, 19.73, 19.74, 19.75, 19.76, 19.77, 19.78, 19.79, 19.80, 19.81, 19.82, 19.83, 19.84, 19.85, 19.86, 19.87, 19.88, 19.89, 19.90, 19.91, 19.92, 19.93, 19.94, 19.95, 19.96, 19.97, 19.98, 19.99, 20.00, 20.01, 20.02, 20.0



L'ex-président des États-Unis, M. Gerald Ford, s'adonne maintenant à plein temps à son sport préféré, le golf. Il participe actuellement au Bob Hope Desert Classic, à Palm Springs. M. Ford fait équipe avec, de gauche à droite, les comédiens Sammy Davis Jr et Bob Hope et le professionnel Johnny Miller. Le sourire épanoui de Davis n'est pas le fruit d'une victoire mais d'une boutade de Hope sur la qualité de son jeu. (Téléphoto AP)

Patinage artistique: Béland sixième en imposées

Les couples britanniques juniors s'imposent en l'absence de l'Est

MEGEVE (d'après AP et AFP) — Les couples britanniques ont mené le bal dans le concours de danse des championnats internationaux de patinage artistique junior hier, à Megève, en France, sans

doute un peu à cause de l'absence des favoris logiques, les Soviétiques. Deux duos britanniques, Wendy Session et Mark Reed et Karen Barber-Kim Spreyer, ont pris l'avance dans les figures imposées du

programme. Par ailleurs, dans les figures imposées des épreuves pour hommes, l'Autrichien Helmut Kristofics-Binder a pris une avance précaire devant le Français Philippe Paulet.

Kristofics-Binder a pris le premier rang avec 30,20 et une note de première place par les neuf juges, suivi de Paulet, détenteur d'un 28,12 et 25 points aux juges.

Le Montréalais Daniel Béland a pris la sixième position, alors qu'en troisième, quatrième et cinquième places on retrouve respectivement l'Autrichien Michael Passfeld, le Japonais Shinji Someja et le Suisse Richard Furrer.

Revenant au concours de danse par couples, on retrouve un couple canadien en troisième position: Marie Mac Neil et Robert McCall, de la Nouvelle-Écosse.

Session-Reed, en première place avec 34,24 places et 11 points, et Barber-Spreyer, avec 32,84 et 16,3 points ne précèdent que de peu le tandem du Canada qui, avec 31,52 et 26 points, a encore d'excellentes chances de s'imposer dans les autres épreuves du championnat. Mlle MacNeil est âgée de 15 ans et Robert McCall de 18.

Baston avec 585 et le Japonais Takashi Kamei, avec 573.

Le champion mondial et olympique, l'Américain Darrel Pace, qui n'a pas réussi à dominer les sautes de vent, se retrouve au 18e rang avec 544.

Roger Lemay, de Boisbriand, a été le meilleur des Canadiens avec 539 points et une 23e place. Don Warren, de Maple Ridge, Colombie-Britannique, est 30e avec 531. Dave Mann, de Vancouver, le champion canadien, est troisième avec 527 et Ted Gamble, de Calgary, est 42e avec 508.

Par équipes, l'Italie domine avec 1,719 points, contre 1,698 aux États-Unis, tandis que le Canada est septième avec 1,597.

Chez les dames, la Polonaise Jaswiga Wiletoja a pris la tête avec 605 points, devant l'Américaine Luan Ryan.

Piètte tenue des Canadiens au championnat de tir à l'arc

CANBERRA, Australie (PC) — Les championnats du monde de tir à l'arc ont commencé hier matin à Canberra, en Australie, et cette première journée a été marquée par la piètte tenue des représentants canadiens et la belle tenue de l'Italien Leandro Bernardi,

qui a pris la tête du classement général masculin et aidé son pays à dominer le classement par nations.

Chez les messieurs, l'Italien Bernardi domine avec 594 points, 301 à la cible à 90 mètres et 293 et la cible à 70 mètres. L'Américain Rodney

programme.

Par ailleurs, dans les figures imposées des épreuves pour hommes, l'Autrichien Helmut Kristofics-Binder a pris une avance précaire devant le Français Philippe Paulet.

COMPTABLES AGRÉÉS

<p>LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194</p>	<p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waggon-Bouchard, C.A.</p>
<p>BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés JALAN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. JILLES SPERANO, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226</p>	<p>H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Ouellette, C.A. Jacques R. Chastillon, C.A. Jacques Joyal, C.A. Richard De Bellefeuille, C.A. Louis Bani, C.A. 4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9 55A, Blainville Est. St-Thérèse J7E 1L4 789-3871 - 435-4891</p>

samson. belair & associés

comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Plaisirs de la Table

Restaurant **Au Quinquet**
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272 4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Au Cèvenole
CUISINE DU HAUT-GARD
Menu spécial de la St-Valentin
2035 - 2037 ST-DENIS, MTL. P.Q.
sud de la rue Sherbrooke Tél.: 849-8802
Dîners d'hommes d'affaires
Banquets, réceptions, danse...

Hedberg et le Rocket

TORONTO (PC) — Le Suédois Anders Hedberg, qui a battu dimanche le record de 50 buts en 50 parties dans le hockey majeur que Maurice "Rocket" Richard, des Canadiens de Montréal, avait établi lors de la saison 1944-45, a déclaré qu'il n'y avait que quelques jours qu'il était au courant de l'existence de ce record.

Il a précisé qu'avant de venir au Canada, il savait que Maurice Richard avait été une des vedettes du hockey canadien mais qu'il ne connaissait aucun détail de sa carrière.

Il a ajouté qu'il s'était intéressé à ce record lorsque ses coéquipiers y eurent fait allusion après qu'il eut marqué quatre buts contre San Diego vendredi dernier, portant son total à 48.

Évoquant sa blessure de dimanche, Hedberg a tenu à dire que lui et ses coéquipiers européens n'avaient plus à faire face à des traitements aussi brutaux que ceux qui avaient marqué leur première saison dans le hockey professionnel.

Il a conclu en disant que la brutalité avait été considérablement réduite dans l'Association mondiale au cours des deux dernières saisons et que propriétaires, instructeurs et joueurs semblaient comprendre que les spectateurs venaient pour voir du hockey et non des combats de boxe.

Le Vélodrome accueille un grand salon de la moto

Les Jeux olympiques ont doté Montréal d'aménagements sportifs de premier ordre et leur réalisation la plus prestigieuse est sans doute le Vélodrome, dont le coût est évalué à près de 82 millions de dollars.

Même avant la tenue des Jeux, on s'interrogeait sur les utilisations futures des constructions olympiques.

L'Association des marchands de motos (AMMQ) cherchait le moyen de faire revivre les salons qui avaient eu lieu tour à tour au centre Paul-Sauvé, à la Place du Commerce et à la Place Bonaventure.

L'AMMQ eut alors l'idée d'utiliser le Vélodrome comme site d'un salon des 2-roues, qui comprendrait à la fois une exposition prestigieuse et une série de spectacles, tant de compétitions cyclistes que de présentation motorisée en utilisant la piste, le parterre central et le mail intérieur qui ceinture les estrades.

Montréal: gain facile 6-0 devant Vancouver peu inspiré

Les Canucks de Vancouver étaient venus en victimes au Forum hier soir et les Canadiens se sont imposés sans trop forcer 6-0.

La cause était entendue dès le milieu du premier engagement à la suite d'une sortie-à-sartheuse du gardien Cesare Maniago qui permettait à Mario Tremblay de marquer son 14ème filet et de l'erreur d'un défenseur de Vancouver qui fit dévier un lancer de Jacques Lemaire derrière l'infortuné Maniago. Peu après, Doug Risebrough comptait son 14ème sur une échappée menée avec sang-froid.

Les Canucks furent tout aussi pitoyables lors du deuxième vingt, concédant un but dès la première minute de jeu. Pete Mahovich comptait ainsi son onzième but lors d'un avantage numérique. Steve Shutt, remis d'une grippe, inscrivait deux minutes plus tard son 43ème filet sur une passe de Lafleur, qui a accentué hier soir son avance en tête des compteurs en réussissant trois mentions d'assistance. Il a porté son total à 86 (39 buts et 47 passes). Lemaire avec son deuxième but du match, scellait dès la huitième minute le résultat du match.

En troisième période, le Canadien soigna le septième blanchissage de Ken Dryden et le rythme du match, d'ailleurs bien ordinaire, en souffrit. Durant les deux premiers tiers, le Canadien avait

dirigé 33 tirs vers Cesare Maniago contre seulement 11 pour les Canucks. Vraiment une partie à sens unique! La prochaine rencontre du Tricolore sera tout autre, puisque samedi les Bruins de Boston seront en ville. Et ils sont la seule équipe à avoir vaincu trois fois le Canadien cette saison.

Ailleurs, un but d'André Savard, avec seulement 51 secondes à jouer, a procuré un gain de 2-1 aux Sabres de Buffalo sur les Rangers de New York. Les Sabres ont ainsi porté leur domination sur les Rangers à 12 parties d'affilée. Les Rangers, qui ont pris l'avance sur le but de Pat Hickey à 8:34 du premier engagement, n'ont pu vaincre les Sabres à leurs 12 derniers matches, le tout remontant au 27 décembre 1974.

Il s'agissait seulement du deuxième triomphe des vainqueurs en neuf parties.

Hickey a ouvert le pointage après avoir reçu le disque de Nick Fotiu sur un lancer frappé de 10 pieds pour déjouer Gerry Desjardins. Gilbert Perreault devait égaler les chances cinq minutes plus tard. Il enfila son 23e but de la saison après avoir saisi un retour après les arrêts du gardien Doug Soetsert aux dépens de Joe Kowal et Terry Martin.

Puis Savard devait réussir le but vainqueur, après avoir saisi le disque de Jim Lorentz. Soetaert réussit d'abord l'arrêt de la jambe gauche. Mais Savard saisissait son retour pour son 23e but de la campagne. Desjardins devait protéger cette avance pour sa 30e

victoire de la saison, également la 30e des Sabres.

D'autre part, Barry Sittler a impressionné à son retour au jeu avec deux buts alors que les Maple Leafs de Toronto ont déclassé les Flames d'Atlanta 5-1. Sittler, absent depuis sept matches à la suite d'une blessure aux côtes, a marqué sur son premier tir au but dans la 2e reprise, puis a ajouté un autre filet dans la 3e.

Inge Hammarstrom, Don Ashby et Ian Turnbull ont complété le total des vainqueurs tandis que John Gould évitait le zéro aux vaincus.

Même si Atlanta a affichée une marge de 17-9 dans les tirs au cours de la première période, les Leafs menaient 2-1 grâce à la tenue de leur gardien Mike Palmeter.

Championnats d'Autriche Annemarie Proell remporte une "course monstrueuse"

BAD KLEINKIRCHEIM, Autriche (d'après AP) — Annemarie Proell-Moser a remporté la course de descente, des championnats de ski alpin d'Autriche. Cette course a été

unaniment qualifiée de "monstrueuse, presque impossible", par la majorité de ses participantes. Elle était d'ailleurs perçue comme un des tracés les plus durs, du

moins pour les skieuses. La piste — raccourcie, car elle est normalement réservée à des épreuves masculines — était tellement difficile que seulement 42 des 68 participants prévus ont couru dessus. De ce nombre, 25 seulement ont terminé la course.

Quelques-unes des coureuses sont tombées ou, simplement, ont raté une barrière de direction et ont été éliminées. La piste mesurait 2,300 mètres, avec une dénivellation de 670 mètres et 23 portes.

Mme Moser a été chronométrée en 1:33,61, devant Brigitte Habersatter, 1:34,98 et Nicola Spiess, troisième en 1:36,81. La 6e expérimentée, Monika Kaserer, septième, prenant la parole au nom des autres participantes, a déclaré qu'elle ne voulait plus jamais courir une descente semblable.

À cause de la trop belle température Les championnats de patinage de vitesse déménagent aussi

FORT ST. JOHN, Colombie-Britannique (d'après PC) — Le printemps précède qui s'est abattu cette semaine sur l'Ouest du Canada a obligé les dirigeants de la Fédération canadienne de patinage de vitesse à suivre l'exemple de leurs collègues du ski alpin, et chercher un autre endroit pour leurs championnats nationaux.

Le beau temps — le mauvais, pensent certains — a rendu impraticables les patinoires de Fort St. John, où devaient avoir lieu, du 18 au 20 février, les championnats nationaux. Le Dr Jean Grenier, de Québec, président de l'Association canadienne de patinage de vitesse et Ron Brown, de Winnipeg, commissaire de

cet organisme, se sont mis en quête d'un nouveau site qu'ils devraient faire connaître aujourd'hui.

Mardi, c'était au tour d'André Kozbial, directeur du programme de ski alpin, d'annoncer que les championnats nationaux de cette discipline auront lieu au Mont-Sainte-Anne, près de Québec, du 17 au 21 février, au lieu de Lac Louise et Jasper, du 14 au 22.

Les compétitions comprendront le slalom, le slalom géant et le slalom parallèle au Mont-Sainte-Anne. Il n'y aura pas de descente, cependant, car aucune pente de 2,300 pieds avec suffisamment de neige n'est disponible. Dans un autre ordre d'idées,

à Moscou, la Fédération soviétique de patinage de vitesse a annoncé hier, qu'elle boycottera les prochains championnats du monde de cette discipline, dans la catégorie junior, qui auront lieu à Inzell en Allemagne de l'Ouest, les 19 et 20 février prochains.

hockey

Ligue Nationale		Association Mondiale	
Mardi		Mardi	
Islanders NY 4, Los Angeles 1	St-Louis 6, Pittsburgh 3	Winnipeg 7, Québec 2	San Diego 6, Edmonton 5
Hier soir		Hier soir	
Buffalo 2, NY Rangers 1	Atlanta 1, Toronto 5	Birmingham 4, Phoenix	Indianapolis 0, Cincinnati 9
Vancouver 0, Montréal 6	Washington 4, Chicago 4	Cé soir	
Los Angeles 3, Cleveland 6	Colorado à Minnesota	Les pointeurs	
Cé soir		(Parties d'hier non comprises)	
Rangers NY à Detroit	Boston à Buffalo	b p pts	
Washington à Philadelphie		Hedberg, Wpg	51 41 92
Les pointeurs		Cloutier, Qué	41 45 86
(Parties d'hier non comprises)		Nilsson, Wpg	27 57 84
b p pts		C. Bordeleau, Qué	25 57 82
Lafleur, Mtl	39 44 83	Florek, Pho	33 46 79
Dionne, LA	31 49 80	Tardif, Qué	37 40 77
Shutt, Mtl	42 30 72	Stoughton, Cin	33 34 67
McNab, Bos	35 32 67	S. Bernier, Qué	31 35 66
Young, Min	20 45 65	Leduc, Cin	30 35 65
Perreault, Buf	22 38 60	Lacroix, SD	16 47 63
Goring, LA	21 39 60	Ligue Majeure du Québec	
MacLish, Pha	31 28 59	Mardi	
Clark, Pha	20 39 59	Cornwall 4, Trois-Rivières 4	
Salming, Tor	9 50 59	Hier soir	
		Sorel à Laval	
		Cé soir	
		Chicoutimi à Sorel	
		Shawinigan à Cornwall	

LIGUE NATIONALE						
Section Lester Patrick						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
PHILADELPHIE	54	32	10	12	215	149 76
NY ISLANDERS	55	32	13	8	194	138 72
ATLANTA	55	24	20	11	184	179 59
NYRANGERS	56	19	24	13	193	200 51
Section Connie Smythe						
ST. LOUIS	55	23	26	6	164	192 52
CHICAGO	56	19	27	10	175	196 48
COLORADO	54	16	29	9	160	198 41
MINNESOTA	53	13	28	12	155	211 38
VANCOUVER	56	15	35	6	153	219 36
Section Charles Adams						
BOSTON	55	32	17	6	209	172 70
BUFFALO	53	30	17	6	190	150 66
TORONTO	54	26	21	7	201	176 59
CLEVELAND	54	17	28	9	161	194 43
Section James Norris						
MONTRÉAL	56	40	7	9	268	128 89
PITTSBURGH	55	24	22	9	173	175 57
LOS ANGELES	55	19	25	11	181	178 49
WASHINGTON	56	16	30	10	152	211 42
DETROIT	52	15	31	6	133	190 36

ASSOCIATION MONDIALE						
Section Est						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
QUÉBEC	52	32	19	1	232	200 65
INDIANAPOLIS	54	25	23	6	183	200 58
CINCINNATI	52	25	25	2	252	232 52
N-ANGLETERRE	57	20	31	6	184	219 46
BIRMINGHAM	55	21	33	1	187	208 43
Section Ouest						
HOUSTON	53	30	17	6	197	155 66
SAN DIEGO	54	30	22	2	185	182 62
WINNIPEG	50	29	20	1	241	182 59
EDMONTON	54	22	30	2	149	197 46
CALGARY	51	20	27	4	163	174 44
PHOENIX	52	21	29	2	181	238 44

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC						
Section Est						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
CHICOUTIMI	53	33	16	4	302	244 70
QUÉBEC	54	31	16	7	280	233 69
TROIS RIVIÈRES	54	29	17	8	337	259 66
SHAWINIGAN	53	12	31	10	193	260 34
SOREL	55	10	40	5	225	346 25
Section Ouest						
CORNWALL	55	30	19	6	264	219 66
SHERBROOKE	53	29	17	7	282	243 65
MONTRÉAL	52	21	25	6	221	257 48
HULL	42	20	25	7	207	224 47
LAVAL	53	18	27	8	239	275 44

sommaires

Ligue Nationale	
Vancouver 0, Montréal 6	
1-MONTRÉAL: Tremblay (14)	8:24
2-MONTRÉAL: Lemaire (24)	11:44
3-MONTRÉAL: Risebrough (14)	14:14
Pénalités: Blight Van 9:05; Bouchard Mtl 12:13; Snaps Van 19:38	
2ème période	
4-MONTRÉAL: Mahovich (11)	0:33
5-MONTRÉAL: Shutt (43)	3:20
6-MONTRÉAL: Lemaire (25)	2:07
Pénalités: Lambert Mtl 5:59	
3ème période	
Aucun but	
Pénalités: Gassoff Van, Lapointe Mtl maj 9:10; Risebrough Mtl 10:53	
Tirs au but	
Vancouver	7 4 11-22
Montréal	17 18 3-36
Gardiens: Manigo, Vancouver; Dryden, Montréal	
Assistance: 16,074	
Buffalo 2, NY Rangers 1	
1ère période	
1-NYRangers: Hickey (16)	8:54
2-Buffalo: Perreault (23)	14:17
Pénalités: Giesse Tor 5:53; Lyjak At, Alexander Tor 15:26; Chouinard At 19:09	
2ème période	
3-TORONTO: Sittler (20)	4:53
4-TORONTO: Turbulla (17)	17:00
5-TORONTO: Hammarstrom (17)	17:00
Pénalités: Stand At majeure, Williams Tor mineure, majeure, match 14:16; Kea At 19:15	
3ème période	
6-TORONTO: Turbulla (17)	17:00
7-TORONTO: Hammarstrom (17)	17:00
Pénalités: Stand At majeure, Williams Tor mineure, majeure, match 14:16; Kea At 19:15	
Tirs au but	
Atlanta	17 6 13-36
Toronto	9 12 15-36
Gardiens: Bouchard, Atlanta; Palmeter, Toronto	
Assistance: 16,416	
Association Mondiale	
Indianapolis 0, Cincinnati 9	
1ère période	
1-CINCINNATI: Dudley (25)	0:28
2-CINCINNATI: Leduc (31)	4:40
3-CINCINNATI: Sobchuk (28)	7:54
4-CINCINNATI: Dudley (28)	16:11
Pénalités: Leduc, Leduc	

La Banque d'Épargne ne veut fusionner avec aucune autre institution bancaire

par Michel Nadeau

Dans un communiqué, la direction de la Banque d'épargne affirme qu'il n'est nullement question d'envisager une éventuelle fusion avec une autre institution bancaire et que la diminution de trois à deux du nombre de banques francophones constituerait un pas en arrière.

Cette prise de position fait suite à la rumeur qui a commencé à circuler la semaine dernière avec l'achat d'au moins 12% des actions de la Banque d'épargne par divers organismes du Mouvement

Desjardins. L'hypothèse a aussitôt été lancée à l'effet que les Caisses populaires songeraient à un mariage de raison avec la Banque Provinciale dont elles contrôlent environ 25% du capital-actions.

Du côté de la Banque d'épargne, on affirme qu'un rapprochement n'est pas souhaitable pour plusieurs motifs:

- En raison de la pénétration de son marché (100 succursales dans la région de Montréal) et de son statut particulier (la Banque d'épargne est la dernière institution régie par la Loi fédérale des ban-

ques d'épargne du Québec), la Banque d'épargne a un rôle particulier à jouer.

- La baisse de trois à deux du nombre de banques francophones (Banque Provinciale et BCN) ne favoriserait pas la présence accrue des Québécois dans le secteur financier.

- La clientèle de la Banque d'épargne est constituée à 20% d'anglophones et à 20% de Néo-Québécois; un changement en faveur d'une banque francophone risque d'aliéner nombre de clients au profit d'un concurrent anglophone.

- La Banque d'épargne est rentable: les chiffres dévoilés

hier montrent une progression des soldes des revenus de près de 80% par rapport au premier trimestre de 1976.

Le regroupement des deux banques obligerait la Banque d'épargne à renoncer à sa compagnie de fiducie, les Fiduciaires, et apporterait certaines contraintes au niveau des horaires où la Banque d'épargne jouit d'un avantage concurrentiel certain.

Le Mouvement Desjardins n'a pas encore fait connaître ses intentions: le président de Fiducie du Québec, M. Jacques Couture a déclaré tout simplement qu'il agissait pour

le compte de clients. Quant au président, M. Alfred Rouleau, qui assistait mardi à l'exposé de M. Lévesque, il a dit qu'il ne pouvait absolument pas faire de commentaires sur cette affaire présentée.

Aussi, la Banque d'épargne (qui n'a eu aucun contact avec les Caisses) suit de près ces mouvements d'actions.

On aurait eu l'assurance de Québec que le gouvernement souhaite le maintien des trois institutions bancaires.

En 1970, suite à l'acquisition de la Banque d'épargne de Québec devenue la Banque Populaire, le Mouvement Desjardins avait favorisé la fusion de la Banque Populaire et de la Banque Provinciale.

Le même scénario pourrait se répéter encore à moins que ne soient formés d'autres groupes importants d'actionnaires. On sait que la Caisse de dépôt et placement et le Canada Permanent contrôlent chacun 10% des actions. Mais la passivité du premier est notoire alors qu'il est peu probable que le second s'engage à fond dans une "aventure québécoise".

Cependant, le groupe d'assurance La Laurentienne a porté sa participation dans la Banque d'épargne de 4% à 10% et le président, M. Jean-Marie Poitras pourrait viser une plus grande "francophonisation" du capital de la Banque tout en assurant l'équilibre au niveau de l'actionnariat avec les Caisses.

L'acquisition des blocs d'actions de la part des Caisses n'a pas encore été enregistrée aux livres. La loi constitutive de la Banque d'épargne (1970, SR 4, art. 45) comporte cependant certaines restrictions au niveau du transfert d'actions dans le cas d'actionnaires détenant plus de 10% des titres.

Dans son communiqué, le président M. André Maril réaffirme la volonté de la Banque de poursuivre son expansion à l'extérieur de la région de Montréal. Après les succursales de Granby et Repentigny, on songe maintenant à ouvrir de nouveaux bureaux à Saint-Eustache.

Parallèlement à la révision de la Loi sur les banques (à charte), la Banque d'épargne a indiqué à Ottawa son désir d'accroître ses pouvoirs dans les secteurs du prêt hypothécaire, et des prêts aux petites et moyennes entreprises. On

veut également faire disparaître la "Cité et le District" pour ne laisser à la raison sociale que "Banque d'épargne de Montréal".

L'actif de la Banque d'épargne dépasse maintenant \$1.1 milliard. Le solde des revenus avant impôts et provisions pour pertes et impôts s'établissait au premier trimestre à \$3.9 millions (par rapport à \$2.1 millions pour les trois premiers mois de l'exercice précédent). Cette amélioration de la rentabilité est attribuable au fléchissement des taux d'intérêt qui a eu un effet favorable sur les prêts hypothécaires, en hausse de

18%. A la Bourse, l'action est toujours à plus de \$16, le niveau le plus élevé des deux dernières années.

Bell: hausse de 10% des profits

Au cours de 1976, les bénéfices de la compagnie Bell Canada au Québec et en Ontario ont augmenté de 10% passant de \$213 millions à \$237 millions soit un gain par action de \$5.23 en 1976 contre \$4.83, l'année précédente.

En incluant les filiales des Maritimes et Northern Telecom, les gains consolidés ont atteint, avant poste extraordinaire, \$6.45 par action par rapport à \$6.20 pour 1975.

Le total des revenus consolidés s'est chiffré à \$3.1 milliards (\$2.8 milliards en 1975).

Cependant, les résultats du dernier trimestre indiquent une progression plus vive des coûts par rapport aux revenus. Par action, au total, le gain est tombé de \$1.75 à \$1.54 tandis que les états financiers de la compagnie-mère (Québec et Ontario) montraient un recul de \$66 millions à \$58 millions.

La direction mentionne que pour la première fois les résultats des filiales New-Brunswick Tel. et Maritime Tel. (en Nouvelle-Ecosse) comptent en fonction de la participation de Bell dans ces entreprises et non sur une base entièrement consolidée. En raison d'émission d'actions par des compagnies l'an dernier, la part de Bell a été réduite à moins de 50%.

Le chiffre de \$6.45 par action a un peu déçu les milieux financiers. Les analystes avaient prévu des profits variant entre \$6.50 (Greenshield's) et \$6.75 (Nesbitt, Thomson). La plupart avançait un \$6.60. Aussi, le titre a reculé d'un 50 cents pour clôturer à \$47. La hausse prochaine du dividende maintient cependant l'action à la hausse.

Dans son mémoire au CRTC en novembre dernier pour une requête tarifaire qui sera étudiée prochainement, la compagnie plaçait à \$241 millions le niveau de ses profits en 1976, soit \$5 millions de plus qu'en réalité.

Faut-il rationaliser ou diversifier les opérations des Produits Bellevue ?

par Michel Vastel

En attendant de définir une nouvelle vocation à l'usine des Produits Bellevue de Thetford-Mines, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, épingle sa dette de \$5.277 millions et crée deux comités:

- Le premier comité, de "rationalisation" selon les mots du ministre, discutera probablement, avec les responsables de l'industrie de la construction usinée, des possibilités d'une intégration des cinq ou six manufacturiers de

roulottes et tentes-roulottes. Il est en effet bien établi que le sauvetage des roulettes Bellevue signifierait la fermeture d'une ou deux autres usines appartenant à des concurrents. Cette solution, avancée par plusieurs représentants de l'industrie, Val Mar et Treco notamment, permettrait de faire de Bellevue un "holding" et ses concurrents, de taille plus modeste, deviendraient des filiales de Bellevue.

- Le deuxième comité, de "diversification", étudiera probablement la possibilité de

fractionner l'actuelle usine Bellevue en plusieurs petites usines qui fabriqueraient des pièces destinées à l'industrie de la maison mobile et de la roulotte de voyage. On pourrait ainsi, dans une partie de l'usine Bellevue, créer une petite fonderie qui fabriquerait des essieux que l'industrie québécoise doit actuellement acheter en Ontario. Les possibilités de diversification semblent cependant limitées.

Le ministre Tremblay a pris soin de préciser hier à la sortie du Conseil des ministres, que son gouvernement "favorise

une réouverture graduelle de l'entreprise de Thetford, non pas dans une perspective de dépannage, mais dans une perspective de rationalisation".

Il reste à savoir quelle sera la réaction des 200 employés que M. Gilles Grégoire, député péquiste de Frontenac, avait réussi à faire sortir de l'usine qu'ils occupaient au moment de la campagne électorale. La semaine dernière en effet, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, dans un télégramme au premier ministre, menaçait de reprendre l'occupation de l'usine si celle-ci ne rouvre pas sans délai.

Le ministre Tremblay s'est heurté à de fortes pressions de l'industrie que la disparition de Bellevue arrangeait manifestement. L'an dernier, même si Bellevue vendait semble-t-il à des prix inférieurs à la normale, et même s'il avait grossi exagérément son service des ventes, il terminait l'année avec un déficit de \$5.2 millions, garanti par le ministre de l'Industrie. La situation de l'industrie de la roulotte n'a cessé d'empirer depuis deux ans alors que de gros manufacturiers américains, notamment Fleetwood, envahissent le marché québécois. L'ensemble de l'industrie terminait l'année 1976 avec un inventaire de 1,700 véhicules et ne prévoyait pas produire plus de 2,600 roulettes en 1977.

Devant ces difficultés, le ministre Tremblay s'est alors engagé à ne rien entreprendre avec les Produits Bellevue sans consulter l'industrie. Il devait former un comité consultatif avec l'Association des manufacturiers de véhicules récréatifs du Québec mais, hier soir, son président, M. Jacques Robert, n'avait reçu encore aucune convocation du MIC.

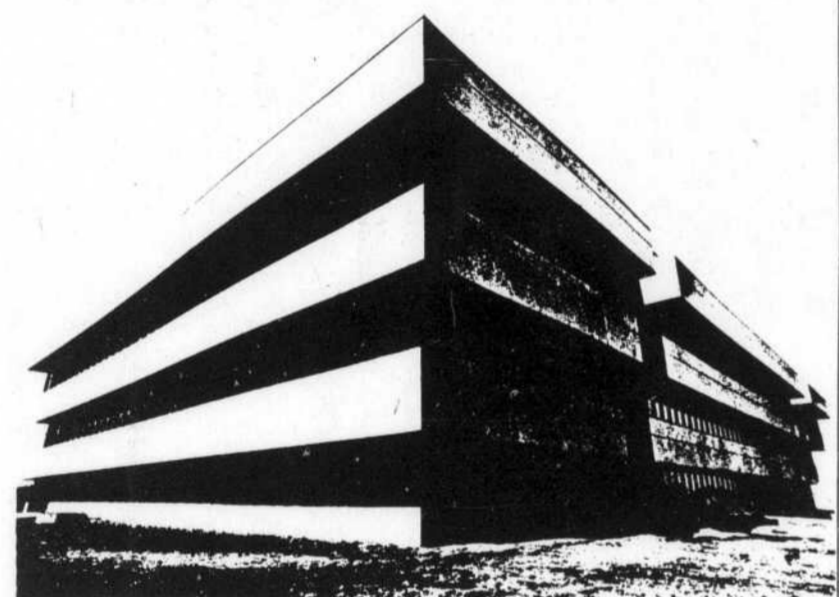
CIMENTS CANADA LAFARGE LTÉE NOMINATION



Gilbert Liduena

CIMENTS CANADA LAFARGE LTÉE annonce la nomination de Gilbert Liduena à la fonction de vice-président des opérations. Monsieur Liduena était auparavant directeur délégué de la région no 4 (ouest) des Ciments Lafarge, France, après avoir exercé la fonction de directeur de l'exploitation de la région du Pacifique de Ciments Canada Lafarge. Sa nomination prenait effet le 1er janvier 1977, date de son retour au Canada.

LES SCIENCES PURES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI



Le Québec a besoin de scientifiques, de chercheurs dynamiques et d'enseignants bien préparés dans le secteur des sciences fondamentales. L'Université du Québec à Chicoutimi contribue à combler ces besoins en dispensant des programmes d'études dans les disciplines des sciences pures.

A - Secteurs d'enseignement

Baccalauréats spécialisés en sciences:
Biologie Mathématiques Chimie Physique
Baccalauréats spécialisés d'enseignement secondaire:
Biologie Mathématiques Chimie Physique
Certificat en environnement
Maîtrise en sciences de l'atmosphère

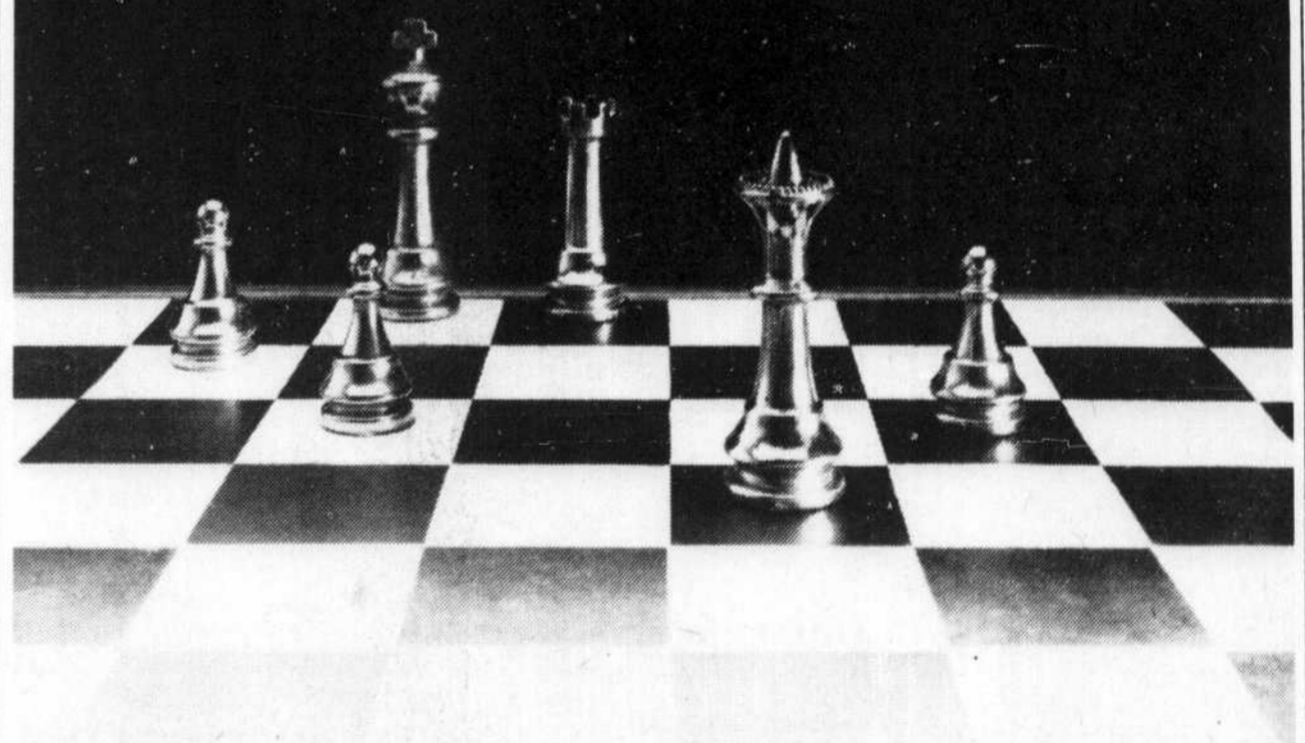
B - Secteurs de recherche

Mécanismes de la productivité biologique, l'influence du milieu, utilisation dans l'aménagement des ressources renouvelables.
Sciences de l'atmosphère:
Modèle climatologique Télémétrie à longue portée
Etudes limnologiques Chimie de l'atmosphère Cultures abritées
Dès leurs études de premier cycle, les étudiants peuvent participer aux travaux des chercheurs.

On obtient un formulaire de demande d'admission à:
Le Bureau du registraire, Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Téléphone: (418) 545-5613

Université du Québec à Chicoutimi

Avec un Plan d'épargne-retraite et un Plan d'épargne-logement, ça va de mieux en mieux!



Qu'il s'agisse de préparer sa retraite ou de planifier l'achat d'une maison... songer à l'avenir implique un programme d'investissement personnel solide. La Banque Royale vous en propose deux. Ils vous permettront d'accumuler les fonds nécessaires à la réalisation de vos projets tout en bénéficiant de dégrèvements d'impôt intéressants.

Avec le Plan d'épargne-retraite,* vous pouvez verser un montant équivalant à 20% de votre revenu gagné jusqu'à concurrence de \$3,500, par année ou de \$5,500, si vous ne participez pas déjà à un régime enregistré d'épargne-retraite d'une compagnie.

Il y a aussi le Plan d'épargne-logement qui vous permet d'économiser jusqu'à \$1,000, par année.

Les conjoints qui travaillent tous les deux peuvent verser \$2,000, par année à ce plan et accumuler ainsi \$20,000, non imposables.

Vous pouvez contribuer à l'un de ces plans ou aux deux à la fois. Un choix de trois formes de placement vous est offert pour investir vos contributions; il vous est possible d'opter pour une seule de ces formes ou pour une combinaison des trois. Nous en donnons une description ci-contre.

1. **Dépôts REL et RER de la Banque Royale:** des dépôts auprès de La Banque Royale du Canada rapportant des intérêts élevés dont le taux dépend de ceux qui sont généralement accordés dans le domaine des dépôts bancaires; comme il s'agit de dépôts à long terme, il nous est possible d'accorder un taux d'intérêt plus élevé que sur les dépôts d'épargne habituels.

2. **Fonds à revenus:** un portefeuille d'obligations à rendement élevé, de certificats de dépôt et d'hypothèques assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Ce fonds, géré par des experts, vise à procurer un revenu courant aussi important que possible tout en recherchant la protection du capital investi et une plus-value modérée.

3. **Fonds d'actions:** il s'agit d'un portefeuille géré par les mêmes experts et qui se compose surtout d'actions ordinaires canadiennes. L'objectif de ce fonds est d'assurer la plus-value à long terme du capital et un revenu courant raisonnable.

BANQUE ROYALE
l'équipe d'experts à l'esprit ouvert

*Montants sujets à l'approbation des projets de loi.

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

9 1/8%
INTÉRÊT ANNUEL

5 ans
Dépôt initial minimum \$5,000

DÉPÔTS GARANTIS

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

9%
INTÉRÊT SEMI-ANNUEL

Mme Germaine Laporte
Mme Linda Blondin

FIDUCIE DU QUÉBEC
5, Complexe Desjardins
C.P. 34, Place Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E4
Tél.: 281-8979

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de:

Bombardier-MLW Armtrack signe un contrat de location avec option d'achat de deux trains LRC

par Michel Vastel

Après plus de trois mois de négociations, le transporteur américain Armtrack a signé cette semaine un contrat de location de deux trains LRC (pour "Léger, Rapide et Confortable") avec le groupe Bombardier-MLW. Le contrat, au prix de \$3.6 millions, prévoit une clause de rachat de deux trains après une période maximum de deux ans d'essais sur la ligne Vancouver - Portland (Oregon).

Le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est engagé, au début de novembre 1976, à racheter les deux trains si Armtrack ne se prévaut pas de

son droit. Toutefois on estime, à la division MLW Industries du groupe Bombardier-MLW que la compagnie Armtrack, non seulement rachètera ces deux premiers trains mais pourrait acquérir jusque 10 rames complètes, comprenant une locomotive, quatre wagons pour les passagers et une voiture-restaurant. Le prix d'une rame vendue aux États-Unis n'est que de \$5 millions, notamment en raison du fait que MLW devra concéder plusieurs sous-contrats à des industries américaines.

Le vice-président des Industries MLW, M. John Byrne, reconnaissait d'ailleurs

hier qu'environ 20% des pièces du LRC destiné à Armtrack seront manufacturés aux États-Unis. Par contre, la version canadienne aurait 96% de contenu domestique.

L'appui du gouvernement fédéral à la location de ces deux premiers trains LRC rend optimistes les dirigeants du groupe. Ils viennent en effet de déposer à Transports-Canada une soumission pour la fourniture de 5 à 22 locomotives et de 9 à 69 wagons. On estime que, dans un proche avenir, le LRC pourrait équiper la ligne Montréal-Québec, premier tronçon du corridor

Québec-Windsor que le gouvernement fédéral voudrait voir modernisé conjointement par le CN et CP Rail.

Le train LRC est un projet conjoint de Bombardier-MLW, Dofasco et les Produits Alcan. Environ 30% des emplois requis pour sa construction devraient se situer au Québec, aux ateliers de MLW dans l'est de la ville et peut-être à La Pocatière en ce qui concerne les wagons. Le consortium a investi \$3.1 millions dans la conception de ce train et le ministère de l'Industrie et du Commerce a fourni une subvention de \$2.1 millions.

Le marché du LRC au Canada demeure restreint. D'éventuels clients, du Portugal, d'Australie, de Grèce, du Brésil, ont déjà approché le groupe mais on n'entrevoit pas d'autres soumissions dans un avenir immédiat.

Les trois qualités du LRC, telles que son nom l'indique, viennent en premier lieu de sa légèreté qui permet des économies de carburant de l'ordre de 40% par rapport aux trains conventionnels. Sa rapidité, environ 125 milles à l'heure sur des voies conventionnelles, lui permettent par exemple de gagner 50 minutes sur le trajet Vancouver-Portland. Même si au cours d'essais entre Montréal et Québec, sur les voies du CP, le LRC a établi un nouveau record en vitesse de pointe, 129 milles à l'heure, MLW n'a pas encore établi quelle serait l'économie de temps sur le trajet entre la métropole et la Vieille Capitale. Enfin, une suspension spéciale qui permet au matériel roulant de s'incliner à 8½ degrés permet de prendre des courbes à très haute vitesse sans affecter le confort des passagers. Les deux premiers LRC devraient être livrés à Armtrack à la fin de 1978 ou au début de 1979.



Le prototype du train LRC de Bombardier-MLW qui a effectué des essais sur 150,000 milles et battu, entre Montréal et Québec, le record canadien de vitesse sur rail avec une pointe de 129 milles à l'heure. Sa consommation... un mille au gallon!

Après les métros de Montréal et Chicago, celui de Toronto ?

La construction des 36 voitures automotrices pour le Chicago South Suburban Mass Transit District garanti à l'usine de La Pocatière du groupe Bombardier-MLW de faire le joint entre le contrat de construction de 423 wagons pour le métro de Montréal et un autre contrat que Bombardier espère bien obtenir avec la Commission de Transport de Toronto Métropolitain.

Le vice-président du groupe, M. Charles Leblanc, devait en

effet déclarer hier au Devoir que son entreprise fera une importante soumission de 15 mars prochain. Son seul et principal concurrent sera le fabricant ontarien Hawker-Siddeley. On souhaite à l'intérieur du groupe Bombardier-MLW que la situation politique au Québec et surtout la nouvelle politique d'achat du Québec n'entraîne pas de représailles, mettant ainsi l'entreprise québécoise dans une position trop défavorable.

Contrairement à ce qui a été avancé en certains milieux, il n'a jamais été question de construire les wagons de Chicago à Montréal, à la division des Industries MLW. On tend en effet à spécialiser les deux principales usines du groupe. Montréal devant surtout construire le matériel lourd de traction-locomotives et moteurs diesel et La Pocatière devant se spécialiser dans la fabrication des wagons.

Le vice-président de MLW-Industries déclarait d'ailleurs hier que l'usine de La Pocatière est la plus moderne en Amérique du nord. Elle tourne actuellement avec une seule équipe d'un peu plus de 500 employés mais un fort développement du secteur pourrait facilement permettre de recruter une deuxième équipe.

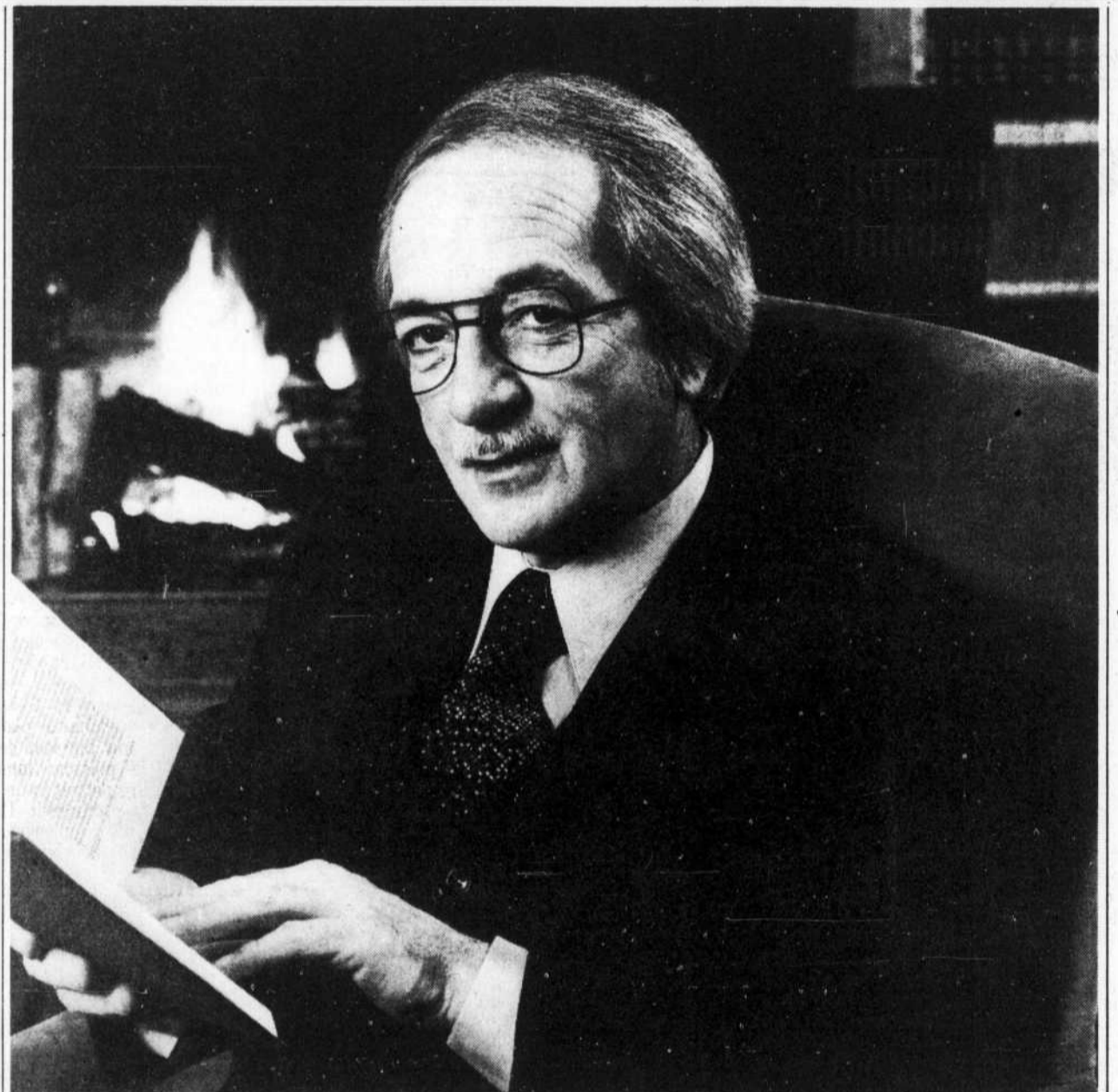
Pour l'instant, il n'est pas encore question de construire les wagons du nouveau train LRC à La Pocatière. Toutefois, si le gouvernement fédéral choisissait le LRC, augmentant d'autant le nombre de wagons à construire, on n'exclut pas la possibilité de construire ce nouveau type d'équipement dans le Bas du Fleuve.

Quant à l'usine MLW de la rue Dickson à Montréal, elle tourne actuellement avec un personnel réduit d'environ 25%. Des contrats en sont cependant à l'étape de la planche à dessin et M. Charles Leblanc estime qu'elle pourrait revenir à son niveau antérieur d'emploi vers le milieu de l'été 1977.

Bic Pen et la loi antitrust

NEW YORK (AFP) — La Bic Pen Corporation, filiale américaine du groupe français Bic, est menacée de poursuites anti-trust aux États-Unis à la suite de son projet d'acquisition d'une division de Philip Morris spécialisée dans les rasoirs mécaniques et lames de rasoir ("American Safety Razor").

La Commission fédérale du commerce aux États-Unis (FTC) a en effet décidé de lancer une enquête pour déterminer si cette acquisition ne viole pas les lois anti-trust en vigueur aux États-Unis. La FTC va d'autre part demander à la justice américaine de bloquer temporairement l'acquisition envisagée par Bic en attendant les résultats de l'enquête.



C'est rassurant de pouvoir vanter le rendement de son régime d'épargne-retraite.

Au Trust Général, l'économie d'impôt... et bien plus encore

Cette année, le montant maximum admissible à un régime d'épargne-retraite est porté à \$5 500; c'est donc, de plus en plus, un bon moyen de réduire vos impôts. Mais au Trust Général, c'est bien plus encore; votre conseiller en services financiers du Trust Général vous parlera de votre épargne-retraite comme d'un investissement qui peut vous procurer un rendement plus élevé et vous assurer une plus grande sécurité pour l'avenir.

Aussi, avant d'investir à nouveau dans votre régime actuel, demandez-vous si vous en tirez les meilleurs avantages.

1. Songez, par exemple, qu'un rendement annuel accru de 1% sur vos épargnes peut vous procurer des bénéfices accrus de 20% à la retraite.
2. Vous devez avoir accès aux types de placements qui répondent le mieux à vos besoins, avec la possibilité de placements diversifiés en actions, obligations, hypothèques, placements à capital garanti, placements à capital et intérêt garantis.
3. Prenez connaissance de tous les frais de votre régime: ils sont plus ou moins élevés selon les types de placements et selon les institutions financières; certains types de placements du Trust Général, par exemple, n'ont ni frais d'entrée, ni frais de gestion, ni frais de retrait.

Et pendant que vous y êtes, demandez à un de nos conseillers d'évaluer votre régime actuel et de le comparer à ce que le Trust Général peut vous offrir: vous demeurez entièrement libre de le transférer, sans payer d'impôt, à l'institution financière qui vous offre les meilleurs avantages.

Au Trust Général, nous savons que ce qui est préparé avec soin pour en obtenir les meilleurs avantages n'en acquiert que plus de valeur au cours des ans.

N'hésitez pas à nous téléphoner (demandez le poste 2000)

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal (514) 866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont (514) 739-3265

LÉVESQUE
BEAUBIEN INC.

vous propose



un plan
d'épargne-retraite
omnibus



un plan où
vous effectuez
les placements
de votre choix



un plan
qui réduit
vos impôts

POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
VEUILLEZ
COMMUNIQUER
AVEC NOUS

- Montréal 879-2222
- Ottawa 232-9681
- Sherbrooke 569-5583
- Trois-Rivières 379-0000
- Moncton 855-9926
- Québec 529-1771
- Chicoutimi 549-8888
- St-Hyacinthe 774-5354
- Victoriaville 758-3131
- Joliette 759-0160
- Rivière-du-Loup 862-9341
- Rouyn-Noranda 762-4347

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE DU PARC
270-1141

ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIES

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE

Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Mervin Sher Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. Partington

AGENTS DE BREVETS ET
DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126



Les notaires

PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion

Etude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

ROSEN & ROBINSON

Leonard Rosen
David Robinson

notaires
*conseillers juridiques

1010 STE-CATHERINE O.,
SUITE 843
MONTREAL, QUEBEC
TEL.: 875-5115

BUREAU SOIR
225 HYMUS (coin St-Jean)
POINTE CLAIRE
TEL.: 697-7721

L'Ordre des ingénieurs du Québec compte dans ses rangs des experts dans tous les domaines de spécialisation en matière de génie:

- climatisation/chauffage
- communications
- électrique
- énergie nucléaire
- fabrication
- géotechnique
- gestion
- industriel
- informatique
- mécanique
- mines
- pâtes et papiers
- procédés
- services municipaux
- structures
- transports

L'OIQ, seul organisme regroupant tous les ingénieurs de la province, quelque 20 000 membres actuellement, constitue de ce fait la meilleure banque de ressources professionnelles en génie.

Les Services aux Membres de l'OIQ mettent à votre disposition un service de placement professionnel. On vous attend!

Adressez-vous à:

Services aux Membres
Ordre des Ingénieurs du Québec
2075, rue University, #1100
Montréal, H3A 1K8

Tél.: (514) 845-6141

* En vertu de la loi, seuls les membres sont autorisés à exercer la profession d'ingénieur au Québec.

OUI!
on est là!



SAINT-MARTIN

Deux îles en une seule

Encore une île, me direz-vous! et pas comme les autres. Voici Saint-Martin, bien plus petite que l'île de Montréal. Située à l'est de Porto-Rico, elle appartient à deux pays: au sud, aux Pays-Bas et, contrairement au nord, à la France. La capitale de sa partie française s'appelle Marigot: administrativement, c'est une sous-préfecture, une des quelque 320 qui composent le territoire français. Cette capitale est un petit bourg assoupi dans la chaleur d'un perpétuel soleil. Ses habitants se partagent une rare particularité: c'est la seule commune française où les délibérations du conseil municipal se font dans la langue de Shakespeare, car les Saint-Martinais, en majorité de race noire, même s'ils sont Français à part entière, utilisent de préférence l'anglais.

Marigot fait penser à un poème de Jacques Prévert: son inventaire se réduit à "trois rues, un quai, une garnierie, une église, un pâtisier (le meilleur de toutes les Antilles), une école, trois drapeaux tricolores, six policiers, trois mille habitants, mille touristes et pas de raton laveur".

Toutes les rues de la minuscule cité, bordées de maisons de bois à étages, garnies de balcon sculpté, mènent à la seule route du territoire, la Nationale 7, signalée par les classiques bornes blanches coiffées de rouge. Prise dans un sens comme dans l'autre, cette voie d'une vingtaine de milles, bordée de raiisniers et

Sint-Maarten. Bonjour messieurs les Hollandais! Ils ne portent pas sabots, qu'ils soient noirs, blancs, jaunes ou métis et si c'était le cas, n'auraient pas les deux pieds dans le même; ils sont hommes d'affaires, doués pour l'import-export, l'arbitrage ou l'immobilier, savent utiliser les possibilités de législation multiples qui permet de grandes aventures financières.

La ville est installée, à l'ombre de ses cocotiers, sur un isthme sableux, étroit cordon littoral tiré entre les salines et la baie ouverte sur la mer. Là aussi quelques rues où se serrent bazars, restaurants, boîtes de nuit, im-

national qui a pour nom "Princess-Juliana", évidemment du côté néerlandais. La partie française a une amorce de terrain d'aviation nommé "Espérance".

À Philipsburg, si vous voulez appeler la Guadeloupe ou même Marigot, vous devez faire un appel international via La Haye, tandis que dans la "capitale" française le préposé aux P&T se branche sur Paris pour communiquer avec l'île voisine de Saba qui, avec St-Maarten et St. Eustatius, fait partie des "Dutch Windwards".

Ici un mélange de pidgin english et de français métropolitain mâtiné de créole; là le néerlandais et ses accents rau-

est recherché par les naturalistes fortunés. Le Saint-Tropez, tout neuf près de Marigot, est très abordable, moderne et bien tenu; ses diners à la chandelle sont appréciés, encore que certains clients, en quête d'une cuisine un peu moins cosmopolite, et d'une ambiance guindée, ont tendance à désertier l'établissement pour souper dans les petits restaurants du coin. Pour la cuisine véritablement antillaise, voyez Louloute à Marigot pour les langoustes, allez jusqu'à Grand-Case; même si la maison s'appelle le Fish-Pot; le patron est un français qui connaît bien la mer et ses fruits délectables. Pour un simple dîner au bord de l'eau, l'hôtel Seaview face à la baie de Philipsburg, offre des plats simples sur sa terrasse couverte par les ramures d'un immense gommier. Ou encore, amarré dans la lagune, vous attend, le Rafiot et son menu bon enfant. Il y a encore des restaurants indonésiens et chinois et même des snack-bar à hamburgers.

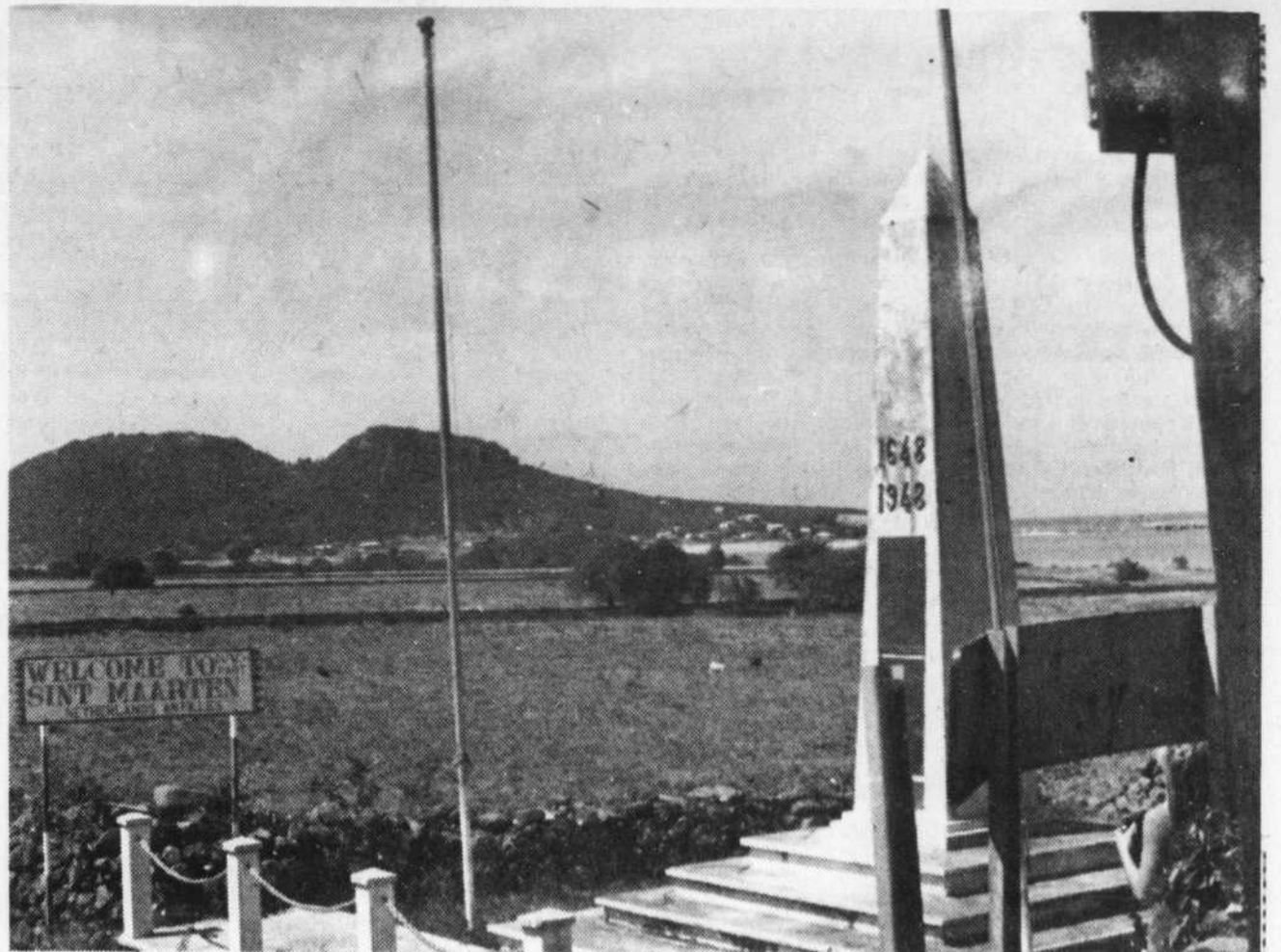
Pour qui n'aime pas l'hôtel, il existe de simples pensions de famille ou, à l'extrême, des appartements qui se louent ou s'achètent selon la formule "condominium".

Les nuits, pour qui veut renoncer au sommeil, peuvent être bien remplies, romantiques promenades sur les estrans sablonneux où bat et rebat une mer paresseuse et tiédie; à l'inverse, visite des lieux de plaisirs vibrant de tous les rythmes exotiques. La vie nocturne, principalement du côté hollandais, a quelque chose qui rappelle Las Vegas et Amsterdam. Dans le nord, hormis quelques discothèques, c'est plus calme, sauf là où sont organisés de clandestins combats de coqs.

Les plaisirs du jour peuvent être sportifs. Une des spécialités locales, c'est, masque sur le visage et bouteille d'oxygène entre les omoplates, l'excursion sous-marine. L'eau, dans les fonds gainés de plantes colorées où mûssent des myriades de poissons lumineux est claire parfois jusqu'à 125 pieds de profondeur. Un des rendez-vous des plongeurs est l'épave d'un navire de guerre britannique qui a heurté un récif en 1801 et git à jamais dans le calme des abysses bleutés.

Autre sport, la course dans les magasins "sous douane", vastes emporiums où se déversent des marchandises non taxées venues du monde entier. Devant cette abondance de produits à bon marché, on comprend mal qu'à Saint-Martin, les directeurs d'hôtels ou de restaurants facturent la bouteille de beaужоlais ou le verre de scotch au prix que font leurs collègues de Montréal.

Interrogés, ils expliquent que s'ils veulent faire un juste bénéfice, leurs tarifs doivent tenir compte du coût élevé des matériaux de construction et des équipements; tout doit venir de lointains pays industrialisés, y compris la plupart des denrées. Même l'eau, à Saint-Martin-Sint-Maarten, coûte une fortune: plus de deux dollars le gallon; ainsi, le client qui prend une douche dans sa chambre d'hôtel la paie lorsqu'on lui sert à table un bordereau au prix fort. Seuls s'en tirent les petits restaurateurs



et leurs habitués qui optent pour la cuisine antillaise et le rhum-punch, composés à base de ressources locales.

Ces problèmes de gestion ont compromis bien des aventures hôtelières. Ainsi en est-il du domaine de la Belle Créole qui devait être un formidable paradis vacancier. Des sommes énormes ont été dépensées pour créer en dur un village de rêve. On en visite aujourd'hui les vestiges. Tout ce qui pouvait être dérobé, portes de bois coloniaux sculptés, mosaïque des riches piscines, installations sanitaires ou électriques, a été raflé par les gens du pays. Il ne reste que de pittoresques volumes de pierre mangés par la végétation, des terrasses et des plages envahies par la mangrove et d'admirables jardins qui retournent doucement à l'état de forêt vierge. Cette somptueuse cité de la Belle au bois dormant, chose curieuse, fut bâtie, par de trop audacieux aventuriers de l'argent (des autres) en un lieu connu depuis longtemps sous le nom de Pointe du Bluffe.

Près de la sous-préfecture française, un vieux fort délabré qui autrefois a vu bien des batailles, domine l'île.

alentour, on voit la découpe curieuse de cette terre ajourée comme une dentelle: L'eau marine, vert opalin mitigée d'azur profond, joue dans les gupures. Impression de

beauté ineffable et de paix mystérieuse. À nos pieds, vit sans histoire tout un peuple composite venu de tous les continents. Sur la route très bleue, quelques nuages à fond

de ciel. Saint-Martin, une île des Antilles pas comme les autres. Un instant de paradis. Le grand jardin encore candidate au matin du premier jour de la Création.



d'acacias, finit vite par déboucher sur la partie de l'île vouée à la Hollande. À la culture des deux morceaux, au col de la Montagne des Accords, se dresse une pyramide de pierre. On y lit la date 1648-1948 et deux plaques de bronze bilingues: le tout rappelle le traité par lequel Hollandais et Français fixés là — Louis XIV avait dix ans — se jurèrent de demeurer de bons et paisibles voisins. À peu de chose près, depuis 330 ans, le sermet a été tenu.

Nous voici en zone batave; quelques milles, entre le lagon de Simsonbaai et la rive du grand étang salé, conduisent au coeur de l'autre capitale, Philipsburg. Nous sommes à

meubles à bureaux. Au-delà, la campagne très sèche, faite de calcaire, de sable et de sel, chichement pourvue d'une verdure dorée, ceinturée par les flots transparents de la mer des Antilles.

C'est tout un monde à découvrir: là, une étrange petite France intertropicale, bistros à terrasse où l'on boit le Pernod près de la piste de pétanque; de l'autre côté d'une frontière sans policiers ni gabelous, une Hollande ensoleillée où le parfum de rhum se mêle aux puissants effluves du rhum, de la bière et des cigares. Dans une zone, le franc français, dans l'autre le florin, mais partout le \$ est le bienvenu. Un seul aéroport inter-

ques, le papamiento chantant et l'anglais des commerçants. Finalement, tout le monde se comprend.

Il faut aller à Saint-Martin-Sint-Maarten pour observer ces noces curieuses de deux nations et leurs épigones locaux.

Pour se loger, pas de problèmes: l'île ne manque pas d'hôtels. La première fois que je l'ai visitée, on les comptait sur les doigts d'une seule main: quelques confortables établissements chez les Hollandais; en zone française, le Grand-Saint-Martin était à peine terminé, mais le pittoresque Pirate avait déjà ses habitués, charmés par la gentillesse du patron et son habileté aux fourneaux. Depuis, les promoteurs se sont mis de la partie et ont érigé de beaux hôtels. Il y a les trois grands, fort somptueux au creux de baies verdoyantes cernées de longues plages de sable blanc. Tel est le Mullet Bay qui offre suites et bungalows, terrain de golf à 18 trous, nombreux courts de tennis, plusieurs restaurants et bars, un réseau de terrasses qui courent au-dessus des rochers battus par la mer et mènent à des anses secrètes et surtout d'un casino pour les fervents des tapis verts sélects et des machines à sous qui avalent vos pièces de monnaie avec avidité et parfois en recrachent une poignée dans un joli cliquetis métallique. Le Samanna, très fermé, est couru par les vacanciers bien nantis, tandis que Le Gallion

Il n'est pas trop tôt pour songer à votre voyage en Europe, printemps, été, automne 1977... surtout si vous voulez profiter des nouveaux tarifs aériens réduits, apex et super-apex.

LA BROCHURE EUROPE-MALAVOY 1977



vient de sortir...

Demandez-la dès maintenant.

France-Italie-Suisse • Provinces de France Europe-centrale • Espagne-Portugal • Grèce Grande-Bretagne-Belgique-Hollande Tunisie-Sicile-Italie du Sud Italie approfondie • Tours spéciaux en France

Possibilité d'Avion transatlantique à tarifs réduits "apex" et "super-apex", à partir de \$339.

20 ans d'expérience et de succès
Petits groupes homogènes — Organisation directe

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

Permis 50430

La solution... Permis no 50.493

LA PLUS AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE
POUR VISITER L'EUROPE EN TOUTES SAISONS

'L'AUTOMOBILE'

EUROP AUTO et AIR FRANCE ont mis au point pour vous quatre solutions originales aux meilleurs prix -

a) Pour un court séjour la location EUROPCARS Kilométrage illimité -

b) Pour un séjour de 21 jours à 6 mois Le Plan SÉJOUR VACANCES (achat - rachat) pour une somme forfaitaire vous bénéficiez d'un véhicule neuf, T.T. Garantie usine, assurance tous risques - kilométrage illimité - SIMCA - RENAULT - CITROEN - V.W. AUDI - FIAT

c) Pour un long séjour le plan ACHAT FERME - Hors taxe - (tous modèles disponibles)

d) Location d'un CAMPER Kilométrage illimité -

— Exigez de votre agence de voyage ou demandez-nous notre catalogue "AIR FRANCE - EUROPAUTO"

Notre Devise "Qualité - Service"

EUROP AUTO 5193 Côte des Neiges, Montréal - 735-3083



RENAULT

SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE

Club Jeunesse vous dit comment dépenser moins d'argent en Europe.

Savez-vous à quel hôtel à Paris vous allez rester... où et comment louer une voiture au meilleur prix... quels sont les autres moyens de transport en Europe... comment choisir les endroits de vos séjours... comment découvrir le petit hôtel accueillant et pas cher sur une route secondaire... quels itinéraires suivre?

Partir sans information précise sur les moyens de transport, leurs prix, les possibilités d'hébergement, etc. peut transformer un merveilleux voyage en une expérience décevante. Mais il est difficile de se renseigner avant un départ et aussi pendant le voyage. Conscient de tous ces problèmes, Club Jeunesse ne se contente pas d'être le plus grand distributeur de vols nolinprix.

Voici comment Club Jeunesse vous fait économiser du temps et de l'argent:

- Club Jeunesse a déniché l'hôtel 2 étoiles, tout confort et pas trop cher, en plein cœur de Paris, et fera vos réservations.
- Club Jeunesse louera une voiture pour vous pendant 21 jours et vous fera économiser \$200.00.
- Club Jeunesse vous fait traverser l'Europe en train économiquement et luxueusement, et vous fournira votre billet.
- Club Jeunesse vous propose réellement un voyage sans souci et pour une prime modique vous offrira une assurance-vacances globale.

- Club Jeunesse vous fournira des itinéraires types ou vous aidera à personnaliser votre circuit.
- Club Jeunesse vous donnera une liste de petits hôtels accueillants et pas chers, découverts au cours des années.

Ce n'est pas tout...

- Club Jeunesse vous donnera également un boni gratuit pratique et absolument indispensable à votre voyage, à la suite de votre réservation.

Vous êtes peut-être de ces gens prévoyants qui n'aiment pas avoir des regrets ou un voyageur chevronné qui sait que la clé du succès d'un voyage dépend d'une réservation anticipée et de bons préparatifs. Dans ce cas, retournez le Bon ci-dessous et nous vous enverrons aussitôt la liste des vols nolinprix. Ou bien, téléphonez-nous à 341-4420.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au mercredi jusqu'à 6h00 p.m., les jeudi et vendredi jusqu'à 8h00 p.m. et le samedi de 10h à 4h00.

Laissez-nous vous aider à faire un bon voyage.

Remplir, découper et poster ce bon dès maintenant, à: Club Jeunesse, 5450, Côte des Neiges, Suite 320, Montréal, P.Q. H3T 1Y6

OUI, j'aimerais recevoir sans délai et sans obligation de ma part votre liste de vols nolinprix vers Paris.

M.
 Mme
 Mlle

Prénom (en MAJUSCULES, s.v.p.) Nom

Adresse App.

Ville Province Code postal

No de téléphone — Résidence Bureau

Le permis gouvernemental No: 75-01-50374.

CLUB JEUNESSE 5450 Côte des Neiges Suite 320 Montréal, P.Q. H3T 1Y6 (514) 341-4420

Chichen Itza et le mystère des Mayas

YUCATAN (Mexique) — Ils semblent nés de la jungle ces somptueux temples mayas de Chichen Itza. C'est, en effet, dans la végétation tropicale du Yucatan, au sud-est du Mexique, que se situe la ville sacrée de Chichen Itza.

Elle fut construite par la tribu indienne des Mayas au 5^{ème} siècle environ et se compose de 640 temples et palais, d'une multitude de stèles, de statues, de totems éparpillés dans la jungle et s'étendant sur une superficie de 10 km carrés. Ce qui en fait le site archéologique le plus important du Yucatan qui en compte pourtant quelque 50.000...

Des trésors bien cachés

Le visiteur s'étonne que la végétation exubérante du Yucatan, qui mélange avec art palmiers et frangipaniers, co-

tièrs et aloès, les mariant dans un jeu ardent de lianes et de plantes grimpantes, soit à la fois l'habitat du dangereux jaguar et la gardienne d'un trésor archéologique de taille.

Le choc qu'il éprouve à le voir n'en est que plus intense, car rien ne fait prévoir qu'au bout d'une route rectiligne qui creuse un sillon dans les entrailles de la jungle, se trouvent des chefs-d'œuvre que l'on associe d'habitude plus volontiers à des endroits moins rébarbatifs et moins savamment cachés.

Et cachée elle l'est, la ville de Chichen Itza! Cent kilomètres de jungle la séparent de Mérida, la capitale du Yu-

par
MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

catan et 385 kilomètres de Playa del Carmen — non loin de Cancun — sur la côte antillaise du Mexique.

Pour l'atteindre il y a trois façons, suivant l'endroit où l'on se trouve: l'avion, à partir de Mexico jusqu'à Mérida et la voiture ensuite jusqu'à Chichen Itza; la voiture à partir de Cancun; le bateau à partir de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Playa del Carmen et la voiture ensuite.

Cette dernière formule est sans doute la plus agréable et la plus romantique. Des bateaux-croisières, tels l'Odesa et le Kazakhstan de la ligne March Shipping, font régulièrement une escale d'un jour à Cozumel et à Playa del Carmen afin de permettre à leurs passagers de faire l'excursion yucatèque.

La disparition inexplicable

Car personne ne sait au juste d'où venaient les Mayas, ni pourquoi ils ont disparu. On sait qu'ils habitaient la péninsule yucatèque depuis 1000 ans avant J.C. mais qu'ils quittèrent Chichen Itza au 13^{ème} siècle (certains historiens optent plutôt pour le 9^{ème} siècle) pour n'y plus revenir.

Pourquoi les Mayas ont-ils quitté Chichen Itza? C'est le plus grand point d'interrogation dans l'histoire des peuples.

On sait qu'ils étaient pacifiques, qu'ils s'occupaient d'agriculture et que dans leur période archaïque (1000 avant J.C., jusqu'au début de notre ère) ils habitaient des cases de bois recouvertes de paille, très similaires d'ailleurs à celles qu'habitent encore aujourd'hui les Lacandons, qu'on croit être des descendants des Mayas et que l'on rencontre tout au long de la route qui mène à Chichen Itza.

Ces Indiens sont petits, bruns, aux cheveux noirs et lisses, aux yeux noirs. Les hommes ont l'aspect plutôt frêle, ils portent un panama, un pantalon blanc, une chemise largement ouverte. Les femmes sont costaudes et portent d'amples robes de coton blanc brodées.

Inventeurs d'un calendrier

La période classique et

VOYAGE CULTUREL

en Italie
sur les pas de S. François

Printemps 1977
Vingt-deux jours en Italie, à travers vingt-cinq siècles d'histoire, entre Milan et Rome. Avec filière en Ombrie et en Toscane (Assise et Florence).

du 17 avril au 10 mai 1977
par ALITALIA, DC-10

tout compris **\$1,418.00** can.
Treasure Tours International Inc.
Permis 50144

Pour informations:
P. Julien Déziel, o.f.m., Dir.
2010 ouest Dorchester,
Montréal, H3H 1R6
Tél.: 933-4243

le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Heureusement, à Chichen Itza la nature leur était tellement hostile qu'ils n'eurent nul besoin d'y construire des églises et préférèrent les ériger dans des villes comme Mérida et Valladolid.

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

architecturale des Mayas se situe de 250 à 692, période durant laquelle ils s'occupèrent d'astrologie et développèrent un calendrier si précis qu'il correspond encore à celui que nous employons aujourd'hui.

Ils étaient d'excellents constructeurs de bâtiments lourds et massifs agrémentés de bas-reliefs.

Les Mayas furent ensuite soumis par les Toltecs (900 à 1224), une tribu guerrière qui absorba toutes les autres tribus mexicaines.

Ensemble, Mayas et Toltecs construisirent de superbes

temples, architecturalement plus avancés que les temples mayas anciens. Certains en forme de pyramide, d'autres à colonnes. Tous ornés de bas-reliefs et de sculptures.

Quand les Espagnols conquièrent le Mexique, au XVI^{ème} siècle, ils furent les premiers à découvrir les sites mayas. Les représentations réalistes des bas-reliefs les horrifièrent. Ils s'empressèrent donc de démolir le plus de temples possible et utilisèrent les mêmes pierres pour construire des églises catholiques, souvent aux mêmes emplacements.

Heureusement, à Chichen Itza la nature leur était tellement hostile qu'ils n'eurent nul besoin d'y construire des églises et préférèrent les ériger dans des villes comme Mérida et Valladolid.

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

Certaines de ces victimes étaient volontaires et devaient venir de l'élite de la société. Selon la croyance maya et aztèque il n'y avait pas de plus grand honneur que de mourir pour Chac Mool (ou Tlaloc chez les Aztèques) et d'aller le retrouver dans un autre monde.

Le jeune homme qui allait se sacrifier passait un an à vivre dans un luxe semblable à celui que connaîtrait un roi. Au bout de cette période on le dépouillait de ses biens, on le purifiait dans une espèce de sauna et on l'étalait sur une table à sacrifice située sur la plateforme supérieure du temple des Mille Colonnes. Tandis que quatre hommes tenaient la victime et lui faisaient bomber le torse, le Grand Prêtre, en costume

Le sacrifice ultime est celui d'une vie humaine, on immolait donc des victimes dans le Temple des Guerriers.

bué à Kukulcan, le dieu de l'agriculture.

C'est une pyramide à quatre côtés, exposant 91 marches sur ses quatre faces soit un total de 364. Si l'on y ajoute la terrasse supérieure de la pyramide, on en arrive à la somme de 365 marches, ce qui correspond exactement au calendrier maya et au... nôtre.

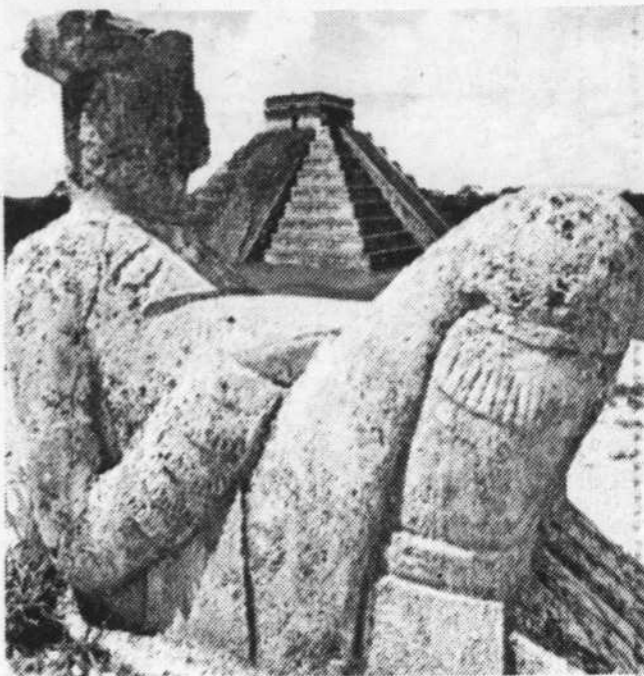
Le grand sport, lors de la visite de Chichen Itza, est d'escalader les 91 marches de la pyramide. Chose qui n'est pas aisée parce que les marches de pierre sont aussi hautes qu'elles sont étroites. Il faut donc s'y prendre en zigzagant d'un côté à l'autre de la pyramide. Pour redescendre, il est préférable de faire à reculons, en se retenant à la chaîne qui a été posée à l'intention des escaladeurs.

d'apparat, lui ouvrait le thorax à l'aide d'un couteau de pierre et en extirpait le cœur encore palpitant pour l'offrir à Chac Mool.

La statue de pierre de Chac Mool est exposée sur la terrasse supérieure du temple. Elle a la forme d'un homme assis sur le sol, le torse et les genoux relevés. La partie plate de son ventre servait d'autel pour y déposer le cœur de la victime. Quant au corps du sacrifié, désormais considéré comme quasi-divin, il était mangé par les prêtres lors d'un banquet cérémonial.

Le puits sacré

De nombreux sacrifices furent perpétrés à Chichen Itza, mais pas tous de la même façon. Certaines victimes étaient écorchées vives et les



Statue de Chac Mool au Temple des Guerriers.

étaient toujours précédés de danses rituelles et d'une partie de balle jouée selon des règles s'apparentant à la fois au volley-ball, au soccer et à la pelote basque.

Le site de Chichen Itza compte à lui seul quatre de ces terrains de soccer, ce qui prouve l'importance rituelle de ce jeu, sans lequel aucun sacrifice ne pouvait commencer.

L'histoire de ce jeu est terrifiante. Selon ce qu'on a pu en reconstituer, chaque équipe comptait sept joueurs (pour sept jours de la semaine). Le terrain avait 50 mètres de long par 25 mètres de large environ et était bordé de hauts murs latéraux, dans le sens de la longueur. Un anneau de pierre était ancré au centre de chacun de ces murs et tout près du sommet. Les joueurs étaient sur le terrain entre les murs et se faisaient face.

Au sommet des murs se tenaient les spectateurs. Un Grand-Prêtre servait d'arbitre et était installé dans un temple à l'extrémité du terrain.

Un seul but était compté, mais il était décisif. L'équipe qui avait réussi à faire passer la balle de caoutchouc dur à travers l'anneau de pierre de l'adversaire était déclarée gagnante. Quant aux membres de l'équipe perdante, ils étaient décapités.

L'on peut encore suivre, sur les bas-reliefs ornant les murs du terrain de soccer, la terrible conclusion de cette partie amicale, où les vainqueurs coupent la tête des vaincus.

Sept sources de sang jaillissent du cou des malheureux. Sept serpents, divinités des Mayas. Les victimes étaient ensuite enterrées dans la nécropole dont le mur de pierre est sculpté de crânes.

On comprend que les Espagnols aient été horrifiés à la vue des éloquentes dessins sculptés dans la pierre et qu'ils aient cherché à en effacer le souvenir. Mais on ne peut s'empêcher de remercier la Providence d'avoir permis que soit épargné ce site fabuleux qui, s'il ne dévoile pas complètement le mystère qui entoure la civilisation des Mayas, en révèle au moins quelques fascinantes facettes...

BARBADOS

Profitez d'un atmosphère de détente dans une de nos auberges. Ce sont de petits hôtels dont le coût est à partir de \$15 par jour. Charmant, tranquille, privé, intime et très amical. Vous faites partie de la famille dès votre arrivée. Les Barbades sont reconnues pour sa cuisine, le soleil, le plaisir, la plage, la mer et le "surf". N'hésitez pas à venir passer des vacances inoubliables aux Barbades, à des prix raisonnables, dans nos auberges. Pour plus de renseignements et connaître nos tarifs, écrivez, aujourd'hui même, au BARBADOS BOARD OF TOURISM, 11 King St., West, Toronto, Ontario, ou téléphonez-nous au (416) 869-0600.

UN MONDE DE CULTURE...

MOSCOU, LENINGRAD, KIEU, RUSSIE.

2 SEMAINES:
\$899⁰⁰ + 10% taxes et services
incluant transport aérien, logement, tous les repas, visites, transferts, etc.

exclusivité de Montréal Départs
8 avril, 13 mai, 10 juin,
8 juillet, 5 août, 9 septembre

demandez notre brochure

PIERRE BROUILLETTE INC.
Les conseillers en tourisme

Tel.: 768-7186

Permis no 50456

SKI en FRANCE CHAMONIX

du 11 au 19 février 1 sem — **\$500**
du 25 fév. au 12 mars 2 sem. — **\$684**

Incluant avion, hôtel et petits-déjeuners aussi La Plagne, Les Menuires, Flaine, etc....

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

COLOMBIE - ÉQUATEUR - PÉROU BOLIVIE - ARGENTINE - BRÉSIL

Séjour au Meridien Copacabana, à Rio 12 février au 6 mars - COMPLET
Vu les nombreuses demandes d'inscriptions, un second départ est ajouté:
5 mars avec retour le 27 mars - 22 jours

Itinéraire identique: **\$1,845**

SÉJOUR AU MÉRIDIEN COPACABANA à Rio PÉROU - ARGENTINE - BRÉSIL

Lima — Cuzco — Machu Picchu — Buenos Aires — Les chutes Iguazu et Rio de Janeiro.

2 départs: 11 mars 16 jours **\$1390**
et le 1er avril

EXTRÊME-ORIENT

2 départs
Printemps: 21 avril au 14 mai
Automne: 3 au 26 novembre

JAPON: Tokyo, Hakone, Toba, Kyoto, HONG KONG, BALI, SINGAPOUR, THAÏLANDE, PHILIPPINES retour par Hawaii.

24 jours — **\$2,495**

MAROC

Les villes Impériales et les Kasbahs du Grand Sud Casablanca, Rabat, Meknes, Fes, Erfoud, Tinerhir, Ouarzazate, Marrakech.

15 jours en pension complète — à partir de **\$895**

Avec 1 semaine supplémentaire, sur la plage: **\$1,115**
soit à l'hôtel MÉRIDIEN MOHAMMEDIA: **\$1,085**
soit à l'hôtel EUROPAMAROC à AGADIR:

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 25 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h.
le jeudi jusqu'à 21h
le samedi de 9h30 à 13h.

Permis 50178

C'est vraiment le temps de visiter

L'AFRIQUE !

CÔTE D'IVOIRE — L'Afrique francophone, métropole vivante, les plages, la forêt profonde.

CAMEROUN — Le sommet du pittoresque et du dépassement. Villages et réserves de faune du bout du monde.

KENYA — TANZANIE — Tous les grands fauves à gogo. Montagnes, hauts plateaux, forêt et savane.

Direction: Elizabeth HEUZE

Du 5 au 27 mars 1977
(Le premier départ, 22 janvier, est parti complet)

Le meilleur confort est assuré. Entièrement accompagné. Groupe francophone homogène.

\$2,585. tout compris, au départ de Montréal

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

Permis 50430

1500 KILOMÈTRES DE GLACIERS AU SOLEIL!

UNE PRÉSENTATION DE FAIRWAYTOURS ET LES VOYAGES P.L.M.

UNE EXPÉRIENCE HORS DE L'ORDINAIRE! LA CROISIÈRE EN ALASKA M.S. RENAISSANCE

Durée de 8 jours

• ANCHORAGE • SKAGWAY • JUNEAU • KETCHIKAN • VANCOUVER

DU 27 MAI AU 16 SEPT. 77

DÉPART DE VANCOUVER À PARTIR DE **\$400⁰⁰ U.S.** + TAXE PORTUAIRE **\$7⁰⁰ A/R**

EN SUS TARIF MONTRÉAL-VANCOUVER A/R

voyages P.L.M. 388-9241

Permis No 50475

Une équipe dynamique pour vous servir.

1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

QUE VOUS VOYAGIEZ

EN JEANS EN SMOKING SUR LE POUCE EN LIMOUSINE EN TRAIN EN JET EN PÉNICHE OU À VÉLO

L'EUROPE 77
se réserve chez VIAU
Tarifs ABC ou Nolliprix
MONTRÉAL-PARIS

VOLS ABC SUPER DC-8 DE NORDAIR			
DÉPART	RETOUR	DURÉE	PRIX
5 avril	23 avril	18 jours	299.00
	30 avril	25 jours	299.00
	7 mai	32 jours	299.00
	14 mai	39 jours	299.00
	21 mai	46 jours	299.00
15 avril	30 avril	15 jours	299.00
	7 mai	22 jours	299.00
	14 mai	29 jours	299.00
	21 mai	36 jours	299.00
	28 mai	43 jours	299.00
22 avril	4 juin	50 jours	299.00
	7 mai	15 jours	299.00
	14 mai	22 jours	299.00
	21 mai	29 jours	299.00
	28 mai	36 jours	299.00
29 avril	4 juin	43 jours	299.00
	11 juin	50 jours	299.00
	18 juin	57 jours	299.00
	25 juin	64 jours	299.00
	2 juillet	71 jours	299.00

Vols Nolliprix en B-747 d'Air Canada ou d'Air France
DURÉE: 14-45 JOURS ET 22-45 JOURS
AVANTAGE: Partez quand vous voulez
Revenez quand vous voulez.

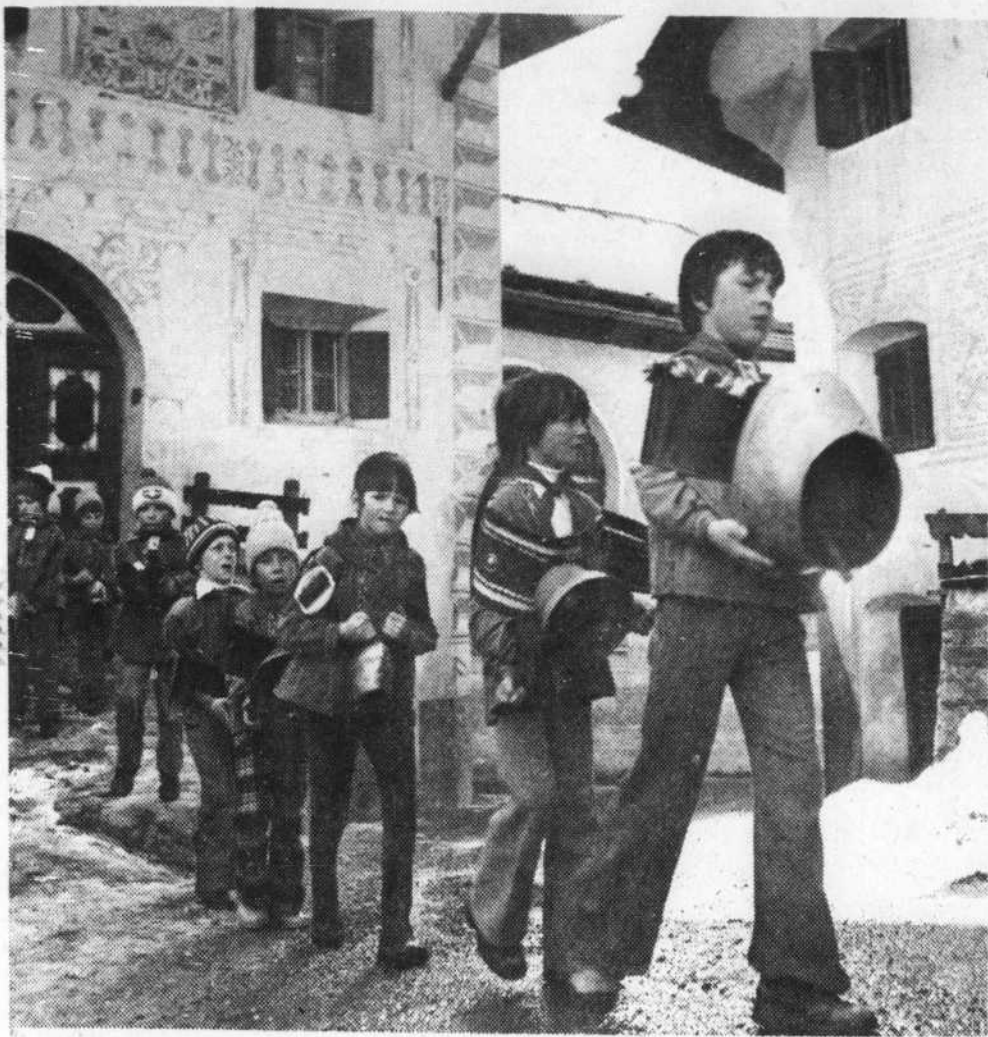
DÉPART	DURÉE	PRIX
1er avril - 18 mai	14-45 jours	\$319.00
19 mai - 1er juin	22-45 jours	339.00
2 juin - 22 juin	22-45 jours	389.00
23 juin - 30 juillet	22-45 jours	419.00
31 juillet - 27 août	22-45 jours	389.00
28 août - 1er octobre	22-45 jours	339.00
2 octobre et après	14-45 jours	319.00

Tarifs sujets à l'approbation du Gouvernement
Ces voyages sont soumis à une réservation préalable de deux mois avec acompte et versement du solde 45 jours avant le départ.
Pénalité de \$100 pour toute annulation subséquente.

SOYEZ PRÉVOYANTS — ÉCONOMISEZ EN RÉSERVANT IMMÉDIATEMENT

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
CARREFOUR LAVAL 688-8211
PLACE VERTU 332-4210
1218, rue UNION 866-9381
FAIRVIEW 694-2343
PERMIS 50-266



“Chalandamarz”

A cette époque de l'année, les villages suisses de l'Engadine et de l'Oberhalbstein dorment encore sous la neige. L'hiver a été long. Et l'on se réjouit d'autant plus de célébrer la “Chalandamarz”. Le 1er mars (“calendae martis”) était autrefois le jour de l'an, quand les Romains régnaient sur ces hautes vallées. Il fut ensuite intégré dans le patrimoine folklorique romanche comme la fête de printemps.

Pour la jeunesse des villages de l'Engadine, la “Chalandamarz” est un grand jour. Il s'agit de chasser l'hiver et ses rigueurs, de réveiller le printemps sous la neige. Cela se passe au son assourdissant des cloches de vaches et de claquements de fouets. Au petit matin, tous les écoliers parcourent les rues, équipés de ces instruments sonores. Les cloches fixées sur de larges courroies de cuir se meuvent lourdement sur les frêles poitrines. Plus la cloche est grosse, plus le gamin est fier. Le son plein et cavernieux des gros instruments se mélange au tintement clair des grelots aux dimensions plus modestes. On

s'arrête devant les larges portails des maisons et dans les magasins pour recueillir les friandises, les fruits et les dons en argent destinés à la course d'école ou à la fête qui se déroule le soir même. Les enfants remercient avec des chants populaires romanches qui évoquent la fuite de l'hiver et l'avènement du printemps.

L'expulsion des démons de l'hiver remonte à de lointaines origines païennes. Et la coutume fut adaptée aux époques successives. Jadis réservée aux seuls garçons, la fête associe maintenant les filles qui y prennent une part active. Autrefois, on collectait de la farine, des châtaignes, des haricots et d'autres produits alimentaires nécessaires à la préparation du repas du soir. Aujourd'hui, les goûts ont changé et l'on préfère recevoir de l'argent.

1er mars — la neige et le chaud soleil printanier en Engadine: une occasion de combiner vacances de ski et “Chalandamarz” dans les superbes villages.

Budapest à l'heure du “Paprikaburger”

BUDAPEST — L'ère du “Paprikaburger”, version hongroise du “beefburger”, le produit culinaire inventé par les Américains a commencé à Budapest.

Les optimistes s'en réjouissent et y voient un succès de la détente Est-Ouest, et les pessimistes un coup sévère porté à la gastronomie hongroise.

Mais, pour le meilleur ou pour le pire, le “Paprikaburger” vient de naître dans les cuisines du premier hôtel Hilton de l'Europe de l'Est, celui de Budapest qui a été inauguré au sommet d'une des collines de l'ancienne Buda — le coeur médiéval de la capitale hongroise —, site magnifique qui surplombe les rives du Danube.

Là où s'élève maintenant l'audacieuse et inhabituelle réalisation architecturale qu'est le Hilton de Budapest — sa construction a coûté 61 millions de dollars — existait jadis un monastère de Dominicains. Les derniers moines en étaient déjà partis il y a plusieurs siècles.

En tant que fraternité internationale des temps modernes, le Hilton de Budapest a donc trouvé le site qui lui convenait. De plus, il est situé à deux pas de l'église gothique

Matyas (15ème siècle), l'un des grands monuments de la première ville hongroise.

C'est à peu près comme si, à Paris, l'Hôtel se trouvait dans l'ombre de la Cathédrale Notre-Dame.

Faut-il s'en étonner? Un bon nombre de Hongrois redoutaient un désastre architectural lorsque fut signé, en août 1968, l'accord pour la construction du Hilton.

Puis, les années ayant passé, quand on abattit à la fin de 1976 les palissades qui entouraient la construction, les habitants de Budapest poussèrent un premier soupir de soulagement en voyant que le Hilton n'avait que six étages.

Autre surprise agréable: les architectes du Hilton hongrois avaient tiré un profit maximum de l'héritage historique du site.

En fait, de celui-ci il était resté très peu de choses. Le monastère dominicain du 14ème siècle était notamment devenu une caserne sous l'occupation turque de la Hongrie. Mais avant d'entreprendre la construction de l'hôtel, les archéologues effectuèrent des fouilles pendant trois ans.

Le résultat est que Budapest peut se flatter aujourd'hui de posséder sans doute le seul

grand hôtel international ayant son cloître restauré et sa chapelle en ruines.

Impression vraiment spectaculaire. Les clients de l'hôtel dotés d'un bon pouvoir d'imagination peuvent facilement s'imaginer qu'ils sont venus pour tourner une épopée du Moyen âge à la grande époque d'Hollywood.

Et ceux qui ont vraiment le goût des choses médiévales peuvent aller dîner dans un restaurant de style gothique où l'on sert les plats que dégustaient les chevaliers hongrois.

D'ailleurs, les traditions culinaires hongroises se sont très bien maintenues en dépit de trente années de communisme. Le service hôtelier est suffisamment rapide et court-tois pour complètement désorienter les touristes habitués à voyager dans les autres pays du bloc soviétique.

En revanche, les prix restent bien au-delà de la portée de la bourse moyenne des Hongrois.

Avant que n'ait lieu l'inauguration, M. Janos Kadar, le chef du P.C. hongrois, était venu lui-même inspecter les lieux et donner son approbation, argument de poids, évidemment, pour confondre ceux qui auraient pu trouver à redire à la présence aussi peu discrète en Hongrie d'un avant-poste de la société de consommation occidentale.

Les directeurs du Hilton — la compagnie hôtelière nationalisée Danubius Spa — se sont empressés de rassurer tous ceux qui émettaient des critiques en déclarant que l'hôtel appartenait complètement à la Hongrie. Le contrat passé entre la chaîne hôtelière américaine et la Danubius prévoit que les Hongrois ont le droit d'utiliser l'étiquette Hilton pour autant qu'ils maintiennent les critères qui sont les siens. Un grand nombre des membres du personnel sont allés faire des stages dans les autres hôtels Hilton en Europe occidentale.

Le même genre de dispositions s'est avéré un succès avec l'autre hôtel américain de Budapest, l'Intercontinental, inauguré il y a sept ans sur la rive opposée du Danube.

Le bénéfice que la compagnie Hilton retire de l'entreprise de Budapest est une commission (un certain pourcentage) sur chaque client qui effectue la réservation par ses services.

Bien que plusieurs hôtels “Intercontinental” existent déjà en Europe de l'Est, Budapest est la première capitale est-européenne à avoir un hôtel Hilton.

Le deuxième Hilton est-européen verra probablement le jour à Varsovie.

L'agent de voyage à portée

Il est avantageux de consulter un agent de voyages avant de partir en vacances. Non seulement ses services sont-ils gratuits, mais encore peuvent-ils vous permettre d'épargner temps et argent et vous éviter les déceptions.

L'agent de voyages communi-

que directement avec les compagnies de transport et peut offrir des forfaits-vacances pour satisfaire les goûts de tous les voyageurs, du novice au globe-trotter expérimenté.

Puisque les transporteurs, les agences de location de voitures et

les hôtels versent une commission à l'agent de voyages, le client bénéficie d'un service gratuit.

Cela peut sembler trop beau pour être vrai, mais il n'y a pas d'"attrape". Lorsqu'il prépare votre voyage, l'agent vous tient lieu de secrétaire et de conseiller.

Quelqu'un d'autre le paie pour ses services.

Si vous avez l'intention de prendre des vacances au Canada, voyez votre agent de voyages et dites-lui ce que vous cherchez. Il peut vous aider à trouver un forfait qui convienne à votre budget et à vos goûts.

L'agent de voyages a des informations sur le tourisme au Canada, la beauté des Rocheuses, le charme des Maritimes, le Québec

français, l'Ontario industrialisé, l'hospitalité des gens de l'Ouest et il possède aussi des renseignements sur le logement et le transport.

Que le client désire jouer au golf sur l'île de Vancouver, passer un week-end de ski ou de tennis dans les Laurentides, faire des emplettes à Toronto, pêcher le thon à l'Île-du-Prince-Édouard ou se cultiver l'esprit à Winnipeg, l'agent est là qui peut l'aider.

L'Aircanurope, c'est ABORDABLE



grâce aux tarifs Noliprix.

La France et l'Allemagne sont tout ce qu'il y a de plus abordable. Voilà l'Aircanurope à tarif Noliprix d'Air Canada. À votre tour d'aborder en Aircanurope.

Économie d'abord! Air Canada, compagnie aérienne de première classe, vous offre toute l'année des vols réguliers vers l'Aircanurope à des prix aussi avantageux que ceux des vols nolisés ordinaires. Profitez des Noliprix d'Air Canada. L'horaire souple, les vols fréquents, l'équipement et le service irréprochable, la garantie d'Air Canada: une somme d'avantages à prix très abordable.

Les vols à tarifs Noliprix vers l'Aircanurope sont des vols réguliers aller-retour en classe économique, départ de Mirabel. Le séjour maximum est de 45 jours, jour du départ exclus. Le nombre de places est limité. Les réservations doivent être faites deux mois d'avance; un dépôt non-remboursable de \$50 est alors exigé. Le paiement total doit être fait 45 jours avant le départ. Il y a une pénalité de \$100 si une annulation est faite dans les 45 jours avant le départ. Enfin, la taxe d'aéroport, maximum \$8,00, est en sus. Pour connaître tous les détails des tarifs Noliprix, abordez-en le sujet avec votre agent de voyage ou communiquez avec Air Canada.

PARIS

\$319 en collaboration avec Air France

FRANCFORT

\$339 en collaboration avec Lufthansa

Grille des tarifs Noliprix:

En vigueur	séjour	PARIS	FRANCFORT
Du 1er avril au 18 mai	14 - 45 jours	\$319	\$339
Du 19 mai au 1er juin	22 - 45 jours	\$339	\$359
Du 2 juin au 22 juin	22 - 45 jours	\$389	\$409
Du 23 juin au 30 juillet	22 - 45 jours	\$419	\$439
Du 31 juillet au 27 août	22 - 45 jours	\$389	\$409
Du 28 août au 1er octobre	22 - 45 jours	\$339	\$359
Du 2 octobre au 18 mai 1978	14 - 45 jours	\$319	\$339

Sujet à l'approbation du gouvernement.

Ony va?
Ony va!



AIR CANADA



VOYAGES

TRAVELAIDE

LTÉE

4454 St-Denis
911 Beaubien est
Centre Laval
Dominion Square

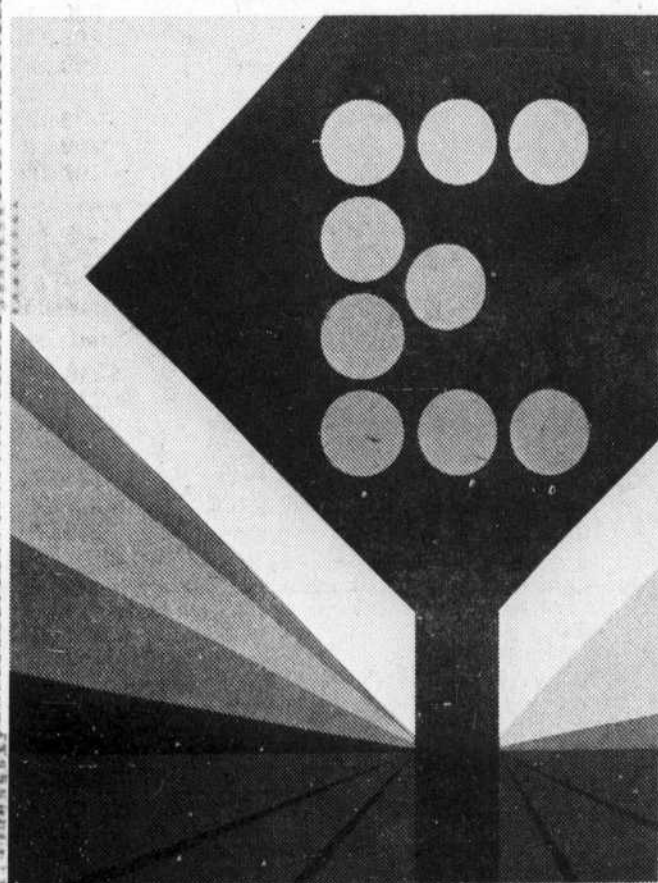
845-8225
273-7755
687-0880
861-7273

1010 Ste-Catherine o.
Place Longueuil
Plaza St-Hubert
Galeries Lachute

861-7272
679-3777
273-2581
562-3788

Dupuis Centre-ville
Place Portobello
Galeries Normandie
Centre Laval

845-5151
672-5353
331-9971
688-5310



Retenez cette affiche. Elle représente les transports ferroviaires européens, et elle paraîtra cet été dans les gares des États-membres: Belgique, Danemark, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Cette campagne publicitaire a été organisée conjointement par la Communauté Européenne et les compagnies de chemins de fer des neuf pays.

le panier à provisions / Le dilemme des boîtes à lunch sans pain

par Renée Rowan

La boîte à lunch sans pain constitue ces jours-ci un véritable traumatisme pour bien des mères de famille. C'est plus exigeant, mais ce n'est pas impossible. Bien sûr, faire chaque jour des sandwiches au jambon, au beurre d'arachide ou au pâté, cela ne demande pas beaucoup d'imagination. C'est la solution facile.

Voici des suggestions de rechange qui ne requièrent pas beaucoup plus d'effort. Mais auparavant, nous vous donnons à titre d'exemple, un menu type convenant à un enfant de huit à neuf ans: 1/2 tasse de potage-crème de tomate, de champignon, de céleri, de pois ou d'asperge, servi dans une bouteille isolante à large goulot; un morceau de poulet froid (type B-B-Q) préparé à la maison; des bâtonnets de céleri et de carottes; un ou deux biscuits à la farine d'avoine; une pomme et un demi-litre de lait (acheté à l'école).

Pour un adolescent, vous n'avez qu'à grossir les quantités de certains aliments: de trois quarts à une tasse de soupe au lieu d'une demitasse; ajouter des légumes et un biscuit. Augmentez la quantité de lait à une chopine.

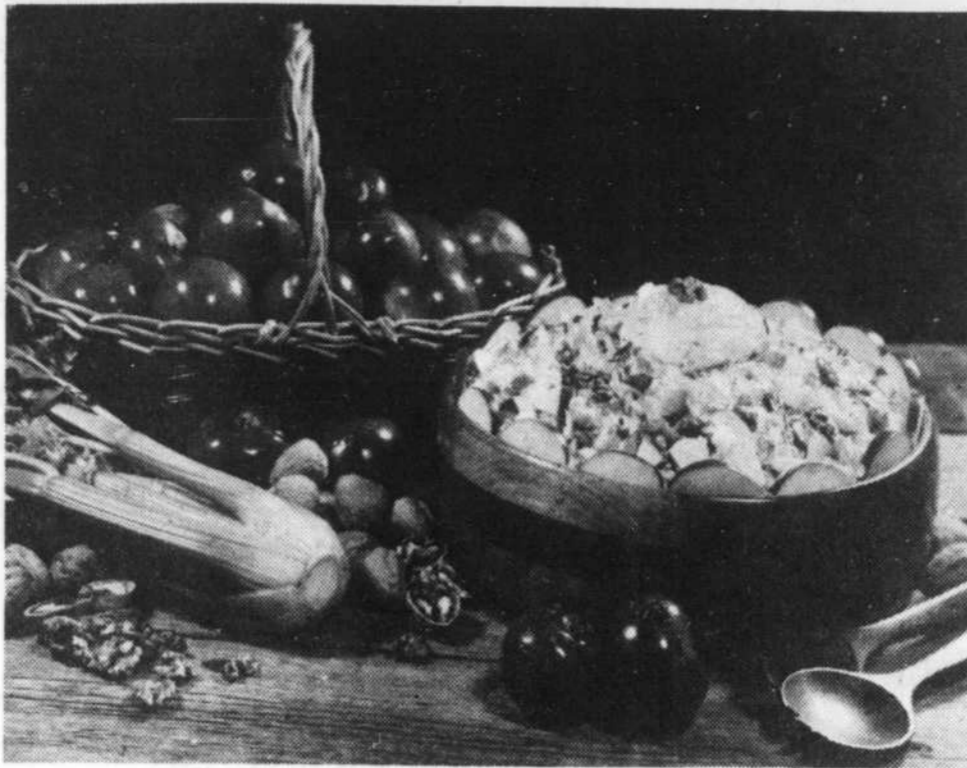
Toujours donner à l'enfant de la soupe au poulet et aux nouilles sous le prétexte que c'est celle qu'il préfère le dégoutera rapidement. Mettez dans la bouteille isolante (réchauffée au préalable en y versant de l'eau bouillante) une portion de spaghetti ou de boeuf aux légumes, du chili corn carne, de la "fricassée", du risotto, des petites boulettes de viande en sauce, du macaroni au fromage et nous en oublions.

Le chili corn carne est vite préparée et se congèle facilement en portions individuelles.

Les ingrédients: 1 tasse d'oignon haché — 2 c. à table de margarine ou de beurre — 1 1/2 livre de boeuf haché — 1 c. à table de poudre de chili — 1 c. à thé de sel — 1/4 c. à thé de poivre — 1/2 c. à thé d'origan — 2 boîtes (10 onces) de soupe condensée aux tomates, — 2 boîtes (14 onces) de haricots rouges (red kidney beans).

Sauter l'oignon dans la margarine ou le beurre jusqu'à ce qu'il soit transparent. Ajouter le boeuf et laisser brunir. Ajouter les autres ingrédients. Couvrir et mijoter jusqu'à ce que le mélange ait épaissi (environ 20 minutes). Quantité six portions.

Pour varier, remplacer le plat chaud par une salade substantielle (au poulet, au



Les pommes McIntosh "AC" viennent de faire leur apparition sur nos marchés. Fermes et savoureuses, elles se vendent à des prix intéressants.

veau, au jambon, au riz (voir recette de la semaine dernière), aux légumes, aux oeufs, au thon, au saumon, etc.). Au lieu du morceau de poulet froid, mettez une tranche de pain de viande fait à la maison, du veau, du jambon ou du porc froid ou encore un oeuf farci. Tant que vous aurez du pain, joignez-y une tranche légèrement tartinée de margarine ou de beurre.

L'important est de varier le plus possible le contenu de la boîte à lunch. L'enfant y trouvera son profit sur le plan nutritif tout en ayant hâte de voir ce qu'il a de "bon à manger"... réservez-lui des surprises: un carré aux dates, une petite boîte de raisins secs, un petit sac d'arachides en écaillés, quelques fruits secs, etc.

Laissez-nous vous chanter la pomme — C'est le slogan de la Fédération des producteurs de pommes du Québec qui, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture du Québec et l'Association des emballageurs de pommes du Québec nous invitent à manger la pomme "AC".

Détrompez-vous. Il ne s'agit pas d'une nouvelle variété mais d'une pomme conservée dans un entrepôt à atmosphère contrôlée.

La pomme est un organisme vivant et même à l'état réfrigéré, elle continue de vivre et perd peu à peu sa fermeté et sa saveur. C'est le cas par

exemple de la McIntosh qui constitue 73,6% de notre production et dont la qualité et la fermeté diminuent grandement après trois ou quatre mois d'entreposage.

Pour nous permettre de manger tout l'hiver une pomme ferme et qui a conservé sa saveur, on la conserve, depuis quelques années déjà, dans des entrepôts AC, c'est-à-dire des entrepôts équipés de chambres hermétiques que l'on scelle lorsqu'elles sont remplies; on modifie alors l'atmosphère ambiante en y abaissant le taux d'oxygène de 21% à 4 ou 5%. Cette action a pour effet de ralentir considérablement le processus de maturation de la pomme qui continue à respirer, mais de façon ralentie. Les pommes sont alors endormies ou conservées dans un état semblable à celui de "hibernation".

C'est la McIntosh que l'on trouve sur nos marchés depuis une quinzaine. Mais toutes les McIntosh ne sont pas réfrigérées dans ce type d'entrepôts, d'où l'importance de rechercher la mention "AC" sur l'emballage.

Le sac de quatre livres de McIntosh "AC" se vend actuellement entre 89 et 99 cents, ce qui constitue un bon achat comparativement à la Délicieuse, par exemple, qui se vend aux environs de 39 cents la livre.

Comme toute la "verdure" se vend encore à des prix éle-

tosh "AC" — 1 tasse de céleri haché — 1/3 tasse de noix hachées — 1/2 tasse de mayonnaise ou sauce à salade.

Combiner tous ces ingrédients et bien mélanger.

Variations: ajouter 1/2 tasse de raisins coupés en deux et sans graines; ou 1/2 tasse de fromage cheddar; ou 1/4 tasse de porc, de poulet ou de veau; ou 3 c. à table de sauce aux tomates; remplacer 1/4 tasse de mayonnaise par 1/4 tasse de yogourt, naturel ou à saveur de fruits.

Festival culinaire italien — Pour la quatrième année consécutive, l'hôtel Ritz Carlton célèbre son fameux festival gastronomique italien. Ce festival a lieu tous les soirs jusqu'au 19 février au Café de Paris et au Bar maritime. Le maître de l'hôtel Gritti Palace de Venise, M. Cesare Gosi, assisté du chef Paulin Bergeron, a soigneusement récomposé les menus pour ce festival culinaire afin d'aider les amateurs de cuisine italienne et les gourmets tout court, à découvrir la meilleure façon de préparer un repas délicieux. Voici un de ces plats exquis que vous pouvez goûter au Ritz ou encore apprêter chez vous, à la maison.

Minestrone alla Genovese — Ingrédients: 2 pommes de terre coupées en dés — 2 carottes coupées en dés — 4

branches de céleri coupées en dés — 2 poireaux hachés finement — 1 tasse d'haricots verts, coupés en petits morceaux — 1 demi-tasse de petits pois — 1 tasse de chou haché finement — 1 oignon haché finement — 2 tomates pelées et coupées en morceaux — 12 feuilles de basilic haché finement — 1 gousse d'ail — 1 once de parmesan râpé — 1 c. à soupe de beurre ou de mar-

garine — 1 pinte de bouillon de boeuf ou 1 pinte d'eau — 1/2 tasse de petits macaronis.

Mode de préparation: faire revenir l'oignon dans une sauteuse avec un peu de beurre. Ajouter les tomates et faire mijoter quelques instants. Incorporer les autres légumes et laisser cuire doucement environ 15 minutes, en remuant pour éviter que ça n'attache au fond de la sau-

teuse. Ajouter le bouillon ou l'eau. Laisser mijoter environ une heure. Pendant ce temps, préparer le pesto alla genovese, c'est-à-dire bien mélanger le basilic, l'ail et le parmesan râpé; lier avec le beurre. Ajouter les pâtes et le pesto au minestrone et poursuivre la cuisson dix minutes environ. C'est alors prêt à servir accompagné de parmesan râpé. Donne quatre portions.

Desjardins
FRUITS DE MER TRADITIONS ET QUALITE
SEA FOOD PASSERPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY

AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS 84 ANS

- Spécialités de crustacés et de poissons de toutes sortes
- Cinq salles climatisées
- Salons particuliers

STATIONNEMENT GRATUIT

DU NOUVEAU!! REVUE MUSICALE "SUNNY DAYS"

Dans la Cave Lorraine du mercredi au dimanche soir. Prix du spectacle \$6.00, menus de \$9.00 et \$15.00. Réservation nécessaire. Pour information téléphoner 866-9741.

DÉJEUNER D'AFFAIRES
de \$2.50 à \$6.00

- Omelette au lard
- La salade de crabe d'Alaska
- Filet de sole Florentine
- Pétoncles Provençale
- Demi poulet grillé
- Filet meunière persillé
- Homard en barquette

(Soupe, dessert et café compris)
(Ce menu change tous les jours)

Tous les moyens sont bons! Mais, hâtez-vous!

l'université, C'EST LE TEMPS D'Y PENSER!

Université Laval (Québec)
Université de Montréal et ses écoles affiliées:
Hautes Etudes Commerciales et Polytechnique

Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
École de technologie supérieure
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Université de Sherbrooke et ses écoles affiliées:
École de musique Vincent d'Indy et Collège militaire de St-Jean

Savez-vous que vous pouvez entreprendre des études universitaires à l'automne? Renseignez-vous dès maintenant auprès de l'université de votre choix.

Étudiants et étudiantes de niveau collégial, vous devez faire parvenir votre demande d'admission avant le 1er mars.

Le plus gros tirage jamais vu au Canada, le 13 mars prochain.

12 grands prix de \$1 million jusqu'à 150,000 prix offerts.

Le temps presse!

Achetez vos billets dans les banques, les caisses populaires, la plupart des compagnies de fiducie, certaines caisses d'économie et chez nos détaillants, partout au Canada.

